



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 décembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016, à 14 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016, à 16 h 30

10.008 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 novembre 2016, à 8 h 30

10.009 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016, à 7 h 30

10.010 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1164922004

Accorder un contrat à 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite), pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds - Somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15439 (1 soumissionnaire)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1165288010

Accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017 dans le cadre de la présentation de la Formule E - Dépense maximale de 7 525 502,02 \$ - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1160695004

Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1165288011

Accorder un contrat à Entreprise Techline inc., dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et de sécurité de la FIA - Dépense maximale de 8 966 755,95 \$ - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1161670004

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal - Dépense totale de 395 732,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5878 (7 soumissionnaires)

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1160019001

Accorder un contrat de services professionnels à RHEA Québec inc. pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines - Somme maximale de 194 882,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15530 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1167438003

Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167000007

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167310004

Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons Montréal et Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses (contribution de l'AMT : 348 477,89 \$; contribution de la Ville de Montréal : 76 485,12 \$) - Appel d'offres public 16-15559 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver le projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Entente

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675003

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Entente

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1163570005

Approuver l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal - Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 - Autoriser une contribution financière de 3 917 600 \$ pour l'année 2017

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.019 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165323004

Approuver la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue, à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1er janvier 2017, un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.020 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1167029003

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pi², au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1er avril 2017

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1164864001

Approuver la convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179019

Accorder une contribution financière non récurrente de 14 500 \$ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Direction générale , Bureau des relations internationales - 1164834004

Accorder à Montréal International, pour l'année 2016, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1165954007

(AJOUT) Accorder deux contrats, conformément à la loi, à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 - Somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1166807001

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1166943002

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ - Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179020

Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2017 dans les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin, ainsi que de la Promenade Hochelaga-Maisonneuve

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1166335004

Adopter l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques - 1164820005

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843011

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis) - Montant : 1 480,52 \$

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1166369002

Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.009 Administration - Occupation du domaine public

CM Outremont, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328015

Autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1164639003

Accepter un revenu supplémentaire de 3 471,10 \$ taxes incluses concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1165361001

Accepter une contribution financière de 53 913,23 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec et approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1166010001

Accepter une somme de 264 325 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie - Autoriser un budget additionnel de dépenses de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation

30.013 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Insectarium - 1163426002

Accepter les dons de spécimens d'insectes des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal pour l'Insectarium de Montréal

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1160196006

Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1160196005

Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160867001

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

40.004 Règlement - Avis de motion et demande de dispense de lecture

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607008

Adopter un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, au 1070, rue Mackay

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.005 Règlement - Adoption

CM Service du greffe - 1163430020

Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

40.006 Règlement - Adoption

CM Service du greffe - 1163430026

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

40.007 Règlement - Adoption

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1162622007

Adopter, avec changement, un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 29 septembre 2016 par le conseil d'agglomération

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture - 1167464001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1167464002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures

40.011 Règlement - Urbanisme

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607007

Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte

40.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	22

CE : 10.002
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 novembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1727

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 novembre 2016, en y retirant les articles 12.002, 12.003, 30.002, 30.003 et 30.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1728

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1730

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1162518001

CE16 1731

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebutis Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 774 714,35 \$ à 2 343 319,66 \$;
- 2 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au montant de 1 769 895,96 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 7 108 117,60 \$ à 8 878 073,56 \$;
- 3 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), des encombrants et des résidus verts, incluant la collecte des arbres de Noël, de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au montant de 1 485 657,36 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Matrec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 6 116 870,79 \$ à 7 602 528,15 \$;
- 4 - d'autoriser l'option de prolongation de 24 mois pour les années 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Outremont au montant de 684 790,52 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Ricova inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 014 741,61 \$ à 1 699 532,13 \$;
- 5 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ dans le cadre du contrat octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$;
- 6 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 057 052,41 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebutis Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 660 000,28 \$ à 3 717 052,69 \$;
- 7 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166224003

CE16 1732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 390 156,76 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-ECL001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163113004

CE16 1733

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, d'une entente-cadre intervenue avec Louis Hébert Uniformes inc. (CG13 0447) pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166135010

CE16 1734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour un maximum de deux prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins);
- 2 - d'accorder à les Entreprises Intmotion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant estimé à 360 768,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires concernées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167389003

CE16 1735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les contenants Durabac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166859005

CE16 1736

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la Ville, pour une somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1167231044

CE16 1737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167104001

CE16 1738

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation et d'électricité industrielle pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds;
- 2 - d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15411 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166362001

CE16 1739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats indiqués, pour une période de 45 mois, le contrat de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 1	1-02-2017	45	5 361 637 \$
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 2	1-02-2017	45	4 435 784 \$
N.B. : Les deux contrats se terminent le 31 octobre 2020				9 797 421 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160695003

CE16 1740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161670003

CE16 1741

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 263,13 \$, taxes incluses, pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre, dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne, pour les travaux contingents ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour une somme maximale de 141 016,88 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'entente de cette firme en date du 25 août 2016;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163334026

CE16 1742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1167231043

CE16 1743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214718;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1161009014

CE16 1744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167334007

CE16 1745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1167261001

CE16 1746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15544 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163820002

CE16 1747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164384001

CE16 1748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats indiqués, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15542 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

SNC-LAVALIN inc.	2 228 847,86,\$	Contrat 1
Axor Experts-Conseils inc.	1 391 151,51 \$	Contrat 2
Les Services EXP. inc.	944 864,55 \$	Contrat 3

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167287007

CE16 1749

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. FAS Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1160298003

CE16 1750

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167463001

CE16 1751

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel :
 - La Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un immeuble constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605;

le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156037006

CE16 1752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès arrière de son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 CTX1151195004

CE16 1753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161027010

CE16 1754

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant lequel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet de céder et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet d'acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville, et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151027012

CE16 1755

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165840011

CE16 1756

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1164069016

CE16 1757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et à une servitude réelle et perpétuelle de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1163778007

CE16 1758

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1167233005

CE16 1759

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 11 400 \$ aux 3 organismes ci-après désignés, dans le cadre de la seconde date de dépôt du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Activités	OBNL	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
Total		5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	1 400 \$
Défi canot à glace Montréal 2017	Héritage maritime Canada	5 000 \$
Total		6 400 \$
Grand total		11 400 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt de candidature du Programme pour l'année 2017 afin d'y apporter les précisions suivantes :
- Mentionner que tous les arrondissements peuvent présenter une demande même s'ils ne sont pas limitrophes à un bassin;
 - Mentionner que les activités ou événements ayant lieu sur le canal de Lachine sont admissibles au Programme;
 - Ajouter comme critère d'admissibilité : « Présenter un projet d'activités ou d'événement en démarrage ou en développement de l'offre actuelle ».
 - Ajouter l'innovation et les legs sociaux comme éléments de plus-value parmi les critères d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167307003

CE16 1760

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1166368008

CE16 1761

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (faisant aussi affaires sous ROMEL), pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal », en 2016-2017, lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1165970006

CE16 1762

Il est

RÉSOLU :

À la suite de la résiliation par le Bureau de l'inspecteur général des contrats entre la Ville et le fournisseur « Remorquage TAZ » et les malversations prouvées dans le but de truquer des offres liées à la fourniture de remorqueuses avec opérateurs, entre ce dernier et les fournisseurs Remorquage Mobile et Auto Cam 2000;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 26 septembre 2016;
- 2 - d'inscrire les noms des entreprises mentionnées au point 1 sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1164990002

CE16 1763

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, au coût de 24 394 382 \$, taxes incluses (23 333 526 \$ au net);
- 2- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que toutes autres dépenses connexes;
- 3- d'autoriser les crédits, pour une somme maximale de 513 938 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone;
- 4- de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160003006

CE16 1764

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 3 884,87 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétéreaultville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa;
- 2- d'accorder des avances de fonds de 1 407,57 \$ à M. Michel Bissonnet, de 926,90 \$ à M. Richard Celzi et de 1 550,40 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1164784011

CE16 1765

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 930,80 \$ relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech, au Maroc;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160090002

CE16 1766

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 150,41 \$ relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1161143002

CE16 1767

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateur au sein du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence :

- M. Richard Fillion, directeur général du collège Dawson, à titre de président du conseil d'administration;
- Mme Guylaine Ouimette, présidente de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux de la province de Québec (OTSTCFPQ), à titre d'administratrice;
- Mme Louise Otis, juge à la retraite de la Cour d'appel du Québec et présidente du tribunal administratif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et du tribunal d'appel de l'Organisation internationale de la francophonie, à titre d'administratrice;
- M. Alan Shepard, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, à titre d'administrateur.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167065004

CE16 1768

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la 8^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160679021

CE16 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163843024

CE16 1770

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$, plus les taxes applicables, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1163673008

CE16 1771

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1163246001

CE16 1772

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différends entre elle et d'une part, l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) et d'autre part, l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. (ACPM), en application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, et réserver à cette fin la somme de 300 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1160044004

CE16 1773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement à l'amiable de plusieurs litiges (non judiciairisés) opposant la Corporation des marchés publics de Montréal à la Ville et approuver le document « Transaction et quittance mutuelle »;
- 2- d'accepter le paiement de 59 495,20 \$ en capital, intérêts et frais en règlement des redevances dues à la Ville par la Corporation des marchés publics de Montréal, en lien avec l'exploitation du Marché Jean-Talon;
- 3- de radier des livres, toute somme en capital ainsi que tout intérêt cumulé sur cette somme sur le compte 10-185112-1;
- 4- d'autoriser M^e Patrice Guay, directeur de service et avocat en chef de la Ville du Service des affaires juridiques à signer la Quittance de transaction mutuelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1161305001

CE16 1774

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense de 320 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12^e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1167034003

CE16 1775

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1165075003

CE16 1776

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166335003

CE16 1777

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161179015

CE16 1778

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1164570013

CE16 1779

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 3- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161081003

CE16 1780

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160003005

CE16 1781

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1161097001

CE16 1782

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1161097002

CE16 1783

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166279001

CE16 1784

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1160160004

CE16 1785

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1165135002

CE16 1786

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1164368005

CE16 1787

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1167287006

CE16 1788

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1167287002

CE16 1789

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1167287008

CE16 1790

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1167211004

CE16 1791

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.017 1167287005

CE16 1792

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1167287009

CE16 1793

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1167287004

CE16 1794

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1167287003

CE16 1795

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1154039019

CE16 1796

Il est

RÉSOLU :

de demander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque ».

Adopté à l'unanimité.

40.022 1162931001

CE16 1797

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 4 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1167400001

CE16 1798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.024 1160854003

Levée de la séance à 10 h

70.001

Les résolutions CE16 1727 à CE16 1798 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 novembre 2016 à 14 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 1799

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1800

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE16 1795 du 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154039019

Levée de la séance à 14 h 40

70.001

Les résolutions CE16 1799 et CE16 1800 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 novembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1801

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 novembre 2016, en y ajoutant les articles 30.014, 40.003 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1802

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1803

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1804

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour cinq arrondissements, aux prix de leur soumission, pour une période de trente-quatre mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués, avec une option de renouvellement d'une durée d'un an, pour la somme maximale et les arrondissements indiqués en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15484 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
TTI Environnement inc.	Anjou, Pierrefonds–Roxboro, Outremont, Rosemont–La Petite- Patrie	348 858,07 \$
Vidolo Excavation ltée	Côte-des-Neiges–Notre-Dame de Grâces	296 788,95 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164730003

CE16 1805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Studio Plasma inc., firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la production de l'exposition temporaire soulignant le 50^e anniversaire d'Expo 67 « Explosion 67 - Terre des jeunes », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15655 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163673009

CE16 1806

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM), pour une période de 32 mois, pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1162621004

CE16 1807

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les montants et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15371 ;

Firme	Description	Montant des soumissions (24 mois)
CPU Design inc.	Famille 1 : Postes de travail Windows	9 027 574,56 \$
Compugen inc.	Famille 2A : Portatif semi-robuste	535 314,17 \$
Compugen inc.	Famille 2B : Portatif robuste	1 666 785,55 \$
Compugen inc.	Famille 2C : Tablette semi-robuste	787 542,06 \$
Compugen inc.	Famille 2D : Tablette robuste	992 413,90 \$
Compugen inc.	Famille 2E : Portatif convertible semi-robuste	365 952,50 \$
Compugen inc.	Famille 2F : Portatif convertible robuste	3 445 147,42 \$
Informatique ProContact inc.	Famille 3 : Tablettes Android	543 267,20 \$
Coopérative de l'Université Laval	Famille 4 : Postes de travail Apple	4 075 234,84 \$
Compugen inc.	Famille 5 : Moniteurs	1 277 291,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165954006

CE16 1808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166627005

CE16 1809

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 400 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #99 située au 20965 Chemin Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5871;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1165895002

CE16 1810

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 616 914,52 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 720 526,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5854;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1165884003

CE16 1811

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 697 353,27 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 847 691,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284401;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167231045

CE16 1812

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 21 896 446,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 424 424 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261601 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167231047

CE16 1813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15195 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167100001

CE16 1814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville d'accorder le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange;
- 2- de permettre à la Ville d'occuper les terrains cédés par Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. en vertu de la présente promesse d'échange pour la réalisation des travaux routiers projetés, avant que la Ville n'en soit légalement propriétaire, et de prendre fait et cause pour ces compagnies dès le début de cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160783011

CE16 1815

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Impact de Montréal F. C., à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie approximative de 1 073 mètres carrés, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 356 \$, plus les taxes applicables, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, durant la période estivale;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160515002

CE16 1816

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et Quorum Highlands inc. annulent, à toute fin que de droit, la servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau, reçue devant M^e Gérard Bourbonnière, notaire, sous le numéro 15 254 de ses minutes, et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 5 mars 1986, sous le numéro 3 689 933.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1161233005

CE16 1817

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau, un terrain d'une superficie de 61,3 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue, constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau cèdent à la Ville, un terrain d'une superficie de 103 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public, comme rue, le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1164386002

CE16 1818

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'accorder un soutien financier maximal à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 675 000 \$ en 2017, de 685 000 \$ en 2018 et de 695 000 \$ en 2019, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160498003

CE16 1819

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder trois soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 104 270 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Comité de surveillance Louis-Riel	Revitalisation de la rue Beaubien Est	33 270 \$
Société québécoise de spéléologie	Étude de projet - Centre de la Terre	35 000 \$
PME MTL Centre-Est	L'économie sociale en affaire dans l'Est : prospection d'affaires	36 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder trois soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 535 550 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$
Communautaire	ÉchoFab durable	240 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1166352004

CE16 1820

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15431 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164346002

CE16 1821

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164346003

CE16 1822

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1164346004

CE16 1823

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1164346005

CE16 1824

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme TotalMed Solutions inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154346006

CE16 1825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Tadros Orthopédie Md inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154346007

CE16 1826

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167149001

CE16 1827

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1163376001

CE16 1828

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166340005

CE16 1829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156641001

CE16 1830

Il est

RÉSOLU :

1- de ratifier la dépense de 143,66 \$ relative au déplacement, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, du 26 au 27 octobre 2016, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160843017

CE16 1831

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 ».

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163430022

CE16 1832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'augmentation du budget de revenu du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160191007

CE16 1833

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme de 117 216,52 \$, dans le dossier de Rolande Arsenault, Nancy Arsenault, Barbara Arsenault et Intact Assurance c. Ville de Montréal pour des dommages causés lors d'un bris de conduite d'aqueduc à l'immeuble situé au 7479-7481, 22^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M. Pierre Reed, chef de division du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :

117 216,52 \$ à Intact Assurance
C.P. 2424, succursale Bureau Chef
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0A6
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160542002

CE16 1834

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163430025

CE16 1835

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Jacques Lachapelle.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1160132007

CE16 1836

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans un processus de consultation en amont sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1160442001

CE16 1837

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire :

- d'entreprendre des démarches afin d'encourager les opérateurs de véhicules en libre-service (VLS) présents à Montréal à partager leurs données de déplacement (R-4);
- d'assurer le suivi des services actuels d'autopartage et de déposer un bilan quinquennal à partir des données disponibles (R-7);
- de rencontrer les représentants de la Chaire en mobilité de l'école de Polytechnique Montréal, en vue du dépôt au cours de l'année 2017 d'une étude sur l'impact du déploiement des VLS sur les différents modes de transport concernés (R-8);

2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet « L'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer ».

Adopté à l'unanimité.

30.012 1163430023

CE16 1838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163430021

CE16 1839

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal de :

- 1 - d'écartier, conformément à la Politique de gestion contractuelle, Louis Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 8 novembre 2016;

- 2 - d'inscrire Louis-Victor Michon, Déneigement Malvic Inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle pour une période de cinq années, à compter du 8 novembre 2016;
- 3 - de résilier le contrat à Déneigement Malvic inc. pour le transport de la neige octroyé par l'arrondissement du Sud-Ouest faisant suite à l'appel d'offres 13-13158.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1164990003

CE16 1840

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1165220001

CE16 1841

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163430020

CE16 1842

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163253003

CE16 1843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1162685001

CE16 1844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la nomination temporaire de M. André Poisson afin d'exercer le rôle de directeur général par intérim du Bureau de taxi de Montréal rétroactivement au lundi 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1160177001

Levée de la séance à 10 h 33

70.001

Les résolutions CE16 1801 à CE16 1844 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 novembre 2016 à 16 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Francesco Miele, leader de la majorité

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 1845

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1846

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer les personnes suivantes, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, débutant le 21 novembre 2016 jusqu'au 21 novembre 2019 :

- M. François Fournier;
- M. Souleymane Guissé
- Mme Doina Sparionoapte
- M. Moussa Sène
- Mme Despina Sourias
- Mme Sabine Mompierre

2- de désigner Mme Marie-Aline Vadius, à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal;

3- de désigner M. François Fournier, à titre de deuxième vice-président du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1162714002

Levée de la séance à 16 h 37

70.001

Les résolutions CE16 1845 et CE16 1846 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1847

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1848

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016 pour l'adoption du PTI 2017- 2018 - 2019 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1849

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 pour l'adoption du PTI 2017- 2018 - 2019 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1850

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016 pour le dépôt du budget 2017 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1851

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016 pour le dépôt du budget 2017 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1852

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 1853

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE16 1854

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE16 1855

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE16 1856

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE16 1857

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder 4 contrats pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipement de levage, pour une période de 3 ans, aux firmes ci-après désignées plus bas soumissionnaires conformes pour les articles et les montants indiqués en regard de chacune d'elles, pour une dépense totale de 514 826,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14921 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant Taxes incluses</u>
9187-7191 Québec inc.	Article 1 (ponts roulants, palans et potences)	65 561,62 \$
Clifford underwood hydraulique ltée	Article 2 (ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils)	97 527,54 \$
	Article 3 (ponts élévateurs fixes)	306 120,94 \$
	Article 4 (ponts élévateurs hydrauliques avec tableau de contrôle électronique)	45 616,33 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166859006

CE16 1858

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente d'occupation de terrain par lequel la Ville verse à Boiseries Crotonne inc., une indemnité pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015, et un loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour l'empiètement depuis 1980, du boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie approximative de 569,03 mètres carrés, sur une partie de leur propriété constituée des lots 1 509 601 et 1 509 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 9800, boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une dépense totalisant 41 385,78 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser un virement de crédits de 37 790,74 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163778003

CE16 1859

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, désignée comme étant l'Autoparc 170, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165840012

CE16 1860

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 000 \$ au Centre Pause Parents-Enfants;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161353009

CE16 1861

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166368009

CE16 1862

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 37 000 \$ à Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'organisation du 12^e Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui se tient à Montréal du 22 au 24 novembre 2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163220006

CE16 1863

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre acte de l'accréditation de la Ville de Montréal comme Municipalité Amie des Enfants (MAE) octroyée par Carrefour Action municipale et Familles (CAMF);

- 2 - d'adhérer aux engagements d'une telle accréditation, et à cet effet, mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour faire le suivi des engagements spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167065001

CE16 1864

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, dans le secteur de la l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161179016

CE16 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2016 en provenance du budget de la Direction générale vers l'arrondissement de Lachine pour appuyer la coordination des activités entourant le 350^{ième} anniversaire de l'arrondissement;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161353008

CE16 1866

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396018

Levée de la séance à 10 h 37

70.001

Les résolutions CE16 1847 à CE16 1866 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 novembre 2016 à 7 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est avec avis préalable.

CE16 1867

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1868

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1163843008

CE16 1869

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1163843009

CE16 1870

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est résolu que la somme de 205 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163843021

CE16 1871

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163843022

CE16 1872

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163843023

CE16 1873

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163843018

CE16 1874

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que, pour l'exercice financier 2017, les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution totale de 8 000 000 \$ répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2017, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	225 533	2,819
Beaconsfield	396 285	4,954
Côte-Saint-Luc	553 850	6,923
Dollard-Des Ormeaux	778 763	9,735
Dorval	1 426 857	17,836
Hampstead	195 425	2,443
L'Île-Dorval	1 026	0,013
Kirkland	595 029	7,438
Mont-Royal	892 479	11,156
Montréal-Est	342 698	4,284
Montréal-Ouest	103 093	1,289
Pointe-Claire	1 176 035	14,700
Senneville	69 189	0,865
Sainte-Anne-de-Bellevue	208 401	2,605
Westmount	1 035 335	12,942
Total	8 000 000	100,000

2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2017, s'appliquent, aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

3- La présente résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (LQ, chapitre X-XX) (PL 120).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163843026

CE16 1875

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	26 957 200 \$
Société des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	11 010 800 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	7 385 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1164866002

CE16 1876

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Société de transport de Montréal	482 300 000 \$
Agence métropolitaine de transport	64 300 000 \$
Conseil des arts	14 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1164866003

CE16 1877

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1163843010

CE16 1878

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1162904002

CE16 1879

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1162904004

CE16 1880

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1162904005

CE16 1881

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1162904006

CE16 1882

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1162904003

CE16 1883

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1162904007

CE16 1884

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1162904008

CE16 1885

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.018 1162904009

CE16 1886

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.019 1162904010

CE16 1887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166812001

CE16 1888

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2016) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166812002

CE16 1889

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163843014

CE16 1890

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163843015

CE16 1891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163843016

CE16 1892

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1163843017

CE16 1893

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1163843019

CE16 1894

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1163843025

CE16 1895

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1163843020

CE16 1896

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1163894008

CE16 1897

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1163894007

Levée de la séance à 7 h 55

70.001

Les résolutions CE16 1867 à CE16 1897 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 novembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1898

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 novembre 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.011 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1899

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Industries Harnois inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des toiles et tables des serres de service du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 282 731,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00066 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160185005

CE16 1900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166337004

CE16 1901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier, à compter du 1^{er} octobre 2016, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets (CM12 0384), pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, subissant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes ;
- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, les locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, pour des fins administratives.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164069020

CE16 1902

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte annulant une servitude et créant une nouvelle servitude en faveur de la Ville de Montréal pour des équipements gérés par la Commission des services électriques de Montréal, relativement à un terrain appartenant à Syndicat initial District Griffin - Îlot Peel et situé au sud de la rue Ottawa et à l'est de la rue Peel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie des lots 5 202 826 et 5 202 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161368009

CE16 1903

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 500 \$ à Groupe Haïti école Mark Bourque et verser ce montant au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants au bâtiment de l'école Mark Bourque, située à Debussy en Haïti, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire, du 5 au 26 avril 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160741003

CE16 1904

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution additionnelle maximale et non récurrente de 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif International Gymnix pour la réalisation de la 25^e édition de l'International Gymnix, qui s'est tenue du 3 au 6 mars 2016 au complexe sportif Claude-Robillard;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161278001

CE16 1905

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017, dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal pour la période 2016-2017 :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017

Organisme	Projet	Montant recommandé
Château Ramezay - Musée et site historique de Montréal	« Vert » le Vieux-Montréal, jardins d'hier, d'aujourd'hui... et de demain	10 000 \$
	Suivez le chef! Nouvelles recettes, nouveau menu	10 000 \$
	La place Jacques-Cartier : une histoire dont vous êtes le héros!	25 000 \$
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 ^e siècle à Montréal	10 000 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	12 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	15 000 \$
Total :		82 000 \$

- 2 - d'approuver les 6 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161183001

CE16 1906

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'Université Laval pour couvrir les dépenses liées à la logistique de la 2^e édition du Congrès International sur l'Immigration, l'Intégration et l'Inclusion (C4i), Édition 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1165970005

CE16 1907

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux projets des legs des arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, et les conditions s'y rattachant, telles que décrites au sommaire décisionnel, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1167102003

CE16 1908

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 pour un montant de 7 500 euros (10 976,25 \$ CAD approximativement).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166218001

CE16 1909

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$, en provenance du budget PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers le budget PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'aménagement de la Place de Vimy, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1165209002

CE16 1910

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par la Commission scolaire de Montréal contre la Ville de Montréal et la Ville de Côte-Saint-Luc pour la somme de 140 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Olivier Nadon, le chèque suivant :
 - à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal au montant de 140 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1167397001

CE16 1911

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le cabinet Dufresne Hébert Comeau à tenter une demande introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes, Pageau Morel et associés inc. et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants : Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal, Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal et Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166684004

CE16 1912

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), l'ordonnance numéro 3 établissant la rémunération annuelle du président du Conseil du patrimoine de Montréal;
- 2- de rembourser au président du Conseil du patrimoine de Montréal, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160132008

CE16 1913

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163496008

CE16 1914

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163496009

CE16 1915

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement n° 90-58-84 modifiant le Règlement de zonage n° 90-58 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement n° URB-2-3 modifiant le Règlement n° URB-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans les zones résidentielles, commerciales et industrielles de Kirkland afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3- d'approuver le Règlement n° 90-59-13 modifiant le Règlement de lotissement n° 90-59 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'approuver le Règlement n° 90-54-10 modifiant le Plan d'urbanisme n° 90-54 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166968005

CE16 1916

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Paul Massé, à titre de Directeur - ateliers mécaniques au sein du Service du matériel roulant et des ateliers, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 5 décembre 2016 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167520001

Levée de la séance à 9 h 28

70.001

Les résolutions CE16 1898 à CE16 1916 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1164922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite) », pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds pour une somme maximale de 204 195.60 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15439 (1 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire « 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite) », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195.60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-01 19:02

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite) », pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds pour une somme maximale de 204 195.60 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15439 (1 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 juin 2016, le Service de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres 16-15439 pour l'achat de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds pour les besoins de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Le 24 octobre 2016, l'arrondissement informait le Service de l'approvisionnement que ce projet d'acquisition était annulé.

Avant de procéder à l'annulation de l'appel d'offres, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'est assuré que les camions de l'appel d'offres 16-15439 pouvaient être redirigés vers une autre unité d'affaires.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant de 2016, le Service de la Culture a émis le besoin d'acquérir deux fourgons pour remplacer des mini-fourgonnettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

L'appel d'offres 16-15439 s'est tenu du 29 juin au 27 juillet 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour des précisions techniques.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15439, l'octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

A la demande de la Ville, le délai de validité de la soumission de « 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite) » a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « 9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite) », au montant de 204 195.60 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux châssis de camion Isuzu NPR à cabine basculante munis d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds. Les boîtes de fourgon seront munies d'une porte arrière à roulement vertical, d'une porte de côté, d'une alarme de recul et d'un monte-charge avec plate-forme d'une capacité de 2 000 lbs. Le SMRA s'est prévalu de l'article 15 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres pour modifier la configuration des boîtes de fourgon de façon à l'adapter aux besoins opérationnels du Service de la Culture. Cette clause permet l'ajout d'accessoires ou d'équipements autres que ceux spécifiés au devis technique dans la mesure où le coût de ceux-ci n'entraînent pas une hausse du coût unitaire de plus de 20 %. La liste des modifications demandées au fournisseur figure en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement des mini-fourgonnettes 179-04328 et 179-06338 qui ont atteint leur durée de vie utile.

L'achat de fourgons en lieu et place de mini-fourgonnettes répond aux besoins opérationnels du Service de la Culture qui doit, dans le cadre de ses activités liées à la gestion des bibliothèques, transporter des biens meubles et des livres entre les différents sites de son réseau.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15439 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9081-0060 Québec inc (Fourgons Élite)	195 917,40 \$		195 917,40 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	241 447.50 \$		241 447.50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 45 530.10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 18,86 %

Sur la base d'un historique d'achat, le SMRA a estimé la dépense des deux fourgons à 241 447.50 \$, taxes incluses. Le coût d'acquisition est moindre de 19 % par rapport à l'estimation.

L'un des deux preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres car il n'était pas en mesure de respecter les exigences du devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 204 195.60 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 186 458 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation diesel des camions Isuzu NPR respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer ces mini-fourgonnettes accentue le vieillissement du parc de véhicules et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en décembre 2016

- Livraison de l'appareil en août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-11-25



Dossier # : 1165288010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017 et autoriser un dépense maximale de 7 525 502.02 \$ (appel d'offres public VMP-16-029 - 2 soumissionnaires).

Il est recommandé

D'autoriser une dépense maximale de 7 525 502.02 \$ pour la fourniture des éléments de protection de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal (appel d'offres public VMP-16-029 - 2 soumissionnaires);

D'accorder un contrat à Deric Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix de 7 525 502.02 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-15 17:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165288010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017 et autoriser un dépense maximale de 7 525 502.02 \$ (appel d'offres public VMP-16-029 - 2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'objectif de l'administration municipale de contribuer et de promouvoir de façon soutenue les pratiques citoyennes en développement durable, ce qui passe nécessairement par l'électrification des transports, Montréal souhaite se joindre à ce mouvement global qui promeut la mobilité électrique, dont la Formule E fait partie.

La Formule E s'inscrit dans ce contexte comme le seul championnat du sport automobile au monde utilisant des voitures complètement électriques. Celle-ci se définit par ailleurs comme étant la porteuse d'une vision pour le futur de l'industrie automobile, agissant comme un partenaire de choix pour la recherche et développement en ce qui concerne les véhicules électriques, accélérant ainsi l'intérêt général envers l'énergie propre et le développement durable.

La Ville de Montréal cherchant à se positionner comme étant une ville d'avenir, intelligente et donc précurseuse de la mobilité verte et durable, sa participation à ce grand événement d'envergure mondiale apparaît comme un incontournable.

L'arrondissement de Ville-Marie est porteur de ce dossier. Le Service de la culture, par sa Direction Cinéma - Festivals - Événements, soutient l'arrondissement dans ses démarches administratives auprès des instances concernées. Le processus d'appel d'offres a été réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1551 Dans le cadre de la présentation de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal à compter de 2017 / Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155.83 \$ (taxes incluses), pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture.

- CE15 1620 Accorder un montant de 100 000 € (Euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

DESCRIPTION

En vue de l'obtention de la part de la Fédération Internationale Automobile (FIA) de l'autorisation pour la tenue d'une course de Formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal, de nombreuses interventions et ajustements à la géométrie du réseau de voirie ont été réalisées au cours de l'année 2016, ce qui a permis d'adapter la géométrie actuelle des rues se trouvant le long du circuit aux besoins de ce dernier, tout en respectant les besoins des autres usagers de la rue (cyclistes, piétons et automobilistes qui circulent dans le centre-ville au quotidien).

Le présent dossier constitue l'étape finale pour la mise en oeuvre de la piste et ses éléments de protection, visant par conséquent à accorder le contrat de fabrication et fourniture des éléments de protection de la piste (glissières en béton et grilles métalliques anti-débris), afin de rencontrer les exigences quant au tracé et de sécurité de la FIA.

JUSTIFICATION

Un premier appel d'offres public a été lancé sur SEAO le 7 septembre 2016 (VMP-16-027) pour la fourniture des éléments de protection, ainsi que pour le montage et démontage de la piste de course à compter de 2017, pour une durée maximale de trois ans avec une option de renouvellement de trois années supplémentaires. Lors de la date d'ouverture des offres, soit le 11 octobre 2016, une seule offre a été déposée (Entreprise Techline Inc.), laquelle a été déclarée non conforme considérant qu'aucun cautionnement de soumission n'a été fourni par le soumissionnaire, contrairement à ce qui était demandé par le cahier de charges.

Ainsi, un nouvel appel d'offres public a été lancé sur SEAO le 17 octobre dernier, avec comme date initiale de dépôt des soumissions le 2 novembre 2016. Cette date s'est vue par la suite être repoussée au 9 novembre (changement qui a été réalisé par addenda émis le 26 octobre), accordant ainsi plus de temps aux preneurs du cahier des charges pour analyser les exigences découlant de ce projet et enfin pour déposer leur soumission.

Il est à noter que ce deuxième appel d'offres (VMP-16-029) visait exclusivement la fourniture des éléments de protection de la piste, alors que le montage et démontage de celles-ci sur une base annuelle fait l'objet d'un appel d'offres à part (VMP-16-030), dont la date d'ouverture de soumissions est prévue pour la fin novembre 2016. Par ailleurs, il importe de mentionner que les barrières de protection seront vraisemblablement entreposés sur l'île de Montréal.

Au cours du présent processus d'appel public d'offres (VMP-16-029), 4 firmes ont acheté le cahier des charges, dont 2 ont déposé des offres. Suite à la vérification des offres, il a été constaté que les deux soumissions étaient conformes en termes administratifs.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (+ tx)	CONTINGENCES (+ tx)	TOTAL (TTC)
Deric Construction Inc.	5 950 307\$	595 030.70\$	7 525 502.02\$
Les Bétons Longueuil (1982) Inc.	9 173 130\$ (*)	917 313\$	11 601 486.84\$
Dernière estimation préparée par les professionnels	4 352 275.20\$	435 227.52\$	5 504 431.25\$
Coût moyen des soumissions reçues			9 563 494.43\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			4 075 984.82\$
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			55%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			2 021 070.77\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			36.7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			4 075 984.82\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			55%

(*) Montant ajusté car erreur dans l'addition sur le formulaire de soumission du fournisseur.

Après une analyse des prix soumis, il a été remarqué qu'environ 80% de l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels provient exclusivement de l'item clôtures métalliques à fabriquer.

Il a été remarqué qu'en raison de l'engorgement occasionné par les différents chantiers majeurs présentement en exécution à Montréal et ses environs, chantiers qui s'étalent également sur une longue période (4-5 ans), dont l'échangeur Turcot, le Pont Champlain, entre autres, les fournisseurs de la grande région de Montréal ont leur carnet de commandes pleins, ce qui explique probablement le nombre de soumissionnaires qui est plutôt bas.

Il est à noter que le plus bas soumissionnaire du présent appel d'offres, soit Construction Deric inc., provient de la ville de Québec, faisant probablement en sorte qu'une partie de l'écart de prix par rapport à l'estimation des professionnels découle du transport et mobilisation / déplacement des équipes pour la fourniture de plus de 1600 sections de glissières en béton et de grilles métalliques.

Il est important aussi de mentionner que le nombre d'usines de galvanisation ayant la capacité de fabriquer et de fournir les quantités importantes commandées dans le bordereau étant plutôt limité dans la région, les prix ont probablement été augmentés par les soumissionnaires, afin d'être en mesure de compléter la fabrication et la livraison dans les délais prescrits par les documents contractuels, soient 160 jours calendrier, date de la première course en juillet oblige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 7 525 502.02 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 6 871 786.42 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 06-008 Intervention immédiate (voirie, construction d'aqueducs, achat d'équip., etc.)

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de Montréal au circuit mondial de Formule E la placera ultimement dans la liste de villes dans le monde soucieuses de l'environnement et qui misent sur les technologies et énergies propres, contribuant au développement durable en appuyant la recherche et développement dans l'industrie de l'automobile électrique. Le secteur des transports et de mobilité étant un grand émetteur des gaz à effet de serre (jusqu'à 40% de ceux-ci lui sont attribués), la ville prône de s'y attaquer cherchant à révolutionner et à faire évoluer cette industrie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'octroi du présent contrat, mettrait sérieusement à risque la capacité des fournisseurs à compléter la fabrication des éléments de protection de la piste pour le printemps 2017, et la course de Formule E serait par conséquent mise sérieusement à risque pour 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis techniques: juin - août 2016
Appels d'offres (1er tentative) : septembre - octobre 2016
Appels d'offres (2e tentative) : octobre - novembre 2016
Commission d'examen des contrats: décembre 2016
Octroi contrat par CG: décembre 2016
Fabrication éléments de protection: janvier - juin 2017
Livraison éléments de protection : juin 2017
Première course Formule E: 29 -30 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
Chef de division
Direction des travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-09

Kevin DONNELLY
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-11-14

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 décembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165288010**

**Dans le cadre de la présentation de la Formule E,
accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la
fourniture des éléments de protection de la piste dans
le centre-ville de Montréal en 2017 et autoriser un
dépense maximale de 7 525 502.02 \$ (appel d'offres
public VMP-16-029 - 2 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165288010

Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017 et autoriser une dépense maximale de 7 525 502.02 \$ (appel d'offres public VMP-16-029 - 2 soumissionnaires).

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 décembre 2016, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que les éléments de protection de la piste devront être livrés en juin 2017 et que l'installation et le démantèlement de ces équipements représenteront un sérieux défi logistique au cœur de centre-ville. L'entreposage comportera aussi certains enjeux.

Ils ont aussi invité le Service et l'arrondissement à inclure au sommaire décisionnel le plan présentant la configuration du circuit que vont parcourir les formules E.

Enfin, les membres ont bien compris pourquoi le Service et l'arrondissement avaient décidé de lancer deux appels d'offres, un pour la fourniture des éléments de protection

de la piste (le présent contrat) et un autre pour le montage et le démontage de la piste, après n'avoir reçu aucune soumission conforme pour un appel d'offres regroupant les deux activités.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165288010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1160695004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec Inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de 35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 16-15252 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricovas Inc.	Île-Bizard - Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 367 062 \$
Services Ricovas Inc.	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	1-12-2017	35	3 497 601 \$
Services Ricovas Inc.	Pierrefonds - Roxboro	1-04-2017	43	5 956 672 \$
Services environnementaux Richelieu	Sud-Ouest	1-04-2017	43	4 250 374 \$
Matières recyclables				
Derichebourg Canada Environnement	Île-Bizard - Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 065 799 \$
Derichebourg Canada Environnement	Sud-Ouest	1-04-2017	43	1 693 024 \$
RCI environnement division WM Québec Inc.	Pierrefonds - Roxboro	1-04-2017	43	3 519 432 \$

N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020

**21 349
964 \$**

2. d'octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seraient requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices de 2018 à 2020.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-18 18:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1160695004**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec Inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de 35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 7 soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles de quatre (4) arrondissements, Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Pierrefonds-Roxboro, viennent à échéance le 31 mars ou le 30 novembre 2017.

Les dates de début des nouveaux contrats sont les suivantes :

- 1^{er} avril 2017 : Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest et Pierrefonds-Roxboro
- 1^{er} décembre 2017 : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Conformément à la stratégie mise en place en 2015 pour l'harmonisation de l'élaboration d'appels d'offres normés pour les contrats de collecte et transport des matières résiduelles, le présent appel d'offres a bénéficié du même encadrement et des mêmes balises. Ces balises se retrouvent dans la section technique du devis et encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours), le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à six (6), la poursuite systématique de la collecte des résidus alimentaires étalée sur quatre (4) ans au maximum, l'augmentation possible du nombre de collectes des résidus verts, ainsi que la collecte distincte pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables.

L'appel d'offres public N° 16-15252 a été lancé le 9 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 21 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Un (1) addenda a été produit pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne le renouvellement des contrats de collecte et transport des matières résiduelles de quatre (4) arrondissements. L'appel d'offres a été préparé pour cinq (5) arrondissements. Les octrois des deux contrats pour Le Plateau Mont-Royal ont été présentés dans un sommaire décisionnel distinct.

Il y a eu 17 preneurs de cahier de charges et de ce nombre sept (7) entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons invoquées par les entreprises n'ayant pas soumissionné et qui ont répondu sont les suivantes : carnet de commandes plein, hors de l'expertise de l'acheteur de cahier des charges et achat de cahier pour s'en inspirer.

Dans le cadre de la stratégie retenue depuis l'année dernière, suite au rapatriement des compétences de collecte / transport, cet appel d'offres permet d'assurer la poursuite des services dans les arrondissements concernés tout en assurant la synchronisation des fins de contrats (31 octobre 2020). Cette synchronisation qui sera atteinte en 2020, suite à tous les renouvellements des contrats d'arrondissements, permettra de solliciter les marchés de collecte, transport et élimination en bloc afin de permettre d'obtenir les meilleures conditions de compétition possible sur le marché.

Ainsi, le regroupement du renouvellement (décembre 2017) du contrat de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve dès l'été 2016, a permis de ne pas l'isoler dans un appel d'offres unique pour ce dernier en début 2017.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport des matières résiduelles (matières organiques, CRD résidentiels et encombrants valorisables et ordures ménagères) ont été demandés pour quatre (4) arrondissements.

Des prix pour la collecte et le transport des matières recyclables ont été demandés pour trois (3) arrondissements.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires pour chaque arrondissement :

Arrondissement (C/T)	Services Ricova Inc.	Derichebourg Canada Environnement	RCI environnement Division WM Québec Inc	Services environnementaux Richelieu	Services MATREC Inc.	9064-3032 Québec Inc. (JR Services sanitaires)	Col Sel Transit Inc.
Matières organiques, CRD résidentiels et encombrant valorisables et ordures ménagères							
Île-Bizard - Sainte-Geneviève							
Le Sud-Ouest							
Mercier - Hochelaga- Maisonneuve							
Pierrefonds-Roxboro							
Matières recyclables							
Île-Bizard - Sainte-Geneviève							
Le Sud-Ouest							
Pierrefonds-Roxboro							

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, trois (3) des sept (7) contrats devront être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont identifiés selon un ou l'autre des critères d'examen. Le tableau intitulé "A-O 16-15252 Com exam contrats 7 contrats.xls" en pièce jointe présente les critères qui s'appliquent selon les contrats.

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouvent en pièce jointe.

Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement sur la base de l'historique des coûts unitaires par porte ou par collecte des arrondissements concernés, ou similaires s'il s'agissait d'un ajout de service.

Les estimations ont été faites par une majoration des prix réels 2016 des contrats existants de 2% ou 5% en tenant compte des écarts avec les coûts moyens d'arrondissements comparables, des nouveaux services, et cela de façon spécifique à chaque arrondissement.

Au global, pour tous les services demandés pour la durée des contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs de 41% aux estimations.

L'explication de cet écart peut être associée à un accroissement de la compétition entre les entreprises par l'arrivée de nouveaux transporteurs depuis les 12 derniers mois (Derichebourg Canada Environnement et Col Sel Transit) et à la réponse très concurrentielle d'un des soumissionnaires.

Les estimations du Service se rapprochent beaucoup plus de la moyenne des autres soumissions déposées, démontrant ainsi la volonté claire de la part du soumissionnaire recommandé pour 3 des 7 contrats à obtenir ces marchés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques.

Les contrats sont d'une durée de 35 ou 43 mois selon l'arrondissement pour une période de quatre années financières.

Cette dépense taxes incluses est indexée de 2% par année à compter de la date anniversaire des contrats et sera répartie comme suit :

Arrondissements	2017	2018	2019	2020	Total
L'Île-Bizard- Sainte-Geneviève	494 263 \$	671 346 \$	684 773 \$	582 480 \$	2 432 862 \$
Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	85 918 \$	1 179 477 \$	1 203 067 \$	1 029 139 \$	3 497 601 \$
Pierrefonds- Roxboro	1 928 142 \$	2 614 180 \$	2 666 463 \$	2 267 319 \$	9 476 104 \$
Le Sud-Ouest	1 165 010 \$	1 654 323 \$	1 687 409 \$	1 436 657 \$	5 943 398 \$
Total taxes incluses	3 673 333 \$	6 119 325 \$	6 241 711 \$	5 315 595 \$	21 349 964 \$

Pour plus de détails, voir la pièce jointe 'Aspects financiers 20161108'.

Il est à noter que ces contrats débuteront à différentes dates en 2017 et prendront fin le 31 octobre 2020. Le montant total des contrats octroyés avant les indexations sera légèrement inférieur à celui des résultats de l'appel d'offres afin de tenir compte du calendrier de la collecte et transport des matières résiduelles et de la fin des contrats en cours. Cet écart est estimé à 64 794 \$ taxes incluses.

Les résultats de cet appel d'offres permettront à la Ville de Montréal de générer des économies annuelles récurrentes de 1,95 million de dollars (taxe nette) par rapport aux prestations de services existants (2016). Cet écart favorable absorbera le coût supplémentaire pour les nouvelles collectes implantées progressivement dans différents territoires (voir pièce jointe : Prestations additionnelles de service). La comparaison des coûts globaux 2016 - 2017 incluant tous les services additionnels dégage des économies nettes annuelles récurrentes de 0,9 million de dollars (- 9 %).

Ces économies récurrentes annuelles ont été obtenues dans un contexte d'augmentation significative des prestations de services de plusieurs collectes pour la majorité des arrondissements. De plus, des services existants ont été transférés de travaux en régie aux nouveaux contrats dans certains arrondissements. Le tableau : 'A/O 16-15252 Services add C-T' en pièce jointe présente ces augmentations des prestations de services.

Les crédits requis pour l'année 2017 ont été priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Compte tenu de l'impact des coûts d'indexation pour l'ensemble des contrats des matières résiduelles, il est recommandé d'octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seraient requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices de 2018 à 2020.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats actuels s'y rapportant. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

Les octrois planifiés pour le conseil municipal du mois de novembre offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant le début des contrats et pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

Enfin, par les octrois des contrats prévus à cet appel d'offres, la Ville pourra non seulement poursuivre, mais principalement offrir des services additionnels pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les logements montréalais (8 logements et moins) et poursuivre ainsi sa Stratégie qui vise à compléter tout son territoire pour 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires sera préparée par le Service des communications.

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens des changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CM du 19 décembre 2016

Début des contrats: dates multiples 1^{er} avril ou 1^{er} décembre 2017

Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2016-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-11-18

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 décembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160695004**

**Accorder 7 contrats de collecte et transport des
matières résiduelles aux firmes : Derichebourg
Canada Environnement, RCI environnement division
WM Québec Inc., Services environnementaux
Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de
35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes
incluses - Appel d'offres public # 16-15252 -
7 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Deschamps
Président de séance

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160695004

Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec Inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de 35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 7 soumissionnaires.

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (2 contrats).*

Le 8 décembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont souligné la grande rigueur du Service dans la préparation du dossier ainsi que la qualité des réponses données aux questions soulevées.

Ils ont bien compris que l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises a contribué à l'obtention de prix très favorables à la Ville. Ceci explique en bonne partie le fait que les résultats de l'appel d'offres ont permis l'obtention de prix inférieurs de 41 % aux prix estimés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (2 contrats).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160695004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165288011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Entreprise Techline inc. au montant de sa soumission (appel d'offres public VMP-16-030 - 2 soumissionnaires) et autoriser une dépense maximale de 8 966 755.95 \$ (TTC)

Il est recommandé

D'autoriser une dépense maximale de 8 966 755.95 \$ pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal (appel d'offres public VMP-16-030 - 2 soumissionnaires);

D'accorder un contrat à Entreprise Techline inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix de 8 966 755.95 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser pour l'année 2017, un virement budgétaire de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

D'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 13:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165288011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Entreprise Techline inc. au montant de sa soumission (appel d'offres public VMP-16-030 - 2 soumissionnaires) et autoriser une dépense maximale de 8 966 755.95 \$ (TTC)

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'objectif de l'administration municipale de contribuer et de promouvoir de façon soutenue les pratiques citoyennes en développement durable, ce qui passe nécessairement par l'électrification des transports, Montréal souhaite se joindre à ce mouvement global qui promeut la mobilité électrique, dont la Formule E fait partie.

La Formule E s'inscrit dans ce contexte comme le seul championnat du sport automobile au monde utilisant des voitures complètement électriques. Celle-ci se définit par ailleurs comme étant la porteuse d'une vision pour le futur de l'industrie automobile, agissant comme un partenaire de choix pour la recherche et développement en ce qui concerne les véhicules électriques, accélérant ainsi l'intérêt général envers l'énergie propre et le développement durable.

La Ville de Montréal cherchant à se positionner comme étant une ville d'avenir, intelligente et donc précurseuse de la mobilité verte et durable, sa participation à ce grand événement d'envergure mondiale apparaît comme un incontournable.

L'arrondissement de Ville-Marie est porteur de ce dossier. Le Service de la culture, par sa Direction Cinéma - Festivals - Événements, soutient l'arrondissement dans ses démarches administratives auprès des instances concernées. Le processus d'appel d'offres a été réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1551 Dans le cadre de la présentation de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal à compter de 2017 / Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155.83 \$ (taxes incluses), pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture.

- CE15 1620 Accorder un montant de 100 000 € (Euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

DESCRIPTION

En vue de l'obtention de la part de la Fédération Internationale Automobile (FIA) de l'autorisation pour la tenue d'une course de Formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal, de nombreuses interventions et ajustements à la géométrie du réseau de voirie ont été réalisés au cours de l'année 2016, ce qui a permis d'adapter la géométrie actuelle des rues se trouvant le long du circuit aux besoins de ce dernier, tout en respectant les besoins des autres usagers de la rue (cyclistes, piétons et automobilistes qui circulent dans le centre-ville au quotidien).

Le présent dossier constitue l'étape finale pour la mise en oeuvre de la piste et ses éléments de protection, visant par conséquent à accorder le contrat de montage et démontage de la piste, afin de rencontrer les exigences quant au tracé et de sécurité de la FIA.

JUSTIFICATION

Un premier appel d'offres public a été lancé sur Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 7 septembre 2016 (VMP-16-027) pour la fourniture des éléments de protection, ainsi que pour le montage et démontage de la piste de course à compter de 2017, pour une durée maximale de trois ans avec une option de renouvellement de trois années supplémentaires. Lors de la date d'ouverture des offres, soit le 11 octobre 2016, une seule offre a été déposée (Entreprise Techline Inc.), laquelle a été déclarée non conforme considérant qu'aucun cautionnement de soumission n'a été fourni par le soumissionnaire, contrairement à ce qui était demandé par le cahier de charges.

Ainsi, un nouvel appel d'offres public a été lancé sur SEAO le 19 octobre dernier, avec comme date initiale de dépôt des soumissions le 9 novembre 2016. Cette date s'est vue par la suite être reconduite au 18 novembre, puis au 23 novembre (changements qui ont été réalisés par addendas), accordant ainsi plus de temps aux preneurs du cahier des charges pour analyser les exigences découlant de ce projet et enfin pour déposer une soumission.

Il est à noter que ce deuxième appel d'offres (VMP-16-030) visait exclusivement le montage et démontage de la piste, alors que la fourniture des éléments de protection a fait l'objet d'un appel d'offres à part (VMP-16-030). Par ailleurs, il importe de mentionner que les barrières de protection seront vraisemblablement entreposés sur l'île de Montréal.

Au cours du présent processus d'appel public d'offres (VMP-16-030), 11 firmes différentes ont acheté le cahier des charges, dont 2 ont déposé des offres. Suite à la vérification des offres, il a été constaté que les deux soumissions étaient conformes en termes administratifs.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (+ tx)	CONTINGENCES (+ tx)	TOTAL (TTC)
--------------------------------	--------------------	----------------------------	--------------------

Entreprise Techline inc.	7 089 885.91 \$	708 988.59 \$	8 966 755.95 \$
Deric Construction Inc.	8 479 946.21 \$	847 994.62 \$	10 724 799.97 \$
Dernière estimation préparée par les professionnels	5 359 753.95 \$	535 975.39 \$	6 778 614.81 \$
Coût moyen des soumissions reçues			9 845 777.96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 758 044.02 \$
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			19.6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			2 188 141.14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			32.3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 758 044.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			19.6%

Suite à une analyse des prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme, on remarque qu'environ 65% de l'écart de 2,2 M \$ par rapport à l'estimation des professionnels provient de l'item «Maintenance de la circulation et signalisation temporaire» (+1.4 M \$ TTC). Ainsi, considérant les nombreux chantiers majeurs qui sont présentement en cours de réalisation à proximité du centre-ville et ceux à venir, il est difficile pour les soumissionnaires de planifier avec un haut degré de précision en avance (plusieurs années) le déploiement du circuit (6 Km de barrières en béton assorties de 6 Km de grilles métalliques installées par-dessus ces barrières, le tout se déroulant sur rue). Il est par conséquent probable que les prix ont été augmentés afin d'absorber, du moins partiellement, le risque inhérent à ce type de projet.

Une autre raison probable qui explique l'écart des prix et le nombre bas des soumissions reçues, serait les brefs délais accordés ainsi que les différentes contraintes au niveau de la gestion des impacts à la mobilité urbaine rigoureuses (12 jours pour le montage et 10 jours pour le démontage), faisant en sorte que plusieurs équipes devront être mobilisées parallèlement, nécessitant même un haut pourcentage de temps supplémentaire et des travaux de nuit et de fin de semaine pour les équipes d'installation. Lors de l'établissement du délai optimal à accorder pour les opérations de montage et de démontage, le volet mobilité urbaine a toujours été en haut de la liste de préoccupations de la Ville, cherchant à réduire au minimum les impacts négatifs sur la circulation et le quotidien des montréalais pendant la période estivale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 994 521,39 \$ net de taxes, correspondant à la portion du contrat concernant la fourniture des éléments de protection de la piste, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 06-008 Intervention immédiate. Le solde, soit 7 193 321,98 \$, correspondant aux frais de montage et démontage, pour les 6 prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la culture. Une somme de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget 2017 du Service de la culture pour ce faire, sous réserve de l'approbation du budget 2017 par les instances décisionnelles. Il est à noter que la durée totale du contrat est de six ans, soient pour les courses de 2017

à 2019, plus trois années de renouvellement en option (2020-2022). Toutefois, la Ville se réserve le droit d'annuler en tout temps le contrat de montage et démontage du circuit suivant un préavis de 90 jours précédant l'événement.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des 5 exercices subséquents jusqu'en 2022.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture est requis à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de Montréal au circuit mondial de Formule E la placera ultimement dans la liste de villes dans le monde soucieuses de l'environnement et qui misent sur les technologies et énergies propres, contribuant au développement durable en appuyant la recherche et le développement dans l'industrie de l'automobile électrique. Le secteur des transports et de la mobilité étant un grand émetteur des gaz à effet de serre (jusqu'à 40% de ceux-ci lui sont attribués), la ville prône de s'y attaquer cherchant à révolutionner et à faire évoluer cette industrie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'octroi du présent contrat, mettrait sérieusement à risque la capacité des fournisseurs à compléter la fabrication des éléments de protection de la piste pour le printemps 2017, et la course de Formule E serait par conséquent mise sérieusement à risque pour 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis techniques: juin - août 2016

Appels d'offres (1er tentative) : septembre - octobre 2016

Appels d'offres (2e tentative) : octobre - novembre 2016

Commission d'examen des contrats: décembre 2016

Octroi contrat par CG: décembre 2016

Préparation plan de gestion des impacts, coordination et demandes de permis: janvier - juin 2017

Livraison éléments de protection : juin 2017

Première course Formule E: 29 -30 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
Chef de division
Direction des travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Kevin DONNELLY
Délégation

Approuvé le : 2016-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-11-28

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 décembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165288011**

**Dans le cadre de la présentation de la Formule E,
accorder un contrat à Entreprise Techline inc. au
montant de sa soumission (appel d'offres public VMP-
16-030 - 2 soumissionnaires) et autoriser une dépense
maximale de 8 966 755.95\$ (TTC).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165288011

Dans le cadre de la présentation de la Formule E, accorder un contrat à Entreprise Techline inc. au montant de sa soumission (appel d'offres public VMP-16-030 - 2 soumissionnaires) et autoriser une dépense maximale de 8 966 755.95\$ (TTC).

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 décembre 2016, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris pourquoi le Service et l'arrondissement avaient décidé de lancer deux appels d'offres, un pour la fourniture des éléments de protection de la piste et un autre pour le montage et le démontage de la piste (le présent contrat), après n'avoir reçu aucune soumission conforme lors d'un appel d'offres regroupant les deux activités.

Ils ont aussi noté que près des deux tiers de l'écart de prix entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation provenaient de l'article «Maintenance de la circulation et signalisation des travaux».

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165288011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1161670004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal (0631) - Dépense totale de 395 732,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5878 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 395 732,45 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5878 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-05 11:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1161670004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal (0631) - Dépense totale de 395 732,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5878 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Stade de soccer de Montréal est une nouvelle construction située au 9235 avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le pôle sportif du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Il a ouvert ses portes en avril 2015. Le projet prévoyait un comptoir restaurant permettant de bien desservir les usagers et visiteurs. Suite à un appel d'offres non concluant réalisé en 2014, ce sont des machines distributrices qui constituent l'offre de services alimentaires depuis l'ouverture du Stade. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) souhaite offrir aux usagers du Stade une offre alimentaire saine et diversifiée, conçue sur place et disponible à un comptoir. Pour ce faire, le SDSS a choisi de faire appel à une entreprise d'économie sociale dont le bail sera présenté pour approbation dans un autre sommaire décisionnel.

Le projet prévoit donc l'opération du service alimentaire dans un espace aménagé par la Ville. À cet effet, le SDSS a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de mettre en oeuvre le projet.

Sur la base de la définition des besoins en équipements et services par la firme BPA Services alimentaires, la firme Saucier + Perrotte architectes a ensuite été mandatée pour revoir le concept de l'aire de services et préparer les plans et devis.

L'appel d'offres public 5878, publié dans "le Devoir" le 31 octobre 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de vingt-deux (22) jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leurs soumissions. Un addenda a été émis le 11 novembre 2016 dans le but d'apporter des modifications mineures aux plans, de préciser certaines conditions administratives et de corriger une date erronée.

Le délai de validité de soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0582 17 juin 2013	Accorder un contrat à Entreprises de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM- dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses / approuver la cession du contrat intervenu entre la
---	---

Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$, taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q Inc.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal (0631) Ces travaux comprennent, sans s'y restreindre:

- l'aménagement d'un espace de service incluant un comptoir réfrigéré et une aire de transactions;
- une aire de préparation et lavage des aliments;
- une aire d'entreposage;
- la fourniture et l'installation des équipements.

Ce contrat inclut tous les travaux requis pour ce projet.

Le budget pour travaux contingents, inclus au présent contrat, représente 10 % du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Sept soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 21 novembre 2016 à l'Hôtel de ville de Montréal. La raison évoquée par le preneur de documents n'ayant pas déposé de soumission est relative à la disponibilité de la firme pour la période définie de travaux. Les deux autres, ACQ Métropolitaine et APCHQ sont des associations qui répertorient les projets mais ne déposent pas de soumissions.

Les dix (10) preneurs de cahier des charges ont été :

1. ACQ Métropolitaine
2. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
3. Ardec Construction inc.
4. Axe Construction
5. Groupe VIG Inc.
6. Groupe DCR
7. DGAV Constructions inc.
8. Procova Inc.
9. Rénovacoeur Rénovation inc.
10. Construction Sojo Inc.

Les sept (7) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

1. Ardec Construction inc.
2. Axe Construction
3. Groupe VIG Inc.
4. Groupe DCR
5. DGAV Constructions inc.
6. Procova Inc.
7. Rénovacoeur Rénovation inc

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer

un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1- Procova inc.	342 625,50 \$	34 262,55 \$	376 888,05 \$
2- Axe construction inc.	358 593,23 \$	35 859,32 \$	394 452,55 \$
3- Ardec construction inc.	370 219,50 \$	37 021,95 \$	407 241,45 \$
4- Groupe VIG inc.	400 645,46 \$	40 064,55 \$	440 710,01 \$
5- Consoltec inc	415 623,45 \$	41 562,34 \$	457 185,79 \$
6- Construction D.G.A.V. Inc.	461 181,97 \$	46 118,20 \$	507 300,17 \$
7- Rénovacoeur Rénovation inc.	491 748,08 \$	49 174,81 \$	540 922,89 \$
Estimation déposée par les professionnels	449 877,05 \$	44 987,71 \$	494 864,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			446 385,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			18,44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			164 034,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			43,52%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-117 976,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-23,84%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			17 564,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,66%

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale a été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission de Procova Inc. et l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de 23,8%. L'écart se situe principalement en mécanique et électricité. Après validation auprès des ingénieurs, la différence de coût se situe plutôt au niveau des coûts actuels du marché qu'en raison d'un manque de précision aux spécifications techniques.

De plus, le faible écart entre la plus basse soumission et la deuxième (+4,6%) et la suivante (+11,3%) corrobore que les documents d'appel d'offres devaient être compréhensibles et précis et que la soumission de Procova Inc. est juste par rapport au marché actuel.

L'analyse des soumissions par la firme de consultants externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Elle recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation du consultant et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 395 732,45 \$. Après la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 361 356,48 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2017.

Étant donné que les travaux ont lieu dans de l'existant et que, pour cette raison, peuvent survenir des imprévus dus aux conditions de chantier (non prévisibles préalablement), un budget pour travaux contingents de 34 262,55 \$ équivalent à 10 % du contrat est ajouté.

Un budget d'incidences de 18 844,40 \$, taxes incluses, équivalent à 5 % de la valeur du contrat, servira à l'achat d'équipements complémentaires.

La firme n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Procova Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 376 888,05 \$, taxes incluses, ainsi que les incidences de 18 844,40 \$, taxes incluses, seront assumés comme suit :
Un montant maximal de 361 356,47 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-007 Réfection et amélioration équipements sportifs.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, le projet n'a pas à atteindre un niveau de certification LEED, étant inférieur à 500 000 \$. Cependant, l'édifice étant en processus d'accréditation LEED-Or, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de la construction de l'aire de restauration aura un impact sur le service aux usagers et sur le bail à convenir avec l'opérateur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu de l'impact des travaux en milieu occupé, et tel que prévu au cahier des charges, l'entrepreneur et les gestionnaires responsables de l'édifice se coordonneront afin d'assurer que les activités de chantier n'affectent pas celles du Stade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction au CE Décembre 2016

Fin des travaux Avril 2017

Mise en opération Mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 2 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Normand GIRARD
Chef de division

Le : 2016-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-12-05

CE : 20.006

2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.007

2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.008
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.009
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1160019001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à RHEA Québec Inc. pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15530 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel RHEA Québec Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882.63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15530 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51.2% par l'agglomération, pour un montant de 99 779,91\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-30 12:33**Signataire :**Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160019001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à RHEA Québec Inc. pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15530 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Il y a, à travers le monde, une forte augmentation de menaces de plus en plus complexes en cybersécurité. Avec la refonte des technologies de l'information (TI) et l'avènement de la ville intelligente et numérique, il y a une augmentation substantielle des actifs numériques à la Ville de Montréal (Ville). Cette tendance ira en s'accroissant dans les prochaines années, et aura pour résultat que la Ville fera face à une hausse des risques en cybersécurité. Afin de faire face à ces enjeux, le Service des TI a établi en 2016 un programme de sécurité et continuité TI répondant aux objectifs suivants:

- Gérer en temps réel les risques en matière de sécurité et protéger les actifs de la Ville;
- Rehausser la surveillance en continu de notre cyberespace;
- Mettre en place une stratégie unifiée et intégrée de la sécurité à la Ville;
- Avoir un cadre de continuité informatique adapté aux risques et impacts de l'organisation;
- Mettre en place une nouvelle architecture de sécurité et les outils requis, pour répondre à la stratégie de sécurité.

Ce programme de sécurité se décline en trois volets:

1. Intégrer le plan de continuité TI et le plan de sécurité de l'information qui inclut la réalisation d'audits de sécurité des systèmes de la Ville;
2. Mettre en place une gouvernance en matière de sécurité à la Ville :
 - Mettre en place une stratégie de sécurité unifiée à la Ville;

- Créer et doter le poste de Chef de la sécurité de l'information (CISO: Chief Information Security Officer) pour la Ville;
 - Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation en matière de sécurité pour développer des comportements plus sécuritaires pour tous les employés;
 - Travailler avec des partenaires de confiance et bénéficier de travaux de chercheurs universitaires pour orienter la gestion des cyber-risques.
3. Mettre en place des outils additionnels pour la surveillance en continu et pour suivre les meilleures pratiques.

Le Service de l'eau possède un environnement technologique très spécialisé tel que :

- Plusieurs réseaux spécialisés (système de télégestion à grande échelle permettant de traiter en temps réel un grand nombre de télémesures et de contrôler à distance des installations techniques) composés, entre autres, de réseaux informatiques, de serveurs et de postes de travail répartis dans ses usines de production et de distribution de l'eau potable.
- Un réseau de contrôle de procédés composé, entre autres, de réseaux informatiques, de serveurs et de postes de travail répartis dans un complexe industriel, d'intercepteurs, de collecteurs et de stations de pompage.

Le Service des TI a comme principe de faire des tests d'intrusion annuels et dans cette optique, le Service des TI, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement et le Service de l'eau, a lancé le 22 août 2016, l'appel d'offres public N°16-15530. Cet appel d'offres, qui a été publié dans le quotidien le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO, a été ouvert le 3 octobre 2016. La durée de la publication a été de 41 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à compter de la date du dépôt des soumissions.

Aussi, dans le but de répondre aux objectifs du programme de sécurité, et plus particulièrement aux premier et troisième volets, la Ville désire octroyer un contrat pour mettre à jour l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, mettre à jour l'architecture de sécurité, et produire un plan directeur sectoriel de sécurité.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à RHÉA Québec Inc. pour ce mandat de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63 \$, taxes incluses et approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le fournisseur spécialisé dans le conseil en sécurité de l'information aura comme responsabilité principale de faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines. Le mandat d'analyse de la cybersécurité pour le Service de l'eau consiste à :

- Produire le manuel d'organisation du projet (MOP). Il servira à établir une compréhension commune du projet (méthodologie, périmètre du projet, communications) entre les deux parties;
- Mettre à jour l'évaluation des impacts et des risques de sécurité reliés à la disponibilité, à l'intégrité et à la confidentialité des actifs informationnels du Service de l'eau;
- Effectuer les tests de vulnérabilité et d'intrusion afin de produire un rapport faisant état du bilan de la sécurité de l'environnement réseau et du niveau de protection des actifs informationnels du Service de l'eau;
- Mettre à jour l'architecture cible avec les mesures de protection adaptées aux menaces réelles identifiées à l'étape d'analyse des risques;
- Mettre à jour le plan de sécurité de l'information décrivant les actions à prendre pour rehausser la sécurité et de la résilience des infrastructures supportant les différents procédés;

JUSTIFICATION

Une meilleure connaissance de l'état de la sécurité de l'environnement technologique et l'élaboration du plan de sécurité de l'information du Service de l'eau va permettre d'identifier toutes les mesures à prendre pour éliminer ou atténuer les risques afin de rehausser la sécurité et la résilience des infrastructures supportant les différents procédés. Les bénéfices suivants pourront être réalisés par l'entremise du projet :

- Une meilleure compréhension de ce qui pourraient rendre l'environnement technologique vulnérable aux incidents et aux attaques;
- Un plan d'actions détaillées de sécurité pour le redressement de la situation;
- L'identification des stratégies de relève des technologies et des communications des réseaux du Service de l'eau;
- Mise en place de mesures préventives afin d'assurer une meilleure sécurité du réseau.

Lors du processus d'appel d'offres, il y a eu vingt-six (26) preneurs du cahier de charges et six (6) ont déposé des soumissions, ce qui représente près de 23% des preneurs. Trois (3) soumissionnaires ont obtenus un pointage inférieur à 70% menant au rejet de leur soumission. Parmi les firmes qui n'ont pas déposé de soumission, cinq (5) affirment ne pas posséder les ressources requises ou n'offrent pas le service requis, alors qu'une autre firme indique que le délai de livraison est hors d'atteinte.

Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
RHÉA Québec Inc.	78,3	6,58	194 882,63\$		194 882,63\$
Groupe conseil PMSCADA Inc.	82,4	4,50	294 371,07\$		294 371,07\$
En Toute Confiance Inc. (INFIDEM)	89,2	2,42	574 673,79\$		574 673,79\$
Dernière estimation réalisée					114 376,16\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					80 506,47
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					70,39%

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	99 488,44
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	51,05%

L'estimation de la Ville est moins élevée que la proposition de l'adjudicataire pour les raisons suivantes:

- Le service des TI ne possédait pas de données sur les taux horaires pour des ressources spécialisées en sécurité de l'information. L'estimation réalisée dans ce dossier est basée sur les ententes cadres en vigueur pour des profils de chargé de projet niveau 1, d'analyste en sécurité de l'information et de spécialiste en sécurité de l'information.
- Les efforts (j/p) par l'adjudicataire pour les tests de vulnérabilités et d'intrusion sont plus élevés que prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 194 882,63 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 60110 - Programme de sécurité et de continuité TI, incluant un devancement de l'enveloppe prévue au PTI 2017-2019 pour un montant de 30 000\$ en 2016 afin de débiter les travaux en décembre 2016.

Le montant maximal de 177 953,82 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 48.8% par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du présent contrat permettra de :

- Obtenir des ressources spécialisées dans le conseil en sécurité de l'information;
- Former une équipe de travail optimale avec des ressources internes et celles de l'adjudicataire;
- Connaître et comprendre les risques inhérents à la présence de systèmes vulnérables dans les environnements informatiques et de communications du Service de l'eau;
- Établir un plan d'action de correction, si des vulnérabilités sont détectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 14 décembre 2016;
Prestation de services professionnels: décembre 2016 à avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HOGUE
Conseillère en logiciel et Matériel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Benoit JEAN
Chef de Section - Informatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-11-25



Dossier # : 1167438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (résolution CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50\$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
2. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. - Leading boards inc. (résolution CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 29 433,60 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-30 12:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (résolution CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'à tout récemment, les documents, nécessaires à la prise de décision des élus, étaient générés et imprimés à partir des systèmes informatiques de gestion des ordres du jour (GODJ) ainsi que le système de gestion des dossiers décisionnels (GDD). La désuétude de ces systèmes limite grandement leur modification afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal (Ville).

Le Service des technologies de l'information a entrepris une vigie du marché afin d'identifier les fournisseurs potentiels de solutions modernes d'instances sans papier. Il a été constaté qu'il n'existait pas de solution complète sur le marché, la majorité étant destinées au domaine des affaires privé.

Afin de solliciter les fournisseurs potentiels identifiés, le Service des TI a lancé en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres 16-15130. La Ville a reçu quatre offres et suite au processus d'évaluation des offres, trois de ces firmes ont été jugées non-conformes. La firme Réseau C.A. - Leading boards inc. a présenté la seule offre conforme qui s'est soldé par l'octroi d'un contrat (CG16-0350).

Cette solution informatique de type logiciel en tant que service (SAAS) est prévue à l'origine pour des conseils d'administration. Elle a été mise en place avec succès par l'adjudicataire Réseau C.A. - Leading boards inc. et répond aux besoins exprimés par les élus. Puisque les solutions de type SAAS sont destinées à être utilisées dans leur version standard, dite vanille, il n'est pas pratique courante d'ajouter des interfaces et des services additionnels lors de leur acquisition afin d'effectuer des modifications au progiciel.

Toutefois, lors du processus d'arrimage du progiciel avec les systèmes existants, il a été constaté que certaines fonctionnalités avancées de cette solution ne pouvaient être utilisées en raison des limites liées à l'interface avec les systèmes internes patrimoniaux existant à la Ville de gestion des ordres du jour (GODJ) et de gestion des dossiers décisionnels (GDD).

Des efforts supplémentaires sont requis afin d'optimiser l'interface et d'assurer l'intégration complète entre la nouvelle solution et les systèmes existants qui sont en fin de vie utile, ce qui permettra d'exploiter le plein potentiel de la nouvelle solution tout en gardant celle-ci complète. La banque d'heures existante pour le développement spécifique de connecteurs aux systèmes GDD et GODJ doit être augmentée pour ajuster et créer des interfaces afin de répondre aux besoins de la Ville.

Pour répondre aux exigences présentes et futures des instances décisionnelles de la Ville en regard de cette nouvelle solution, le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier et d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (résolution CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0350 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc. pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15130 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adoption de la Stratégie montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique et du plan d'action 2015 -2017 ville intelligente et numérique.

DESCRIPTION

La firme Réseau C.A. Inc - Leading Boards Inc. sera appelée à développer des ponts (interfaces) entre sa solution informatique et les systèmes existants ainsi que les systèmes à venir de la Ville. Cela permettra aux élus de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités offertes par cette nouvelle solution d'instances sans papier.

JUSTIFICATION

La décision d'augmenter la valeur du contrat est rendu nécessaire puisque la seule solution conforme suite au processus d'appel d'offres est une solution moderne spécialisée pour les conseils d'administration, et certains éléments doivent être modifiées afin que cette solution s'intègre de façon adéquate avec les systèmes déjà en place et ceux à venir. Les travaux requis afin d'assurer une intégration optimale de la nouvelle solution sont accessoires et de même nature que ceux déjà réalisés par le fournisseur, et ne changent pas la nature même du contrat initial.

À noter qu'en l'absence d'une telle solution, le Service des TI devrait voir pour une solution sur mesure dont le coût total de possession serait beaucoup plus élevé. L'orientation du Service des TI est de fournir les solutions disponibles sur le marché plutôt que les solutions sur mesure comme c'était le cas par le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial du fournisseur Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc. passera de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses.

La dépense supplémentaire de 57 487,50 \$, taxes incluses, objet du présent dossier, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel. Elle représente une augmentation du coût total du contrat initial de l'ordre de 14,52 %.

Ce montant maximal de 57 487,50 \$ taxes incluses (52 493,75 \$ net de taxes) sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 48.8% par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette solution permettra d'éliminer le recours au papier aux fins des instances décisionnelles de la Ville ainsi que des comités de la Direction générale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les efforts supplémentaires requis de la part de Réseau C.A. - Leading boards inc. permettront une utilisation plus efficiente de la solution numérique des instances sans papier ce qui permettra de répondre pleinement aux besoins de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE - 14 décembre 2016;
Approbation du dossier par le CM - 19 décembre 2016;
Approbation du dossier par le CG - 22 décembre 2016;
Implantation des nouvelles interfaces - 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

Nathalie N MARCHAND
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-11-25



Dossier # : 1167000007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 16-15359 - 8 soumissionnaires dont 6 conformes / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-07 13:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167000007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 16-15359 - 8 soumissionnaires dont 6 conformes / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'autoroute Bonaventure a été construite en 1966 afin de permettre les déplacements routiers entre, notamment, le pont Champlain, le Port de Montréal, l'île des Sœurs, l'autoroute 15 et le centre-ville de Montréal.

La responsabilité de l'autoroute Bonaventure est partagée entre deux propriétaires. La Ville de Montréal est propriétaire des structures au nord de l'axe 26.5 tandis que la société des Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) est propriétaire des structures au sud de l'axe 26.5 tel que montré au plan de localisation ci-joint.

La structure de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 est située entre la rue de la Commune et le centre du canal Lachine. Ainsi, la structure se situe sur le terrain de Parcs Canada. Les piles 22 et 23 sont situées sur les quais Peel et les piles 24 à 26 sont situées dans le canal Lachine. De son côté, la rampe Brennan permet aux usagers d'accéder à l'autoroute Bonaventure en direction sud à partir de la rue Brennan. La rampe Brennan entre les axes D0 et 22 se situe sur le terrain de la Ville de Montréal. Le plan de localisation en pièce jointe montre l'emplacement des différents axes.

L'ouvrage ciblé par le présent projet est composé de poutres précontraintes en béton armé et de dalles en béton armé reposant sur des piles (chevêtre et colonnes) ainsi qu'une culée et des murs d'approche en béton armé. La rampe Brennan est composée de 4 travées dissociées du tablier des voies rapides entre les axes D0, D1, D2, 23 et 24. La rampe Brennan et les voies de l'autoroute forment un seul tablier entre les axes 24 et 26.

Deux grands projets de réfection et de réaménagement de l'autoroute sont en cours de réalisation de part et d'autre du tronçon de l'ouvrage. D'une part, PJCCI termine un vaste programme de réfection des structures sous sa responsabilité dans lequel les travaux du

remplacement du tablier et de la réparation des piles des travées 26 à 30 ont été réalisés en 2015. D'autre part, le Ville de Montréal procède actuellement aux travaux du Projet Bonaventure qui consistent à la démolition des voies élevées de l'autoroute Bonaventure jusqu'à l'axe 22 et à un réaménagement en boulevard urbain qui portera le nom de « boulevard Robert-Bourassa ». La structure entre les axes 22 et 26 ainsi que la rampe d'accès à l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Brennan (rampe Brennan) ne font pas l'objet de travaux prévus dans le cadre du projet Bonaventure, visant la transformation de l'autoroute en boulevard urbain.

Également, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et la Ville annonçaient récemment la réalisation de trois nouvelles stations ajoutées pour la desserte en transport au cœur de Montréal, dont la station Griffintown. L'interface entre le projet du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la CDPQ aura une influence importante sur l'aménagement du secteur bordant l'autoroute Bonaventure. Les usagers accéderont à cette station située sous le bassin Peel par un édifice localisée à proximité de l'actuelle rampe Brennan. En lien avec le projet du REM, le statut quant au maintien ou non de la rampe Brennan devra être analysé en concertation avec les divers acteurs du milieu. Un retrait de la rampe Brennan offrirait une opportunité pour aménager un espace d'aménagement urbain plus adéquat.

Les résultats préliminaires d'une étude de circulation actuellement en cours montrent que les besoins de maintenir cette rampe pour des fins de mobilité sont grandement réduits. L'arrivée du projet du REM aura aussi pour effet de réduire la nécessité du lien automobile assuré par la rampe Brennan. Les résultats finaux de cette étude ainsi que la collaboration étroite entre la Ville et la CDPQ permettront de déterminer le scénario final quant au réaménagement du secteur visant à accueillir une infrastructure de transport collectif d'envergure. Par la suite, un dossier décisionnel sera présenté aux instances afin de déterminer l'orientation finale quant au remplacement ou au retrait de la rampe Brennan, tout en considérant l'aménagement du secteur limitrophe et la présence du futur édifice donnant accès à la station du REM.

L'ouvrage concerné par le présent dossier a fait l'objet de travaux antérieurs dans les années 1980 et 2000. La dernière inspection générale (2010) et le relevé des dommages réalisés à l'automne 2015 indiquent que la structure comporte plusieurs déficiences importantes qui doivent être réparées. De plus, au cours des dernières années, de nombreuses interventions de sécurisation et de réparation de la dalle ont été effectuées afin d'assurer la fonctionnalité de l'ouvrage.

Ainsi, afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage ainsi que la sécurité des usagers, il est requis de procéder à la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan à court terme. Par ailleurs, il est important de noter que nonobstant l'état de la structure mentionné précédemment, advenant la nécessité de démolir la rampe pour satisfaire les besoins du REM, des travaux importants seraient tout de même nécessaires entre les axes 24 et 26, lieu de raccordement de la rampe aux travées de l'autoroute. Par conséquent, il est requis d'élaborer l'avant-projet définitif et les documents d'appel d'offres et de construction (plans et devis). En raison de l'état de la structure et afin de respecter le calendrier d'échéance de réalisation du REM, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier s'échelonnent de 2018 à 2019. La planification de ces travaux a été coordonnée avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Comme mentionnés précédemment, les développements récents quant au tracé emprunté par le projet de Réseau Électrique Métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec seront un facteur déterminant quant au choix du scénario privilégié. Depuis la période d'appel d'offres lié au présent dossier, plusieurs éléments relatifs à l'aménagement d'une gare sous le bassin Peel se sont ajoutés. Ces modifications engendrent une requalification de l'ensemble du secteur visé par le présent dossier.

Le présent mandat prévoit l'élaboration de l'avant-projet, la préparation d'une étude d'impact environnemental en raison de la présence du canal Lachine et la préparation des documents d'appel d'offres des deux scénarios suivants :

1. remplacement complet du tablier (poutres et dalle) entre les axes 22 et 26 incluant la réparation des piles et la démolition complète de la rampe Brennan ;

2. remplacement complet du tablier (poutres et dalle) entre les axes 22 et 26 incluant la réparation des piles et la reconstruction de la rampe Brennan incluant ses fondations (culées et murs).

Comme première étape du projet à l'hiver 2017, le mandataire rédigera l'étude d'avant-projet définitif comprenant l'élaboration des deux scénarios. Cette étude permettra, notamment, d'analyser la faisabilité de construction en lien avec les contraintes du site et des enjeux du secteur (REM), d'obtenir les conceptions préliminaires, les estimations et les échéanciers de réalisation des travaux. Par la suite, dès que la décision relative à la démolition ou au remplacement de la rampe sera rendue, le mandataire poursuivra la conception et l'élaboration des documents d'appel d'offres du contrat de travaux d'un seul scénario et les honoraires professionnels seront ajustés en conséquence conformément aux documents d'appel d'offres.

Ainsi, le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat de services professionnels pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22-26 ainsi que la rampe Brennan dont voici les principales étapes :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Investigation : Relevé des dommages, avant-projet préliminaire, évaluation de capacité portante des poutres (SNC-Lavalin)	281 851,46 \$	novembre 2015	septembre 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Conception : Avant-projet définitif, plans et devis, assistance technique pendant les travaux	1 160 746,21 \$	janvier 2017	2019

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de réfection	N/D	2018	2019
Surveillance des travaux et Assurance qualité	N/D	2018	2019

L'appel d'offres de services professionnels portant le numéro 16-15359 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 8

août au 7 septembre 2016. La durée de la publication a été de 30 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 mars 2017. Le comité de sélection a eu lieu le 12 octobre 2016.

Cinq (5) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres :

Addenda 1 émis le 15 août 2016 : réponses émises par la Ville aux questions adressées dans le cadre de l'appel d'offres, ajout sur le SEAO des rapports du relevé des dommages et de l'avant-projet préliminaire;

Addenda 2 émis le 16 août 2016 : réponses émises par la Ville aux questions adressées dans le cadre de l'appel d'offres,

Addenda 3 émis le 19 août 2016 : réponses émises par la Ville aux questions adressées dans le cadre de l'appel d'offres,

Addenda 4 émis le 26 août 2016 : report de la date d'ouverture des soumissions au 7 septembre, émission du bordereau révisé, modification du devis technique,

Addenda 5 émis le 31 août 2016 : remplacement de la Politique de gestion contractuelle de la Ville par la version entérinée le 25 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à Stantec Experts-conseils Itée pour réaliser la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 ainsi que la rampe Brennan.

Les services professionnels comprennent, sans s'y limiter :

- l'élaboration de l'étude d'avant-projet définitif;
- l'élaboration de l'étude d'analyse d'impact environnemental requise par Parc Canada;
- l'accompagnement de la Ville dans l'obtention des autorisations auprès de Transports Canada, Pêches et Océan Canada et Parc Canada ;
- la préparation des plans et devis des deux scénarios;
- l'assistance technique durant les travaux;
- la réalisation de services complémentaires.

Le mode de rémunération pour la majorité des activités est à prix forfaitaire. Seuls l'assistance technique durant les travaux et les autres services complémentaires qui se définiront en cours de mandat seront rémunérés à taux horaire.

Un montant maximal de 25 000,00 \$, excluant les taxes, a été prévu pour des déboursés. L'enveloppe des déboursés est un montant prévisionnel pour les équipements d'accès et de signalisation, pour des services complémentaires ainsi que pour des frais de reproduction de documents ou des frais de déplacement. Les déboursés sont applicables à l'assistance technique durant les travaux et aux autres services complémentaires.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le projet permettra de prévenir la propagation des dommages ou autres défauts qui pourraient entraîner la fermeture partielle ou complète de l'autoroute Bonaventure.

En procédant rapidement aux travaux cités en rubrique, la Ville s'assure notamment de contribuer à la réussite du projet mené par la CDPQ.

Compte tenu de l'envergure du projet, de la nature des services professionnels requis ainsi que du nombre de ressources humaines nécessaires, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme d'experts-conseils pour la réalisation du mandat.

Un représentant de la Ville assurera la gestion du projet afin de veiller au respect du contrat de services professionnels pendant toutes ses étapes.

Lors de l'appel d'offres public 16-15359, sur onze (11) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission et trois (3) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 73 % et 27 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve en pièce jointe.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils ltée	81,3	1,13	1 132 002,46	28 743,75 \$	1 160 746,21
SNC-Lavalin inc.	77,5	1,12	1 109 064,95	28 743,75 \$	1 137 808,70
WSP Canada Inc.	76,8	1,03	1 202 810,96	28 743,75 \$	1 231 554,71
CIMA+	77,3	1,03	1 207 809,38	28 743,75 \$	1 236 553,13
Les Consultants S.M. inc.	77,0	0,64	1 948 600,90	28 743,75 \$	1 977 344,65
Les services exp inc.	79,3	0,47	2 701 855,01	28 743,75 \$	2 730 598,76
Beaudoin Hurens inc.	68,2	-	-	-	-
Hatch Corporation	57,7	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			1 955 672,99	28 743,75 \$	1 984 416,74
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 823 670,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) 100 x (l'adjudicataire - estimation)/estimation					- 42 %

Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)	- 22 937,51 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) 100 x (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire	- 2%

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, Stantec Experts-conseils ltée a obtenu la plus haute note finale. Sur les huit (8) soumissionnaires, six (6) ont obtenu une note intérimaire égale ou supérieure à la note de passage. En effet, les soumissions de Hatch Corporation et Beaudoin Hurens inc. n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis pour être considérés.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale, Stantec Experts-conseils ltée, s'élève à un montant de 1 160 746,21 \$, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission réalisée par la Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels qui s'élève à 1 984 416,74 \$, taxes incluses. La différence est de - 823 670,53 \$, soit - 42 %.

Puisque le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier rencontre les exigences pour être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'écart observé dans le prix soumis par le plus bas soumissionnaire concerne principalement les activités liées à l'avant-projet définitif et l'élaboration des plans et devis. Cet écart peut s'expliquer par une surestimation des tâches à effectuer pour l'élaboration des deux scénarios. Les résultats montrent que les soumissionnaires prévoient une plus grande optimisation des scénarios afin de limiter le dédoublement de certaines activités. Cet écart peut également être relié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Les quatre (4) plus bas soumissionnaires ont soumis des prix semblables. L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le 4e soumissionnaire est de 98 744,43 \$, soit 8,7 %.

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la ville. L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité du marché financier (AMF). Une copie de cette attestation émise le 4 novembre 2014 est présentée en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet s'élève à un montant maximum de 1 160 746,21 \$. Ce qui représente un coût net de 1 059 916,01 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le tableau qui suit résume les coûts du projet:

Description	Montant (taxes incluses)
-------------	--------------------------

Prix de conception	977 517,45 \$
Prix pour les services complémentaires	82 407,18 \$
Prix pour l'assistance technique	72 077,83 \$
Déboursés	28 743,75 \$
Total contrat de services professionnels:	1 160 746,21 \$

Le présent contrat permet trois variantes de conception soit la conception du scénario 1 individuellement, la conception du scénario 2 individuellement et la conception des scénarios 1 et 2 simultanément. Le montant total du contrat de 1 160 746,21 \$ représente la somme des items de ces trois variantes du bordereau de soumission en conformité avec les règles de l'approvisionnement. Comme une seule variante sera effectuée, la dépense totale maximale prévue est de 698 664,00 \$.

Le bordereau de soumission est divisé en plusieurs items forfaitaires permettant ainsi l'abandon d'un des scénarios en cours de contrat et de ses coûts associés.

À titre indicatif, il est estimé que la dépense totale sera répartie comme suit :

- Conception, déboursés et services complémentaires : géré par la Division de la gestion des actifs en 2017 : 1 088 668,38 \$ taxes incluses, soit 994 099,34 \$ net de ristournes
- Assistance technique : gérée par la Direction des infrastructures en 2018 et 2019: 72 077,83 \$ taxes incluses, soit 65 816,67 \$ net de ristournes.

Le budget requis pour effectuer cette dépense est priorisé au PTI 2017-2019 de la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au Programme de réfection des structures routières - 46000.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne des travaux effectués au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005). Elle sera imputée au règlement d'emprunt RCG 06-002.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de conception de la réfection de l'autoroute Bonaventure permettra d'assurer le maintien de l'actif et de la fonctionnalité de ce dernier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, la conception du projet de réfection ne pourra être réalisée tel que prévu et les travaux ne pourront être réalisés en 2018-2019. Par conséquent, les probabilités de devoir intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées. Dans ces circonstances, des fermetures partielles

ou complètes pourraient être requises afin d'assurer la sécurité des usagers. De plus, la présence de la rampe Brennan constituera une contrainte pour le projet du REM. Ainsi, l'exploitation du site ne pourra être réévaluée au bénéfice de ce dernier afin d'optimiser l'aménagement urbain aux abords de la station du Bassin Peel.

L'échéancier visé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC) afin d'assurer une coordination adéquate avec les divers travaux du secteur : réseau électrique métropolitain, autoroute Bonaventure de la portion fédérale, pont Champlain, échangeur Turcot ainsi que de nombreux travaux de la Ville. Ainsi, retarder l'octroi du contrat engendrerait nécessairement une nouvelle coordination des travaux avec l'ensemble des intervenants.

Par ailleurs, l'appel d'offres précisait que les soumissionnaires devaient tenir pour acquis un début de services au début du mois de janvier 2017 dans l'élaboration de leur échéancier de projet joint à leur soumission. Ainsi, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté, le soumissionnaire recommandé pourrait alors exiger un délai supplémentaire qui pourrait mettre en péril l'échéancier du projet ou engendrer des coûts supplémentaires pour accélérer le processus de conception.

Impacts durant la prestation de service:

Aucune fermeture de voie n'est prévue pendant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire pour le contrat. Toutefois, des avis aux partenaires seront effectués advenant que des entraves sur le réseau soient nécessaires lors de services complémentaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE du 30 novembre : mandat à la CEC

7 décembre : étude par la Commission

CE du 14 décembre : retour au CE et adoption par le CE

CM du 19 décembre : adoption par le CM

Octroi du contrat de services professionnels: Décembre 2016

- Avant-projet définitif et étude d'impact environnemental: printemps 2017;
- Plans et devis : été 2017- automne 2017;
- Assistance technique: printemps 2018 - automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-10-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-11-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-11-07

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 décembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167000007**

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 16-15359 - 8 soumissionnaires dont 6 conformes / Approuver le projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167000007

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 16-15359 - 8 soumissionnaires dont 6 conformes / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 décembre 2016, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ces questions ont, entre autres, permis de clarifier certains éléments qui manquaient de clarté dans le sommaire décisionnel.

Pour la Commission, il conviendrait ainsi d'expliquer que le montant fixé pour le contrat de 1 160 746,21 \$ correspond à un cumul d'options et ne représente pas les sommes qui seront vraiment dépensées. Il faudrait aussi indiquer que le montant réellement dépensé sera plutôt de l'ordre de 698 000 \$, conformément à ce qui a été mentionné aux membres de la Commission en séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE16700007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Cependant, pour la Commission, ce constat de conformité est conditionnel à l'ajout au sommaire décisionnel de renseignements précisant les montants réels qui seront versés à l'adjudicataire.

CE : 20.013
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167310004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc pour revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons Montréal et Laval. Dépense totale 424 963,01\$ taxes incluses (contribution de l'AMT : 348 477,89 \$; contribution de la Ville de Montréal : 76 485,12 \$). Appel d'offres public no 16-15559 (2 soumissionnaires dont 1 conforme). Approuver le projet de convention à cette fin.

1. d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un projet de convention par lequel Les services exp inc, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons Montréal et Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30%) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70%) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense de la Ville de Montréal sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167310004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc pour revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons Montréal et Laval. Dépense totale 424 963,01\$ taxes incluses (contribution de l'AMT : 348 477,89 \$; contribution de la Ville de Montréal : 76 485,12 \$). Appel d'offres public no 16-15559 (2 soumissionnaires dont 1 conforme). Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal. Le projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre De Coubertin à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin. Le projet inclut également un volet important de systèmes de transports intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et perception, etc.), et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation) ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. Le projet est intégré avec des travaux prévus par la Ville de Montréal. En plus du volet transport collectif, il inclut les deux (2) volets suivants :

- Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
- Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissage, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Avec ce projet, l'AMT et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un nouveau visage plus urbain, plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Le dossier d'opportunité du projet déposé par l'AMT a été approuvé par le gouvernement du Québec en juillet 2015. Suite à cette décision, le 26 novembre 2015, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a entériné l'entente détaillée avec l'AMT, ce qui a permis la mise en place d'un bureau de projet AMT/VdM en janvier 2016 et le lancement des mandats d'ingénierie détaillée des secteurs Montréal et Laval en février 2016. AECOM a été la firme retenue pour les plans et devis du tronçon Montréal et WSP est la responsable du tronçon Laval.

La remise des plans et devis 70% par les mandataires est prévue en décembre 2016 pour le secteur Laval et en février 2017 pour le secteur Montréal. Suivant le dépôt de ce livrable, le bureau de projet désire faire réaliser une revue de la qualité, un échéancier et une estimation de contrôle par une firme indépendante, afin de s'assurer que les livrables présentés par AECOM et WSP constituent une référence solide pour élaborer les budgets et les échéanciers qui seront présentés dans le Dossier d'affaires qui sera déposé au gouvernement du Québec en septembre 2017. L'autorisation du Dossier d'affaires par le Conseil des ministres est requise pour amorcer les travaux en 2018.

En bref, le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un mandat de services professionnels à la firme Les Services exp inc. pour réaliser la revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis du projet intégré SRB Pie-IX, tronçon Montréal et Laval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0758 – 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 448 685 \$, taxes incluses, à cet effet

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses.

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25\$; réserve pour imprévus 32 997,82\$)

CM16 0249 – 24 février 2016 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau

de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 \$ (contrat: 24 388 314,06 \$ + incidences: 2 110 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Les services professionnels requis consistent notamment à:

- Compléter une revue de qualité rigoureuse sur les plans et devis 70% réalisés par les firmes AECOM consultants inc. (tronçon montréalais) et WSP CANADA INC.

(tronçon lavallois) afin de minimiser les imprévus de chantier, les interférences et manques de coordination interdisciplinaire, les zones grises portant à confusion et à interprétation et ouvrant la porte à des demandes de changement venant de l'entrepreneur lors de la réalisation des travaux affectant ainsi les coûts et l'échéancier de réalisation du projet

- Réaliser une estimation budgétaire indépendante de celle effectuée par chacun des mandataires en charge de l'élaboration des plans et devis détaillés. Ceci inclut une validation du partage des coûts de construction entre l'AMT et la Ville de Montréal
- Déterminer un échéancier de réalisation des travaux indépendant de celui effectué par chacun des mandataires en charge de l'élaboration des plans et devis détaillés

Soulignons que :

- Le mandat comporte les plans et devis du tronçon de Montréal et du tronçon Laval
- Le mandat sera supervisé par le bureau de projet intégré du SRB Pie-IX composé de professionnels de l'AMT et de la Ville de Montréal. Tel que prévu à l'entente de principe
- Tel que détaillé au tableau suivant, le plafond maximal des honoraires est de 424 963,01\$

	Contrat de base	Montréal	Laval
	Revue de qualité		
Proposition – tronçon Montréal	221 744,20 \$	221 744,20 \$	- \$
Proposition – tronçon Laval	147 869,20 \$	- \$	147 869,20 \$
Total avant taxes	369 613,40 \$	221 744,20 \$	147 869,20 \$
TPS (5%)	18 480,67 \$	11 087,21 \$	7 393,46 \$
TVQ (9,975%)	36 868,94 \$	22 118,98 \$	14 749,95 \$
Total avec taxes	424 963,01 \$	254 950,39 \$	170 012,61 \$
Contribution Ville de Montréal (30%)	76 485,12 \$	76 485,12 \$	N/A
Contribution AMT-VdM (70%)	178 465,28 \$	178 465,28 \$	N/A
Contribution AMT - Laval (100%)	170 012,61 \$	N/A	170 012,61 \$

- Le montant du contrat du tronçon Montréal sera financé à hauteur de 70% par l'AMT et à 30% par la Ville de Montréal. Par contre, le tronçon de Laval sera financé 100% par l'AMT. Conformément à l'entente détaillée de 2015 avec l'AMT et VdM
- Le montant d'engagement pour la Ville de Montréal sera de **76 485,12 \$**, taxes incluses.

JUSTIFICATION

En vertu de la *Loi sur les cités et villes* et conformément à l'entente avec l'AMT, le processus d'approvisionnement a été réalisé par la Ville de Montréal dans le respect de ses règles d'approvisionnement. Le projet de convention (document juridique joint au présent dossier) est conforme au document juridique standard pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$.

Un appel d'offres public a été lancé sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 3 octobre 2016. Un total de 9 preneurs ont retiré le cahier de charges. Deux addendas ont été émis durant l'appel d'offres. L'addenda No 1 a été émis le 12 octobre 2016. Il avait pour objet de reporter la date du dépôt au 24 octobre 2016 et de répondre aux questions reçues. L'addenda No 2 a été émis le 13 octobre 2016 pour répondre aux questions reçues. La date de dépôt des soumissions était le 24 octobre 2016, pour une durée de l'appel d'offres de 20 jours. Deux preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Un

était non conforme suite à l'examen du comité technique, car il ne répondait pas aux exigences administratives obligatoires. Les raisons de désistement des autres preneurs du cahier des charges sont mentionnées dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement. La durée de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 22 avril 2017.

L'évaluation du soumissionnaire a été réalisée par le comité de sélection qui était composé de quatre personnes, dont deux de la Ville de Montréal, une de l'AMT et le directeur du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à une rencontre du comité de sélection le 11 novembre 2016, la firme **Les services exp inc** a été retenue.

Soumissions conformes	Note intérim.	Note finale	Total soumissionné
Les services Exp inc	80,4	3,07	424 963,01 \$
Dernière estimation réalisée			370 684,69 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)			54 278,32 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			14,64%

L'écart de 14.64% a été influencé par la différence de l'estimation de Laval, car les travaux de ce tronçon ont été sous-estimés. Même si la longueur du tronçon Laval est plus courte par rapport à Montréal, le nombre de plans et devis est aussi significatif. Par contre, l'estimation de la revue de qualité du tronçon Montréal a été plus en détail à l'égard de l'effort à faire. Le tableau ci-joint démontre les différences d'écart pour chacun de tronçons.

Explication de l'écart	Estimation BdP	Adjudicataire	Écart (\$)	Écart (%)
Revue qualité Laval	127 385,29 \$	170 012,61 \$	42 627,33 \$	25,07%
Revue qualité Montréal	243 299,40 \$	254 950,39 \$	11 650,99 \$	4,57%
	370 684,69 \$	424 963,01 \$	54 278,32 \$	14,64%

Tel que prévu à l'entente, la convention de services professionnels sera tripartite et liera Les services exp inc, l'AMT et la Ville de Montréal. Le bon de commande sera émis par l'AMT qui facturera la Ville de Montréal pour sa contribution. **Les services exp inc.** détient une attestation de l'AMF émise le 14 mars 2014, cela lui permettant de conclure des contrats publics (voir pièce jointe). Le service d'approvisionnement de la VdM a confirmé que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de **424 963,01\$** sera assumé comme suit : Un montant maximal de **76 485.12 \$** sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale du règlement – « Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - portion Ville ». La dépense de la Ville sera assumée à 100 % par la Ville centre. Le coût net à la charge des contribuables montréalais est de **69 841,11 \$**. Le montant restant du contrat, soit **348 477,89 \$**, sera assumé entièrement par l'Agence métropolitaine de transport. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier d'octroi de contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact direct immédiat sur le citoyen spécifiquement pour ce dossier d'octroi de contrat. Toutefois, la revue de l'ensemble des plans et devis 70% permettra de s'assurer que tous les éléments du projet SRB Pie-IX sont couverts et clairement exposés pour éviter toute imprécision, erreur ou omission qui pourrait affecter l'échéancier et coûts dans la phase de construction.

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier aurait un impact négatif sur le déroulement global du projet SRB-Pie IX, notamment le dépôt du dossier d'affaires au gouvernement du Québec en septembre 2017 et le démarrage des travaux en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce dossier. Une stratégie globale d'interaction avec le milieu est déployée par le Bureau de projet du SRB Pie-IX.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016, approbation du Comité exécutif de la Ville de Montréal

- Décembre 2016, approbation du contrat conseil d'administration de l'AMT
- Décembre 2016, octroi du contrat de revue de qualité
- Janvier 2017, début du contrat
- Août 2017, fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
controleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Christianne RAIL
Chef de section

Le : 2016-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-12-05



Dossier # : 1162675003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 09:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162675003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène.

CONTENU

CONTEXTE

La Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) prévoit un projet d'aménagement d'amphithéâtre naturel dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène pour la tenue de grands événements culturels. Ce nouvel aménagement comprendra principalement une scène extérieure, un parterre constitué de divers types de surfaces d'une capacité de 65 000 personnes ainsi qu'une promenade centrale et un belvédère.

À la suite des vérifications effectuées par la Direction de l'eau potable, trois conduites d'eau principales existantes sont présentes sur le site des travaux proposés:

- 1- une conduite de 450 mm de diamètre en fonte grise datant de 1966 sur une longueur de 350 m;
- 2- une conduite de 300 mm de diamètre en fonte ductile datant de 1991 sur une longueur de 220 m;
- 3- une conduite de 450 mm de diamètre en fonte grise datant de 1966 sur une longueur de 65 m.

Selon l'aménagement prévu du nouveau site, la conduite no. 1 de 450 mm est située directement sous la scène et au centre du parterre projeté et entre donc en conflit avec les aménagements futurs. Étant donné la grande envergure des travaux qui sont prévus en surface, l'intégrité structurale de la conduite existante est menacée si cette dernière reste en place, et ce, compte tenu de son âge et de sa nature. De plus, afin qu'il n'y ait pas d'impact sur l'accès à l'amphithéâtre lors d'entretiens ou de bris futurs et ne pas mettre en péril les nouveaux aménagements, il a été décidé d'abandonner cette conduite et d'en construire une nouvelle de 400 mm de diamètre sur une longueur de 340 m à l'extérieur du

périmètre du nouvel aménagement.

Un projet de convention doit être approuvé afin d'inclure, aux travaux d'aménagement de l'amphithéâtre naturel, les travaux de construction de la nouvelle conduite d'eau principale qui relèvent de l'agglomération. Cette convention prévoit les modalités administratives générales qui définiront les rôles des deux entités et le mode de remboursement des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0667 - 29 octobre 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Ste-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

La présente convention prévoit de déléguer à la SPJD la préparation des plans et devis, le lancement de l'appel d'offres, l'octroi et la gestion du contrat et la surveillance des travaux pour la construction de la nouvelle conduite d'eau principale. Elle prévoit également les modalités de remboursement à la SPJD des coûts relatifs aux travaux de l'aqueduc principal.

Les travaux qui relèvent de la Ville de Montréal comprennent notamment :

- l'abandon d'une conduite d'eau principale de 450 mm existante en fonte grise;
- la construction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre;
- la construction de deux chambres de raccordement aux conduites d'eau secondaires existantes de 200 et 300 mm de diamètre et le réaménagement de ces dernières.

La SPJD projette de débiter les travaux au printemps 2017 pour les terminer au mois de décembre 2017.

JUSTIFICATION

Les études hydrauliques réalisées par le Service de l'eau ont confirmé l'abandon d'une conduite d'eau principale et la construction d'une nouvelle conduite de remplacement à l'extérieur du parterre proposé dans le plan d'aménagement. La conduite proposée offre une capacité suffisante pour les besoins de protection incendie du secteur.

La conduite existante de 450 mm datant de 1966 se situe directement sous l'aménagement futur proposé par la SPJD entraînant des difficultés pour son entretien.

La SPJD et la Ville de Montréal ont convenu que la SPJD effectuera l'appel d'offres et confiera les travaux à un seul entrepreneur permettant ainsi de minimiser les coûts du projet et de faciliter la coordination globale du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En considération des obligations assumées par la SPJD, la Ville s'engage à rembourser, sur présentation des pièces justificatives, la totalité des coûts des travaux d'aqueduc, les coûts des honoraires professionnels et du contrôle qualitatif relatifs aux travaux d'aqueduc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'abandon de la conduite de 450 mm et de construction de la nouvelle conduite de 400 mm sont requis pour permettre l'entretien de la conduite. L'intégration de nos travaux d'aqueduc à ceux d'aménagement proposés par la SPJD permet d'éviter de manquer une opportunité de coordination entre les deux projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil d'agglomération : 22 décembre 2016

Début des travaux : printemps 2017

Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurore PINEAU
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

Le : 2016-11-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-11-28



Dossier # : 1163570005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018; autoriser une contribution financière de 3 917 600\$ pour l'année 2017

Il est recommandé ;

1 - d'approuver l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal

2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1e janvier 2017 au 31 décembre 2018.

3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600\$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-05 14:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163570005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018; autoriser une contribution financière de 3 917 600\$ pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2012, le conseil d'agglomération a approuvé la constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi . Les diverses étapes de la création de cette société ont été franchies en 2012 et 2013 et le Bureau du Taxi de Montréal (BTM) a officiellement pris en charge les activités de l'ancien Bureau du taxi et du remorquage (BTR) à compter du 1er janvier 2014. La création et la mise en opération du BTM s'accompagnaient de deux conventions entre la Ville et la nouvelle entité: une entente cadre fixant les obligations des parties, par laquelle la Ville s'engageait notamment à fournir gratuitement au BTM les services administratifs qu'elle fournissait à l'ancien Bureau du taxi et du remorquage et une convention de prêt de services des employés auparavant affectés audit bureau. Les deux ententes entraient en vigueur le 1er janvier 2014 pour une durée de trois ans. Les parties souhaitent apporter quelques modifications à l'entente cadre initiale au moyen d'un addenda,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0407 - 26 septembre 2013: Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat; approuver le projet de convention de prêt de services entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; accorder un soutien financier de 3 430 469 \$ pour l'année 2014 au Bureau du taxi de Montréal;

DESCRIPTION

Entente - cadre

Les modifications apportées à l'entente cadre initiale sont relativement mineures. Certaines clauses ont été modifiées pour des raisons de concordance (ex: changement de noms) ou

retirées parce qu'elles n'étaient plus pertinentes, par exemple, celles ayant trait à divers transferts de biens meubles (effectués au moment de l'entrée en vigueur de la première entente) ou celle concernant l'obtention par le BTM du statut de municipalité (obtenu depuis).

Les principales modifications sont les suivantes:

- Modifications quant aux responsabilités du Bureau en matière de remorquage : actuellement, le conseil d'agglomération a compétence sur le remorquage des véhicules obstruant la circulation ou présentant un danger sur la voie publique, et sur celui des véhicules en situation de délit. D'autres types de remorquage relèvent pour leur part des conseils d'arrondissement ou des conseils municipaux des villes liées. Dans les derniers mois, un comité de travail mis sur pied par le SPVM a étudié les moyens d'optimiser la gestion des activités de remorquage sur le territoire de l'île et recommande entre autres que le conseil d'agglomération soit dorénavant compétent relativement à l'adoption de tout règlement sur le remorquage des véhicules et la conclusion de contrats de remorquage. L'addenda prévoit les effets de cette modification sur les parties, et les mesures à appliquer en attendant que les changements souhaités se concrétisent.
- Majoration de la valeur des services rendus en matière de technologies de l'information: initialement fixée à 68 000\$, cette valeur passe à 117 000\$.
- Ajustements à quelques-uns des services que la Ville s'engage à rendre au BTM: ces modifications se retrouvent en matière de gestion des ressources humaines, de communication et de technologies de l'information.
- Modification de la durée de l'entente: la durée de l'entente est ramenée de trois à deux ans.

On trouvera en pièces jointes un tableau comparatif permettant de repérer facilement les changements apportés.

Convention de prêt de services

Aucune modification n'est requise pour le renouvellement de cette convention, dont l'application et la durée est directement reliée à celle de l'entente cadre.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'addenda proposé permet de bonifier l'entente entre les parties et de mieux refléter le contexte dans lequel elle se situe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit une contribution financière de 3 917 600\$ pour 2017; cette somme est déjà prévue au budget: il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de la ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jean LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

Le : 2016-11-29

CE : 20.017
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.018
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue, à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1er janvier 2017, un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-30 14:53

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue, à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1er janvier 2017, un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0325, le conseil d'agglomération avait autorisé par voie d'expropriation l'acquisition d'un terrain avec toutes les constructions qui y sont érigées pour y construire un centre de traitement des matières organiques (CTMO). Initialement, les travaux devaient commencer au printemps 2014. En raison d'imprévus, les travaux ont été remis vers le début de l'année 2018. Vu les circonstances, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est favorable à prolonger temporairement l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc. qui y loue des locaux, pour une année additionnelle pour des fins d'entreposage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0448 - 20 août 2015 - Approbation de la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à Transatlas Moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pi², situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes.

CG14 0464 - 30 octobre 2014 - Approbation d'un bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et huit mois, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pi², au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver une deuxième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue, à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période

additionnelle d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de la deuxième convention de prolongation de bail. Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager de son espace. Le projet de convention de prolongation de bail est pourvu d'une option de résiliation suivant un préavis de 60 jours de l'une ou l'autre des parties.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc., puisque ces activités permettent d'assurer une présence et ne causent aucun préjudice aux autres occupants. Le bâtiment n'est pas requis pour les fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la recette totale prévue pour l'année 2017.

	Recette annuelle 2016	Recette annuelle 2017	Total
Recette avant taxes	42 879,96 \$	42 879,96 \$	42 879,96 \$
TPS (5 %)	2 144,00 \$	2 144,00 \$	2 144,00 \$
TVQ (9,975 %)	4 277,28 \$	4 277,28 \$	4 277,28 \$
Recette totale	49 301,24 \$	49 301,24 \$	49 301,24 \$
Taux unitaire annuel (\$/ pi ²)	6,70 \$/pi ²	6,70 \$/pi ²	

La valeur marchande estimée oscille entre 6,42 et 7,17 \$/pi² annuellement. Les revenus seront imputés tels que décrits à l'intervention du Service des finances - Opérations budgétaires et comptables. Le locataire assumera les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE décembre 2016
CM et CG décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement

Lecture :

Alexis CARON-DIONNE, 14 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-14

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-30



Dossier # : 1167029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pi ² , au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1 ^{er} avril 2017. Ouvrage 0631-102

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pi², au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1^{er} avril 2017.
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-01 07:47

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pi ² , au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1er avril 2017. Ouvrage 0631-102

CONTENU

CONTEXTE

Le Stade de soccer de Montréal (le «Stade»), situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, est ouvert au public depuis avril 2015. Le projet prévoyait un comptoir restaurant permettant de bien desservir les usagers et visiteurs. Suite à un appel d'offres non concluant réalisé en 2014, ce sont des machines distributrices qui constituent l'offre de services alimentaires depuis l'ouverture du Stade.

Le Service de la diversité sociale et des sports (le «SDSS») souhaite offrir aux usagers du Stade une offre alimentaire saine et diversifiée, conçue sur place et disponible à un comptoir. Pour ce faire, le SDSS a choisi de faire appel à une entreprise d'économie sociale, Projet Sol, qui fournit actuellement l'offre alimentaire au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto depuis trois ans. La direction Espace pour la vie s'est montrée satisfaite des services offerts, de sorte que le bail a récemment été renouvelé.

Projet Sol a été créé par plusieurs entreprises d'économie sociale membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, employant des salariés locaux et faisant la promotion de l'insertion sociale dans l'exploitation des services de restauration. La mission de l'organisme est de regrouper les ressources des entreprises d'insertion membres de Projet Sol, dans le but de développer et gérer des activités commerciales afin de créer des emplois pour offrir une expérience de travail complémentaire aux finissants de ces entreprises. Voici les quatre entreprises fondatrices et membres de Projet Sol :

- Groupe PART dont la mission est de favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes aux prises avec un trouble de santé mentale ou d'ordre psychosocial. En plus d'offrir un service de traiteur et une gamme de produits surgelés, le Groupe PART gère six cafétérias dont une dans le complexe Angus.
- Buffet Insère Jeunes (BIS) traiteur dont la mission est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de vivre une expérience de travail significative dans un milieu et un contexte conformes aux exigences et aux attentes du marché de l'emploi. BIS offre un service de traiteur.
- Chic Resto POP, une entreprise d'insertion et d'économie sociale qui œuvre depuis 1989 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

- Petites-Mains qui aide les personnes en difficulté, surtout les femmes immigrantes, monoparentales, sans emploi, à sortir de l'isolement et à apprendre un métier, afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail et leur intégration à la société québécoise pour qu'elles y vivent en dignité.

Des travaux d'aménagement des espaces (cuisine, comptoir, etc.) sont également en voie d'être réalisés par la Ville et seront prêts pour le début du bail.

Conséquemment, en juin dernier, le SDSS a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») afin de négocier une entente de location auprès de Projet Sol (le «Locataire»). Le présent sommaire vise donc à faire approuver un bail par lequel la Ville loue au Locataire, un espace d'une superficie de 546 pi² situé à l'intérieur du Stade, pour une période de 26 mois, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1^{er} avril 2017 à des fins de services alimentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le bail est d'une durée de 26 mois, se terminant à la fin de la haute saison de soccer. Le bail prévoit l'exploitation par le Locataire d'un service de restauration à l'intérieur du Stade aux heures normales d'ouverture. Les services offerts sont de type bistro, soit sandwiches, salades, soupes et collations.

Le bail inclut des espaces pour l'exploitation de quatre machines distributrices, qui seront utiles lorsque le restaurant sera fermé faute d'achalandage (par exemple la semaine durant le jour). Trois machines distributrices seront disponibles près de l'aire de restauration et une machine distributrice au niveau des vestiaires. Les lieux loués incluent des équipements, dont la liste est présentée en annexe de l'entente.

Le Locataire assumera l'entretien ménager des espaces loués (cuisine), mais aussi du mobilier utilisé par les clients (tables et chaises). La Ville fournira au Locataire les services d'électricité, d'eau, de ventilation, de chauffage et de sécurité. Le bail précise également les attentes de la Ville en matière de nourriture santé. Le Locataire doit en tout temps se conformer aux règlements et lois en vigueur dans le domaine de la restauration, notamment ceux du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, duquel elle devra obtenir un permis pour l'exploitation des sites.

Le présent bail a été négocié de gré à gré, comme le permet la loi, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une entreprise d'économie sociale.

JUSTIFICATION

Le bail a été négocié et préparé en collaboration avec le SDSS en regard des paramètres préétablis par le SDSS.

Le Locataire jouit d'une bonne crédibilité dans l'exploitation de services de restauration, notamment à l'intérieur de bâtiments publics visant une certification LEED.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer payé par le Locataire est établi en fonction des ventes nettes annuelles cumulatives effectuées par le locataire. Considérant que l'installation est nouvellement construite et qu'aucun historique n'existe concernant les ventes d'aliments, il est difficile d'évaluer les recettes que recevra la Ville. Le SDSS mise davantage sur le service offert aux usagers que

sur les recettes attendues.

Le pourcentage applicable est le suivant :

Comptoir alimentaire, machines distributrices et traiteur :

Ventes nettes de	0 à 300 000 \$	6,5 %
Ventes nettes de	300 001 à 500 000 \$	8,5 %
Ventes nettes de	500 001 \$ et plus	9,5 %

Le SDSS est responsable de la gestion du bail, incluant la perception du loyer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire appel à une entreprise d'économie sociale pour l'offre alimentaire du Stade, qui comporte un volet insertion socio-professionnelle, témoigne de l'engagement social de la Ville de Montréal (volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, "être solidaire" et "assurer la relève").

Aussi, ce projet contribue à plusieurs autres orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources ;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

Le Locataire offrira également un service de traiteur, ce qui facilitera la tenue d'événements écoresponsables. Cette entreprise favorise l'utilisation d'aliments du terroir, locaux et biologiques et fait affaire avec des fournisseurs locaux, ce qui réduit les distances de transport de la marchandise et par conséquent, réduit les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations de restauration. Le site est pourvu d'infrastructures de recyclage et de compostage. Des choix écologiques seront également faits quant au type de vaisselle utilisé (vaisselle réutilisable pour les repas consommés sur place, recyclable ou compostable pour les repas à emporter).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier a un impact direct sur le service aux citoyens, puisqu'il permet de faire bénéficier la clientèle d'un service alimentaire de type repas sur place à l'intérieur du Stade, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par les autorités municipales et signature du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 25 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-29

CE : 20.021
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.022
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.023
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164864001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 selon les versements suivants : 2016 – premier versement : 345 000 euros (492 656 \$ CAN); 2017 – 2e et 3e versements : 175 000 euros (249 898 \$ CAN); 2018 – 4e et 5e versements : 202 500 euros (289 167 \$ CAN). Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.

Il est recommandé :

- d'approuver la convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI – Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement;
- conformément à la convention, d'autoriser les versements suivants :
 - en 2016 : un versement de 345 000 euros (492 656\$ CAN);
 - en 2017 : un versement de 75 000 euros (107 099 \$ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 \$ CAN);
 - en 2018 : un versement de 162 500 euros (232 048 \$ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 \$ CAN).
- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018;
- d'autoriser le Maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;

- de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-01 17:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164864001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 selon les versements suivants : 2016 – premier versement : 345 000 euros (492 656 \$ CAN); 2017 – 2e et 3e versements : 175 000 euros (249 898 \$ CAN); 2018 – 4e et 5e versements : 202 500 euros (289 167 \$ CAN). Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2016, suite à une présentation effectuée auprès des membres du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Bureau du développement durable, en collaboration avec le Bureau des relations internationales et le Palais des congrès, a soumis la candidature de Montréal pour accueillir le Congrès mondial 2018 de l'organisation ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability). Organisé tous les trois ans, ce congrès rassemble des centaines de représentants des gouvernements locaux et nationaux, des agences internationales, des donateurs et d'autres partenaires du monde entier pour définir la durabilité urbaine dans un contexte de mondialisation. À l'été 2016, la Ville de Montréal a été choisie par ICLEI pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018. Montréal a été sélectionnée pour son leadership, son plan de développement durable, son plan d'action de la canopée, ainsi que ses actions en mobilité durable, telles que le développement de pistes cyclables, le partage de vélos publics et l'électrification des transports.

Rappelons qu'ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable est une association regroupant plus de 1 000 villes et autres gouvernements locaux à travers le monde. Cette organisation non gouvernementale internationale fait la promotion de l'action locale pour favoriser le développement durable à l'échelle planétaire et fournit un soutien aux villes dans différents domaines : durabilité, résilience, protection de la biodiversité,

utilisation efficace des ressources, économie verte, etc.

La Ville de Montréal est membre d'ICLEI depuis 2002. Antérieurement, la Ville de Montréal a été membre de 1992 à 1996.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0437 – 22 juin 2016 - Adopter le plan Montréal durable 2016-2020

CE15 0817 - 4 mai 2015 - Ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability).

DESCRIPTION

Le Congrès mondial d'ICLEI 2018 se déroulera du 19 au 23 juin 2018 au Palais des Congrès à Montréal. Quelque 1200 délégués en provenance de plusieurs pays sont attendus. Le thème proposé par la Ville de Montréal pour le congrès est *Ensemble pour des métropoles durables*. Le Congrès mondial d'ICLEI 2018 devra être un événement écoresponsable. Le budget pour l'organisation de cet événement est estimé à 3,3 M\$.

L'organisation et la planification de l'événement doivent se faire en étroite collaboration avec ICLEI.

- La ville hôte est notamment responsable d'assurer l'organisation, la logistique et le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de commanditaires locaux, nationaux et autres.
- ICLEI est pour sa part responsable de la programmation, de la coordination avec les autres villes membres de l'ICLEI et partenaires internationaux, du processus d'inscription, des communications et rapports liés à l'événement.
- La ville hôte peut sous-traiter avec un organisme ou consultant externe certaines de ses responsabilités liées à l'événement.

Afin de démarrer la planification de l'événement, la Ville de Montréal doit signer une convention de collaboration et de contribution financière avec ICLEI.

- Cette convention dresse les responsabilités respectives des parties prenantes impliquées et pose les jalons sur lesquels reposera la collaboration pour l'organisation de cet événement.
- Cette convention prévoit aussi le versement d'une contribution financière à ICLEI de 722 500 euros pour l'exercice de ses responsabilités dans le cadre de l'organisation de l'événement.

La convention se retrouve dans les documents juridiques du présent sommaire décisionnel. Les annexes de la convention font état du partage des responsabilités et des dépenses entre la Ville de Montréal et ICLEI pour l'organisation de l'événement ainsi que le détail budgétaire lié à la contribution financière à ICLEI.

La convention à signer est rédigée en anglais (documents juridiques), langue d'usage utilisée pour communiquer avec l'organisation internationale qu'est ICLEI. Une version française de la convention est en pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

Afin d'assurer une organisation adéquate de l'événement, un comité interne de mise en œuvre sera formé. Les unités d'affaires suivantes seront sollicitées pour la composition de ce comité de mise en œuvre :

- Direction générale
- Bureau du développement durable
- Bureau des relations internationales et la Section du protocole et de l'accueil
- Service des affaires juridiques
- Service des finances
- Service des communications
- Service de l'approvisionnement

Un comité de contenu sera également formé afin de contribuer à l'élaboration de la programmation et des visites de terrain. Ce comité sollicitera notamment la collaboration de représentants des services de l'environnement, de l'eau, de la mise en valeur du territoire, de la culture, de la diversité sociale et des sports, des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, du développement économique et des bureaux du développement durable, de la résilience et de la Ville intelligente et numérique.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la soumission de sa candidature à ICLEI, la Ville de Montréal s'est engagée à ratifier, si elle était choisie, une convention de collaboration et de contribution financière avec l'organisation d'ici décembre 2016.

Cet événement s'inscrit également dans le positionnement de Montréal comme acteur majeur pour le développement durable, et ce, tant au niveau provincial, national qu'international. Il est en lien avec les engagements de Montréal, notamment :

- Participation au sein de réseaux de gouvernements locaux mettant de l'avant l'importance de la contribution des villes pour faire face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques comme ICLEI, Métropolis et CGLU.
- Signature de la Déclaration de Séoul lors du Congrès mondial 2015 de l'ICLEI.
- Adoption de la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines en octobre 2015 dans le cadre de la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines.
- Ratification de la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en marge de la COP 21 à Paris en décembre 2015.
- Contribution de Montréal à l'adoption du Nouvel agenda urbain lancé dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito en octobre 2016.

Enfin, cet événement s'inscrit dans le cadre du troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise, Montréal durable 2016-2020, adopté en juin 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à l'organisation du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 sont évalués à 3,3 M\$ incluant le versement d'une somme de 722 500 euros (environ 1 031 721 \$) à ICLEI à titre de contribution financière et qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel. Par contre, ce montant pourrait être réduit à 700 000 \$ advenant le cas où la ville parvient à obtenir la totalité des revenus provenant de sources de financement estimées.

Pour organiser l'événement, les sources de financement estimées sont les suivantes : les inscriptions 690 700 \$, les ventes (exposition et commandites) 366 250 \$ et les autres revenus (subventions, mises de fonds, redevances) 2 326 000\$. Les autres revenus incluent des contributions à négocier avec les deux autres paliers de gouvernement (provincial et fédéral) pour 1 500 000 \$ et la contribution de la ville pour un minimum de 700 000 \$.

Les sources de financement de l'événement prévu de 3,3 M\$, incluant la contribution de la ville pour un minimum de 700 000 \$, devraient couvrir les dépenses estimées à 3,3 M\$.

Advenant le cas où l'événement afficherait un déficit, celui-ci devra être assumé par la Ville de Montréal.

Pour 2016 et 2017, les crédits de 492 656 \$ et de 249 898 \$ relatifs à ce dossier sont disponibles au Bureau du développement durable, sous réserve d'approbation du budget 2017 par les instances. Ces dépenses sont estimées selon un taux de conversion en date du 22 novembre 2016. Toutefois, à la suite de l'adoption du dossier, les versements de ces contributions financières devront être effectués en utilisant le taux de change en vigueur à ce moment. Par conséquent, pour 2016 et 2017, ce dossier ne comporte aucun impact sur le cadre financier.

Pour 2018, un ajustement à la base budgétaire de 289 167 \$ est requis au Bureau du développement durable. Comme la ville est responsable de tout déficit à la fin de l'événement, ce dossier pourrait comporter un impact sur le cadre financier de 2018.

Le calendrier de paiement de la contribution de la Ville de Montréal à ICLEI se détaille comme suit :

Paie ment	Date	Montant (en euros)	Valeur en dollars canadiens* - À titre indicatif
1	22 décembre 2016	345 000	492 656 \$
2	1 ^{er} juin 2017	75 000	107 099 \$
3	1 ^{er} décembre 2017	100 000	142 799 \$
4	1 ^{er} mars 2018	162 500	232 048 \$
5	1 ^{er} décembre 2018	40 000	57 119 \$
Total		722 500	1 031 721 \$

*Selon le convertisseur de devises Oanda, utilisé par ICLEI dans le cadre de cette convention (en date du 22 novembre 2016).

Il est à noter que la Ville de Montréal est responsable de tout déficit et/ou surplus de l'événement.

Les obligations de la Ville de Montréal comme de l'ICLEI sont inscrites dans la convention de collaboration et de contribution financière et ses annexes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'action 20 – *Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Accroissement de la présence de Montréal sur la scène internationale et positionnement de la métropole comme un leader en matière de développement durable (visibilité et rayonnement).
- Vitrine internationale pour présenter les legs du 375e et les réalisations montréalaises en matière de développement durable.
- Échange d'expertises et apprentissage de nouvelles façons de faire.

- Retombées économiques et touristiques (1200 participants prévus, dont plus de la moitié en provenance d'autres pays).
- Mise en valeur de Montréal en tant que lieu d'investissement offrant une belle qualité de vie.

Comme il s'agit d'un événement international et qui se tiendra dès le mois de juin 2018, il est important d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour procéder rapidement au lancement des invitations et des demandes officielles pour obtenir les soutiens financiers et organisationnels de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une demande auprès du Service des communications sera effectuée pour assurer le volet local et national des communications reliées à l'événement, ICLEI étant responsable du volet international.

Un communiqué annonçant la sélection de Montréal pour être la Ville hôte du Congrès a été publié par l'ICLEI le 8 juillet 2016. Une vidéo contenant une invitation du Maire aux représentants d'administrations locales et d'organisations internationales a également été tournée et mise en ligne sur le site de l'ICLEI.

Parmi les activités de communication à prévoir :

- Élaboration et mise en ligne d'un site WEB pour l'événement (responsabilité d'ICLEI - contenu Ville de Montréal).
- Envoi d'invitations en collaboration avec ICLEI.
- Communiqués en lien avec l'élaboration de la programmation.
- Kits pour les congressistes, pour les partenaires financiers, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de la convention
- Lancement des invitations formelles
- Élaboration de la programmation et des communications
- Ententes contractuelles de services (nouveau dépôt au CE ou décisions déléguées).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natacha BEAUCHESNE
Conseillère en planification - Bureau du
développement durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Danielle LUSSIER
Directrice - Bureau du développement durable



Dossier # : 1161179019

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 14 500 \$ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 14 500 \$ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-02 08:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179019

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 14 500 \$ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le PR@M - Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le 1er juin 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer. Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M - Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif, soit l'octroi d'une contribution financière spécifique à l'aménagement des vitrines pendant des travaux majeurs d'infrastructure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1er juin 2016) : modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme Réussir@Montréal - Artère en chantier et donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry est, entre les rues Saint-Denis et Boyer.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier.

DESCRIPTION

La rue Jarry Est fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec le Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, le Comité s'engage à offrir aux commerçants du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2017.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M - Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue Jarry Est pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Le calcul de la contribution financière de 14 500 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des commerçants du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets inhérents au chantier majeur qui a débuté dans le secteur de la rue Jarry Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Si une décision à l'effet contraire était prise, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Le : 2016-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-01



Dossier # : 1164834004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Montréal International, pour l'année 2016, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

Il est recommandé:

1. Accorder à Montréal International, pour l'année 2016, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-05 09:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164834004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Montréal International, pour l'année 2016, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

CONTENU

CONTEXTE

Créé au milieu des années 90, l'organisme Montréal International a le double mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine de Montréal et d'accueillir de nouvelles organisations internationales. Pour la première activité, il est financé par les gouvernements supérieurs, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entreprise privée. Pour la seconde activité, soit l'accueil et le développement des organisations internationales à Montréal, il est financé en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal qui alimentent le FODIM, le Fonds de développement international de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de contribuer financièrement au FODIM géré par Montréal International pour la période de 1er janvier au 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0421 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2015, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG14 0419 - 18 septembre 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;

CG13 0043 - 28 février 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013 et approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme,

établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier

CG11 0454 - 14 décembre 2011 - Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et autoriser ce dernier à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

DESCRIPTION

- L'entente de contribution proposée est identique à celle approuvée ces dernières années, à savoir qu'elle prévoit une contribution de 500 000 \$ à être utilisée de la façon suivante :
- deux cent mille dollars (200 000 \$) pour les frais de fonctionnement du FODIM ;
- trois cent mille dollars (300 000 \$) pour de l'aide directe aux organisations internationales.

En contrepartie, Montréal International déclare avoir :

- trouvé du financement au FODIM auprès des gouvernements supérieurs pour une somme supplémentaire de six cent mille dollars (600 000 \$), somme qui doit être consacrée à de l'aide directe aux organisations internationales, pour la réalisation de projets pour l'année 2016 et pour un total de 900 000 \$ par année;
- maintenu, à titre de membre du comité conseil du FODIM, le représentant autorisé de la Ville;
- transmis au représentant autorisé de la Ville les documents permettant de vérifier l'utilisation de la contribution de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal poursuit, depuis la fin des années 1980 avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, une politique pro-active de développement des organisations internationales à Montréal. Les retombées économiques des organisations internationales démontrent un effet global positif sur l'économie et même sur le rayonnement de Montréal métropolitain dans le monde. Selon une récente étude commandée par Montréal International, les retombées des 64 organisations internationales étaient estimées pour l'année 2010 à 282 M\$ CAN de dépenses annuelles à Montréal et génèrent plus de 1 500 emplois permanents à temps plein et 1 400 emplois indirects et induits, des recettes gouvernementales de 43 M\$ CAN et un taux global de récupération des contributions publiques de 128 %. Des 65 organisations internationales présentes à Montréal, Montréal International en a appuyé financièrement près de la moitié.

Cette contribution financière est de nature d'agglomération. Elle est prévue au budget 2016 du Chapitre « Dépenses de contribution » dans la section « Autres contributions » et identifiée Montréal international - FODIM. Par conséquent, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de la contribution financière de la Ville permettra à Montréal International de poursuivre ses activités d'accueil et de développement d'organisations internationales à Montréal.

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 décembre 2016 : Présentation au comité exécutif pour adoption;

19 décembre 2016 : Présentation au conseil municipal pour adoption;

22 décembre 2016 : Présentation au conseil d'agglomération pour adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge GUÉRIN, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Agente en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2016-11-25

CE : 20.027
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165954007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, deux projets de convention de gré à gré par lesquels Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 231 511,16 \$;
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-09 12:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165954007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a entrepris une démarche de refonte des technologies de l'information afin de supporter de nouvelles prestations de services, tant pour les services directs aux citoyens que pour les opérations internes. Les efforts d'évolution des TI de la Ville sont maintenus par le Service des technologie de l'information (TI), notamment par la réalisation au cours des prochaines années, d'un portefeuille de projets dont la valeur sur trois ans s'élève à environ 321,7 M\$.

De nombreuses métropoles et villes nord-américaines font appel à l'expertise de Gartner Canada Co. (Gartner) pour bien maîtriser les enjeux stratégiques en technologies de l'information dont New York, Los Angeles, Chicago, Toronto, Calgary, San Diego et la ville de Québec. Le choix de la firme Gartner, par l'entremise du CSPQ (CG15 0071 et CG16 0120), a permis d'orienter ainsi que de développer rapidement des nouvelles pratiques et d'exploiter de nouveaux modèles d'acquisition et d'exploitation de solutions technologiques en lien avec les objectifs et priorités de la Ville. À titre indicatif, la Ville a bénéficié des services suivants au cours des 12 derniers mois:

Type de service Gartner	Nombre d'utilisations ou de consultations
Accès à des rapports provenant de la banque de connaissances et de recherche	1017
Utilisation d'outils décisionnels	59
Consultation d'analystes spécialisés	13

Afin de maintenir la réalisation du portefeuille de projets TI de la Ville, plusieurs démarches doivent être poursuivies par le Service des TI, ce qui nécessite le support des services de Gartner. Ces démarches sont:

- Les études de vigie et d'analyse du marché;
- Les demandes d'information et les rencontres avec les fournisseurs (encadrées par le Service de l'approvisionnement);
- L'intégration et les stratégies de déploiement de nouvelles solutions informatiques dans l'écosystème existant de la Ville;
- Le programme de sécurité de l'information et de relève TI;
- Le programme Transfo RH et l'évolution du système de gestion intégré (ERP) de Oracle en support des fonctions finance et approvisionnement.

Le présent dossier vise à accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le CSPQ (Centre de services partagés du Québec), pour des abonnements à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0120 - 25 février 2016 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la somme de 269 990.05\$, taxes incluses

CG15 0071 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Contrat 1:

Les forfaits de services auxquels la Ville fait présentement appel et qui seront renouvelés sont:

- Le programme Gartner d'accompagnement exécutif qui donne accès à la recherche et l'accompagnement stratégique, aux ateliers de travail ainsi qu'aux consultations avec les analystes;
- Un accès de type délégué supplémentaire suite à la croissance et au comblement de l'équipe de direction du Service des TI;
- Le forfait Gartner pour Leaders TI qui donne accès à la recherche au niveau de la gestion ainsi qu'aux conférences téléphoniques avec les analystes;
- Le forfait Gartner pour les professionnels techniques qui permet l'accès à la recherche, aux outils et aux appels avec les analystes dans un contexte d'exécution et de déploiement des projets TI.

Contrat 2:

Pour 2017, suite à l'évolution des besoins de la Ville et afin de mieux répondre à ceux-ci, les forfaits de services suivants seront ajoutés:

- Le programme applicatif dans le cadre de l'abonnement Gartner pour Leaders TI afin d'avoir un accompagnement stratégique pour le renouvellement de l'entretien des applications Oracle que possède la Ville, le développement de Transfo-RH ainsi que pour toute autre solution du même type. Cet

accompagnement permettra entre autres au Service des TI de se positionner au niveau des licences pour son système de gestion intégré (ERP) en considérant les aspects suivants :

1. Les opportunités de rationalisation et de conversion de licences;
 2. La migration vers l'utilisation de l'infonuagique;
 3. L'optimisation des coûts et les stratégies de négociation pour le renouvellement de son contrat d'entretien;
 4. Les stratégies de déploiement et de gestion du changement.
- Le programme de sécurité informatique et de gestion du risque dans le cadre de l'abonnement Gartner pour Leaders TI afin que la Ville puisse développer plus efficacement ses stratégies de prévention et de mitigation des risques en cybersécurité. Les principaux axes de cette démarche sont :
 1. Intégrer le plan de continuité TI et le plan de sécurité de l'information;
 2. Mettre en place une stratégie de sécurité unifiée à la Ville;
 3. Créer et doter le poste de Chef de la sécurité de l'information (CISO : Chief Information Security Officer) pour la Ville;
 4. Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation en matière de sécurité pour développer des comportements plus sécuritaires pour tous les employés;
 5. Travailler avec des partenaires de confiance tel que Gartner pour orienter la gestion des cyber-risques.

Afin d'optimiser l'utilisation des services offerts par Gartner par rapport à l'évolution des TI de la Ville, le renouvellement de l'abonnement sera devancé du 1er mars au 1er janvier 2017, ce qui met fin à l'entente présente (CG16 0120) avant le terme prévu au contrat. Par conséquent, un crédit pour la période inutilisée de l'ancienne entente au montant de 39 137,50 \$ sera émis à la Ville et sera déduit de la facturation du premier contrat.

JUSTIFICATION

Le portefeuille de projets du Service des TI est d'une telle variété et d'une telle ampleur qu'il exige qu'on utilise les meilleures approches avant de garantir la performance des solutions TI, ainsi que leur cohérence d'ensemble. Pour bien relever ces défis, le Service des TI doit pouvoir bénéficier d'un appui de premier plan pour définir l'architecture des solutions, adopter les méthodes de livraison des projets les plus performantes et maîtriser les risques financiers et organisationnels.

D'autre part, au-delà du contexte des projets majeurs, l'évolution importante de l'offre et des pratiques dans le secteur des technologies oblige le Service des TI à optimiser sa stratégie globale, notamment en regard des opportunités d'innovation, des modèles d'affaires avec les clientèles, des modèles d'acquisition et d'exploitation des solutions et de l'organisation du travail.

Reconnaissant le caractère unique de l'expertise de la firme Gartner, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a signé avec elle l'entente de gré à gré numéro 999728834 en date du 7 décembre 2016 pour l'ensemble du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. La Ville de Montréal peut se prévaloir de ces services par l'entremise du CSPQ selon les termes et conditions qui ont été négociées entre les deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats est de 452 170,24 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Contrat 1 Service Gartner	Coûts 2016 (taxes incluses)	Coûts 2017 (taxes incluses)	Variation
Gartner for IT Executive (ajout d'un membre)	95 222,30 \$	124 417,90 \$	3,4 % (excluant l'ajout d'un membre) 30,7 % (incluant l'ajout d'un membre)
Gartner for IT Leaders	102 422,03 \$	105 929,92 \$	3,4 %
Gartner for Technical Professionals SMB	72 345,72 \$	74 815,38 \$	3,4 %
Total contrat 1	269 990,05 \$	305 163,20 \$	
Contrat 2 Service Gartner		Coûts 2017 (taxes incluses)	
Programme applicatif		73 503,52 \$	
Programme Sécurité informatique et gestion du risque		73 503,52 \$	
Total contrat 2		147 007,04 \$	

Dépenses imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019

La dépense de 74 815,38 \$, taxes incluses, pour le service Gartner for Technical Professionals SMB, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70500 - Bureau de demain, étant donné les besoins immédiats dans le cadre de ce projet.

Le montant maximal de 68 316,41 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-048 et d'agglomération RCG 15-049.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 48.8% par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses imputées au budget de fonctionnement (BF)

Les dépenses de 230 347,82 \$ pour le premier contrat (excluant le service Gartner for Technical Professionals SMB) et de 147 007,04 \$ pour le deuxième contrat, pour une dépense totale de 377 354,86 \$, taxes incluses, pour les services mentionnés en titre seront imputées au budget de fonctionnement du Service des TI.

Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra au Service des TI de bénéficier d'un appui stratégique et d'une vision qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine des TI.

Il aidera aussi dans la livraison de projets majeurs, à réaliser les virages d'innovation technologique, ainsi qu'à appuyer efficacement la prestation de services aux citoyens.

Les services qui sont ajoutés en 2017 permettront à la Ville d'être mieux outillée pour la refonte et l'évolution de ses systèmes informatiques et au besoin à la mise en place de nouvelles politiques de sécurité de l'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du CE : 14 décembre 2016
Autorisation du CM : 19 décembre 2016
Autorisation du CG : 22 décembre 2016
Début de la prestation de services : 1er janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CLOUTIER
Chef de division - Performance TI et sourcing

Le : 2016-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-11-25



Dossier # : 1166807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Il est recommandé:

D'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-30 15:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

CONTENU

CONTEXTE

Réalisation du projet

Le 29 octobre 2015, le conseil d'agglomération a autorisé la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après «SPJD ») à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène avec un budget de 70,4 M\$. Le financement a également été fixé à 35,4 M\$ de la part de la Ville de Montréal et à 35 M\$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») qui a réitéré sa participation financière sous réserve des approbations finales du ministre à cet effet (CG15 0637).

En novembre et décembre 2015, à la demande de la SPJD, le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé deux appels d'offres publics qui visaient à retenir les services professionnels en architecture et en aménagement d'une part, et d'autre part, en ingénierie. Les deux contrats qui ont été octroyés par le conseil d'administration de la SPJD sont des contrats établis selon la méthode à pourcentage et payés, au final, selon le coût réel des travaux.

Révision du budget

Depuis, la SPJD a approuvé l'avant-projet détaillé du projet (APD) dont le résultat a été soumis au CCGPE et au CCPE en recommandant certaines modifications ayant un impact sur le budget de l'ensemble du projet.

Il est recommandé d'ajouter un montant de 3 M\$, au budget du projet, pour finaliser l'aménagement de la promenade riveraine, du pont de la Concorde au débarcadère de la navette fluviale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0218 (30 mai 2016) - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « legs » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des

Nations » et de réalisation de la « promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal (RCG 13-020).

CA 2016-12 (à la séance du 25 février 2016 du conseil d'administration de la SPJD) - Octroyer le contrat de services professionnels à la firme « WSP Canada Inc.» pour les services en génie civil et environnement, structure et électromécanique afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène aux prix et conditions de sa soumission datée du 18 janvier 2016, conformément à l'appel d'offres public #15-14941 et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 559 803,40 \$, comprenant toutes les taxes et contingences.

CA 2016-07 (à la séance du 22 janvier 2016 du conseil d'administration de la SPJD) - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme « Lemay et associés » pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène aux prix et conditions de sa soumission datée du 2 décembre 2015, conformément à l'appel d'offres public #15-14791 et autoriser une dépense totale à cette fin de 1 885 137,10 \$, comprenant toutes les taxes et contingences.

CE16 0138 (20 janvier 2016) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, en architecture du paysage et aménagement urbain.

CG15 0637 (29 octobre 2015) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$.

DESCRIPTION

Le projet

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel aménagement contemporain de la portion ouest de l'île Sainte-Hélène en introduisant un amphithéâtre naturel de 65 000 places. L'espace public linéaire devant l'édicule du métro devra être agrandi afin de relier la sculpture de l'artiste Alexandre Calder (ci-après « le Calder »), à la Biosphère, au chemin Macdonald et au pont du Cosmos. Cet aménagement, qui inclut également la construction de deux bâtiments de service, optimisera les services d'accueil, de restauration, de sécurité et de transport actif et collectif. La promenade riveraine, qui relie la zone d'accès fluvial et les points d'intérêt jusqu'à la Place des Nations, sera aménagée afin d'offrir une vue sur le fleuve Saint-Laurent et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La présente demande de modification du budget du projet aura un impact sur les contrats de services professionnels octroyés à l'hiver 2016,

Bilan du budget du projet (taxes nettes de ristournes) :

Budget initial Coût estimé PTI 2017-2019

- Amphithéâtre naturel et allée Calder **70,4 M\$** Legs 375^e PAMV, SPJD
- Bonification de la promenade riveraine ±3,0 M\$ Legs 375^e PAMV, SPJD

73,4 M\$

Le mandat des services professionnels sera revu en conséquence et le prix des contrats sera révisé selon la méthode à pourcentage prévue au contrat et en fonction du coût estimé révisé des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense additionnelle sera assumée par l'agglomération de Montréal via le règlement d'emprunt RCG 1613-020-Legs du 375e - PAMV - Parc Jean-Drapeau

Une subvention au montant de 35 M\$ sera attribuée par le MAMOT (règlement d'emprunt RCG 13-020).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettent de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et donc un impact sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier proposé pour les autorisations et la modification du contrat des ingénieurs :

- Autorisations : instances décisionnelles de la Ville de décembre 2016;
- Modification du contrat : conseil d'administration de la SPJD du 25 octobre 2016.

Échéancier proposé du projet :

2016-2017 :

- Approbation finale de la subvention et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;
- Émissions des permis par l'arrondissement Ville-Marie;
- Émissions des certificats d'autorisation par le MDDELCC;
- Approbation d'ententes avec la STM, la CSEM, le service de l'eau;
- Finalisation des plans et devis pour soumissions et appels d'offres publics pour travaux.

2017-2018 :

- Travaux d'aménagement et de construction de bâtiments.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Guy L LAROCHE, Direction générale

Lecture :

Guy L LAROCHE, 29 novembre 2016
Jean-François DUBUC, 25 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène GABOURY
Chargée de projet,
Société du parc Jean-Drapeau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Ronald CYR
Directeur-général,
Société du parc Jean-Drapeau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur-général,
Société du parc Jean-Drapeau

Approuvé le : 2016-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur-général,
Société du parc Jean-Drapeau

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1166943002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$. Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada Inc.

Il est recommandé:

D'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et combiner des travaux de maintien d'actifs sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$.

De permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ portant la valeur du contrat d'ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada Inc à 2,3 M\$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-13 11:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166943002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$. Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 octobre 2015, le conseil d'agglomération a autorisé la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après «SPJD ») à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène avec un budget de 70,4 M\$. Le financement a également été fixé à 35,4 M\$ de la part de la Ville de Montréal et à 35 M\$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») qui a réitéré sa participation financière sous réserve des approbations finales du ministre à cet effet (CG15 0637).

En novembre et décembre 2015, à la demande de la SPJD, le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé deux appels d'offres publics qui visaient à retenir les services professionnels en architecture et en aménagement d'une part, et d'autre part, en ingénierie. Les deux contrats qui ont été octroyés par le conseil d'administration de la SPJD sont des contrats établis selon la méthode à pourcentage et payés, au final, selon le coût réel des travaux.

Depuis la SPJD a approuvé l'avant-projet détaillé du projet (APD) dont le résultat a été soumis au CCGPE et au CCPE en recommandant certains travaux de maintien d'actifs nécessaires sur le même site d'intervention que le Plan d'aménagement et mise en valeur (PAMV). Le réseau électrique et le bâtiment sanitaire événementiel datent de plusieurs années et nécessitent une mise à niveau puisqu'ils ne répondent plus aux besoins actuels de la SPJD. La Société a proposé que ce montant de 7,1 M\$ soit pris à même son PTI du maintien des actifs. De plus, le service de l'eau de la Ville de Montréal recommande le remplacement de la conduite d'eau principale actuellement située sous l'amphithéâtre, ce qui représente un montant de 1,5 M\$ qui sera pris à même le budget de ce service.

Le montant total de ces travaux combinés est de 8,6 M\$. L'objectif, en cumulant les ajouts de ces travaux dans le même site est de pouvoir utiliser les services professionnels déjà mandatés pour le PAMV, pour ainsi faciliter la conception et la concertation des travaux tout

en limitant les risques d'augmentation des délais et des coûts.

L'objet de ce sommaire décisionnel vise l'autorisation de la part des instances décisionnelles de la Ville à la SPJD, de regrouper et combiner des travaux de maintien d'actifs ainsi que de conclure un contrat dont le montant est supérieur à 2 M\$, soit le contrat de services professionnels en ingénierie avec la firme « WSP Canada Inc.», qui doit être ajusté de 1,88 M\$ à 2,3 M\$.

Rappelons que suite à l'appel d'offres public en architecture, la SPJD a obtenu l'autorisation du comité exécutif d'octroyer le mandat à la firme Lemay et associés pour un montant de 2,56 M\$, comprenant toutes les taxes et contingences (CE16 0138). Ce contrat, octroyé par la SPJD le 22 janvier 2016, sera aussi modifié pour permettre les mêmes ajustements qu'au contrat de la firme WSP Canada Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0218 (30 mai 2016) - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « legs » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal (RCG 13-020).

CA 2016-12 (à la séance du 25 février 2016 du conseil d'administration de la SPJD) - Octroyer le contrat de services professionnels à la firme « WSP Canada Inc.» pour les services en génie civil et environnement, structure et électromécanique afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène aux prix et conditions de sa soumission datée du 18 janvier 2016, conformément à l'appel d'offres public #15-14941 et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 559 803,40 \$, comprenant toutes les taxes et contingences.

CA 2016-07 (à la séance du 22 janvier 2016 du conseil d'administration de la SPJD) - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme « Lemay et associés » pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène aux prix et conditions de sa soumission datée du 2 décembre 2015, conformément à l'appel d'offres public #15-14791 et autoriser une dépense totale à cette fin de 1 885 137,10 \$, comprenant toutes les taxes et contingences.

CE16 0138 (20 janvier 2016) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, en architecture du paysage et aménagement urbain.

CG15 0637 (29 octobre 2015) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$.

DESCRIPTION

Le processus d'appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour le PAMV a été mené sous la responsabilité du service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal selon ses procédures, normes et documents standards. Suite à la période de l'appel d'offres qui a

eu lieu du 8 décembre 2015 au 18 janvier 2016, trois soumissions ont été déposées au service du greffe de la Ville. Suite à l'analyse des soumissions, le comité de sélection a recommandé l'adjudication du contrat à la firme WSP Canada Inc., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

Le conseil d'administration de la SPJD a procédé à l'octroi de contrat au montant de 1,88 M\$ à la firme WSP Canada Inc. le 25 février 2016 (CA2016-12) .

JUSTIFICATION

La présente demande de regroupement des travaux du PAMV et des travaux du maintien d'actifs aura un impact sur les contrats de services professionnels octroyés à l'hiver 2016. C'est pourquoi l'autorisation de conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ est également demandée.

Le mandat de services professionnels en génie sera revu en conséquence et le prix du contrat sera révisé de 1,88 M\$ à approximativement 2,3 M\$, selon la méthode à pourcentage prévue au contrat et en fonction du coût estimé révisé des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Source interne de financement :

La dépense totale pour le contrat de services professionnels s'élève à un montant approximatif de 2,3 M\$ taxes incluses, incluant les services supplémentaires. Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 2,1 M\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la direction des infrastructures et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau et de la direction des eaux potables (DEP) de la Ville pour l'aqueduc.

Pour la SPJD, les crédits de 7,1 M\$ sont prévus au PTI 2017-2019, dans le volet maintien d'actifs. Pour la direction de l'eau potable, les crédits de 1,5 M\$ sont prévus au PTI 2017-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plans et devis détaillés, permettant de procéder aux travaux d'aménagement, visent à améliorer les infrastructures événementielles et à assurer la sécurité des usagers du parc Jean-Drapeau. Et ce, en utilisant les techniques et les matériaux respectant les normes environnementales en vigueur et en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie, prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et donc un impact sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier proposé pour les autorisations et la modification du contrat des ingénieurs :

- Autorisations : instances décisionnelles de la Ville de décembre 2016;
- Modification du contrat : conseil d'administration de la SPJD du 25 octobre 2016.

Échéancier des travaux :

2016-2017 :

- Approbation finale de la subvention et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;
- Émissions des permis par l'arrondissement Ville-Marie;
- Émissions des certificats d'autorisation par le MDDELCC;
- Approbation d'ententes avec la STM, la CSEM, le service de l'eau;
- Finalisation des plans et devis pour soumissions et appels d'offres publics pour travaux.

2017-2018 :

- Travaux d'aménagement et de construction de bâtiments.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-30

Charles - Ext FOURNIER
Directeur Infrastructures et gestion de projets

Ronald CYR
Directeur général

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur général

Approuvé le : 2016-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur général

Approuvé le : 2016-11-30

CE : 30.003
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161179020

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2017 dans les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin, ainsi que de la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :
de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les trois secteurs suivants :

1. Société de développement commercial Wellington;
2. Société de développement commercial du Quartier Latin;
3. Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-02 09:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179020

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2017 dans les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin, ainsi que de la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel concerne le Programme Réussir@Montréal - Commerce. Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de mettre en valeur leur artère commerciale. Les regroupements informels, les associations volontaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le Programme.

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions et critères de sélection sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par ordonnance du comité exécutif. Ces conditions et critères sont énumérés au document joint au présent dossier intitulé « Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) ».

Des demandes concernant 10 secteurs commerciaux ont été soumises au Service du développement économique à la suite d'un appel de candidatures visant la désignation de secteurs commerciaux pour 2017. Puisque les fonds affectés au programme permettent de répondre favorablement qu'à trois des candidatures reçues, la désignation des secteurs commerciaux doit se faire à la suite de la recommandation d'un comité de sélection mis en place par le directeur du Service du développement économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CE15 1924 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en oeuvre du nouveau

programme Réussir@Montréal-Commerce - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Les 10 demandes de désignation de secteurs commerciaux ont été soumises au comité de sélection qui a été mis en place. Ce dernier était formé des professionnels identifiés ci-dessous.

- Madame Sylvie Bertrand, conseillère en planification, Cabinet du directeur, Service du développement économique
- Madame Martine Éthier, chef d'équipe, Direction de l'entrepreneuriat, Service du développement économique
- Madame Julie Linteau, conseillère en aménagement, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire
- Monsieur Pierre Gauvre, commissaire au développement économique, Direction de l'entrepreneuriat, Service du développement économique

Le comité de sélection a évalué chacune des demandes reçues sur la base des critères de sélection approuvés par le conseil d'agglomération, soit :

1. la faiblesse du secteur commercial, son besoin de redynamisation ou de consolidation et son degré d'importance dans la structure organisationnelle de la fonction commerciale montréalaise comptant pour 30 % du pointage global;
2. les moyens préconisés pour favoriser la participation des commerçants et des propriétaires comptant pour 40 % du pointage global;
3. la complémentarité avec des interventions privées ou publiques comptant pour 30 % du pointage global.

Les demandes de désignation pour les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin, ainsi que de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve ont obtenu les trois meilleurs résultats suite aux délibérations du comité de sélection.

Il est recommandé que le comité exécutif donne un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Commerce dans ces trois secteurs.

L'accord de principe du comité exécutif permettra le lancement du volet relatif à la réalisation de diagnostics et de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti. Ultérieurement, les secteurs visés feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-082, article 4).

JUSTIFICATION

Le résultat des délibérations du comité de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous.

SECTEUR	POINTAGE
Société de développement commercial Wellington, arrondissement de Verdun	84
Société de développement commercial du Quartier latin, arrondissement de Ville-Marie	77,25
Promenade Hochelaga-Maisonneuve, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	74,5

Vieux Pointe-aux-Trembles, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	72,5
Promenade Fleury, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	72,25
Société de développement commercial du Village, arrondissement de Ville-Marie	71,5
Avenue du Mont-Royal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal	71,5
Rue Fleury Ouest, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	67,5
Avenue Dorval et chemin Bord-du-Lac, ville de Dorval	59,75
Avenue Van Horne, arrondissement d'Outremont	51,75

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PR@M-Commerce contribuera à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'au développement économique local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016 : Informer les responsables des SDC et des arrondissements de la décision.

- Janvier 2017 : Débuter la collaboration avec les représentants des SDC des secteurs désignés et les responsables municipaux locaux afin d'y réaliser les diagnostics et les plans directeurs prévus au programme.
- Été / Automne 2017 : Adoption par le comité exécutif des ordonnances fixant les dates auxquelles le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) commencera à s'appliquer dans chacun des secteurs désignés pour le volet des subventions à la rénovation.
- Été / Automne 2017 : Début des périodes d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François GONEAU, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Le : 2016-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-02



Dossier # : 1166335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

D'adopter l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des juges de la Cour municipale de la Ville de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

CONTENU

CONTEXTE

Une entente-cadre de transfert entre régimes de retraite permet le transfert d'actifs d'un régime vers un autre au profit d'un participant dans le but de lui reconnaître des années de participation additionnelles dans son régime d'arrivée. L'entente-cadre présente les modalités et les hypothèses à considérer pour donner suite à un tel transfert. À sa séance du 14 janvier 2004, le comité exécutif a adopté une politique concernant la conclusion d'ententes-cadres de transfert entre régimes de retraite.

Depuis que la Loi sur les tribunaux judiciaires a été amendée en 2001 afin de créer un nouveau régime de retraite pour les juges des cours municipales, l'entente de transfert signée en 1987 entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec est devenue caduque.

Puisque des juges de la Cour municipale de Montréal changent de cours municipales ou sont promus juges de la Cour du Québec et vice versa, une nouvelle entente-cadre de transfert doit être mise en place afin de permettre le transfert de régime de retraite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE04 0061 - 14 janvier 2004 - Politique concernant la conclusion d'ententes-cadres de transfert entre régimes de retraite

DESCRIPTION

L'adoption de cette entente permettra le transfert au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal des droits que détient un juge dans le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et vice versa. Le texte de cette entente a été approuvé par les parties concernées et revu par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Article 31 de l'Annexe C de la charte de la Ville de Montréal :

"La Ville peut conclure avec d'autres employeurs des ententes cadres prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite de droits ou d'actifs. Ces ententes sont approuvées pour les employés de la Ville par le comité exécutif et par la commission agissant comme comité de retraite du régime concerné."

En ce qui concerne le Régime des juges de la Cour municipale de Montréal, ces ententes sont approuvées uniquement par le comité exécutif de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente-cadre de transfert n'engendre aucun coût pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier ROBERGE
Conseiller - régime de retraite

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-04

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-11-25



Dossier # : 1164820005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 13:34

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164820005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le comité exécutif, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation) pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de la Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.

Le présent projet consiste en:

- la construction et la rénovation d'un bâtiment industriel et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 300 mm à l'égout unitaire (combiné) de 600 mm dans l'avenue Armand -Bombardier (Lot : 1 278 970).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de

l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie Alimentation l'Épicier, d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 1 278 970.

JUSTIFICATION

7 septembre 2016 : Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal émet un avis favorable à l'émission de l'attestation de non-objection à la délivrance du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour le dossier 1164820005.

Marie Lafontaine, biologiste, M. Sc. Env. Conseillère en aménagement, Section Biodiversité et écologie urbaine.

6 Septembre 2016 : Avis favorable de la Division permis et inspection (Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET)).

Daniel Deshaies, chef de division - Permis et de l'inspection, Arrondissement RDP-PAT.

26 Septembre 2016 : Avis favorable de la Division de l'urbanisme Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET).

Richard Joseph, urb., chef de division - Urbanisme, Arrondissement RDP-PAT.

14 Novembre 2016 : Avis favorable de la Section de la réglementation de la gestion de l'eau

Brahim Amarouche, conseiller aux normes

21 Novembre 2016 : Avis favorable de la Direction gestion stratégique du réseau d'eau DGSRE

Driss Ellassraoui, ing., chef de division - Service de l'Eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie Alimentation l'Épicier, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Division des permis et inspections - Délivrance du permis de construction à venir suite à la réception des documents pertinents demandés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie LAFONTAINE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Brahim AMAROUCHE, Service de l'eau
Driss ELLASSRAOUI, Service de l'eau

Lecture :

Driss ELLASSRAOUI, 15 novembre 2016
Brahim AMAROUCHE, 14 novembre 2016
Hervé LOGÉ, 7 septembre 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 juin 2016
Richard JOSEPH, 16 juin 2016
Marie LAFONTAINE, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin COUTU
Directeur du développement du territoire et
des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets et

Le : 2016-06-15



Dossier # : 1160843011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis). Montant : 1 480,52 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 1 480,52 \$ relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-29 11:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160843011**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis). Montant : 1 480,52 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le maire de Montréal s'est rendu à Boston pour prendre part à des rencontres avec son vis-à-vis, le maire de Boston, M. Marty Walsh, et le directeur général de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 480,52 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.

- Partage d'expertise.
- Réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-29



Dossier # : 1166369002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il est recommandé:

- d'approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166369002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière , à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal, à titre de membre, madame Agathe Alie pour un premier mandat en remplacement de madame Madeleine Careau qui a terminé son deuxième mandat au sein du conseil d'administration du Conseil des arts.

En pièces jointes: la note biographique, le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Historiquement, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil, parce que les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des

différents secteurs artistiques.

Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations sur lequel siégent des membres du CA et des membres externes examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, les associations disciplinaires, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-12

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-11-28



Dossier # : 1154328015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public

Il est recommandé d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-29 10:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda fait suite à la résolution du conseil d'arrondissement CA15 16 0369 du 2 novembre 2015 et qui a pour objet de *demander au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.*

Le projet consiste à la subdivision du lot 1 351 629 afin de créer un futur lot situé au nord-est de l'avenue Outremont et au nord de l'avenue Ducharme. Ce futur lot aura une largeur de 8.5 m, afin de respecter la résolution du conseil d'arrondissement CA15 16 0369 et ainsi aura une superficie de 556.3 m.c.
L'actuel lot 1 351 629 a une superficie de 2 202.9 m.c. Suite à sa subdivision, il aura une superficie de 1 646.6 m.c.

Un plan projet de la modification cadastrale préparé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la division de la géomatique de la Ville de Montréal est en pièce jointe addenda au présent dossier. Suite à la résolution du conseil municipal, la division de la géomatique procédera à la modification cadastrale, c'est pourquoi il n'est pas indiqué 2 numéros de lots distincts sur le plan projet.

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine délivrera les permis de lotissement requis.

HISTORIQUE DU DOSSIER

27 mars 2013 : Ouverture d'une demande de permis de construction au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de ± 47 logements.

04 novembre 2013 : Demande d'intervention envoyée à M Pierre Chapuis par Mme Julia Davies pour le sommaire décisionnel numéro 1130634009 portant le titre suivant : *Réserver un terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des rues Manseau et*

Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroît pour la réalisation d'environ 47 logements sociaux et communautaires et confirmer que cet emplacement sera vendu conformément à la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. En date du 17 décembre 2015, le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine n'a émis de réponse à la demande d'intervention transmise par la Direction de l'habitation.

11 juillet 2013: Première présentation au comité consultatif d'urbanisme : Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un futur bâtiment d'usage multifamilial de 4 étages de 47 logements sur le lot 1 351 629. Le comité souhaite revoir le projet et émet des orientations.

5 septembre 2013: Seconde présentation au comité consultatif d'urbanisme: Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un futur bâtiment d'usage multifamilial de 4 étages de 47 logements sur le lot 1 351 629. Le comité souhaite revoir le projet et émet des orientations.

3 octobre 2013: Troisième présentation au comité consultatif d'urbanisme. Le projet obtient une recommandation favorable à la demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un futur bâtiment d'usage multifamilial de 4 étages de 47 logements sur le lot 1 351 629.

14 novembre 2013: Le dossier est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de novembre 2013.

01 décembre 2013: Le dossier est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de décembre 2013.

03 mars 2014: Adoption de la résolution CA14 16 0113 du conseil d'arrondissement à l'effet de *demander à l'administration de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur (en arrière du 950 Champagneur) qui irait rejoindre le futur parc linéaire*

7 mai 2014 : Demande d'intervention envoyée à M Normand Proulx par Mme Julia Davies pour le sommaire décisionnel numéro 1130634009 portant le titre suivant : *Réserver un terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroît pour la réalisation d'environ 47 logements sociaux et communautaires et confirmer que cet emplacement sera vendu conformément à la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.* En date du 17 décembre 2015, la Direction de l'arrondissement n'a pas émis de réponse à la demande d'intervention transmise par la Direction de l'habitation.

01 juin 2015: Adoption de la résolution CA15 16 0177 du conseil d'arrondissement à *procéder au lotissement du lot 1 351 629 afin de verser dans le domaine public une bande qui sera aménagée et constituera un parc linéaire de type passage public*

02 novembre 2015: Adoption de la résolution CA15 16 0369 du conseil d'arrondissement à l'effet de *demander au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.*

02 novembre 2015: Réception au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine

d'une demande écrite du représentant de la Coopérative de solidarité Le Suroît à l'effet de procéder à quelques modifications, notamment quant à la réduction de la bande verte de 8.5 m à 6.8 m de largeur afin de respecter la viabilité du projet et avoir un immeuble de 40 logements. Les requérants n'ont pas reçu de réponse de la part du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

6 septembre 2016: Adoption de la résolution CA16 16 0322 du conseil d'arrondissement à l'effet d'édicter des conditions pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît

La Direction de l'habitation a transmis ses commentaires en regard au présent dossier.

Suite à l'adoption le 6 septembre 2016 de la résolution CA16 16 0322 du conseil d'arrondissement d'Outremont à l'effet d'édicter des conditions pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire accueille favorablement la décision du conseil d'arrondissement de verser une partie du lot 1 351 629, d'une largeur de 8,5 mètres, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voie et transports
Lucie BÉDARD_URB, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Daniel BROUSSEAU, 4 décembre 2015
Julia DAVIES, 3 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

René GIRARD
Directeur

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mars 2014, le conseil a décider de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur (en arrière du 950, avenue Champagneur) qui irait rejoindre le futur parc linéaire. Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2015, le conseil a voté pour que le terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des avenues Manseau et Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité « Le Suroît » pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et de confirmer que cet emplacement sera vendu conformément à la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. Également, le conseil demande de verser dans le domaine public une bande qui sera aménagée et entretenue par l'arrondissement et qui constituera un parc linéaire de type passage public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0188 [1er juin 2015] Procéder au lotissement du lot 1 351 629 afin de verser dans le domaine public une bande qui sera aménagée et constituera un parc linéaire de type passage public

CA14 16 113 [3 mars 2014] Mandater l'administration de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur.

DESCRIPTION

La bande verte qui sera aménagée sur le domaine public devra avoir une largeur de 8.50 mètres

JUSTIFICATION

n-a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n-a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n-a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n-a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n-a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

à compléter en collaboration avec le greffe de l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n-a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-10-29



Dossier # : 1164639003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 3 471,10 \$ taxes incluses concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

Il est recommandé de:

- 1 - d'accepter le versement d'un montant de 3 471,10 \$ taxes incluses de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-29 10:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164639003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 3 471,10 \$ taxes incluses concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, le réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture est membre de l'organisme *Les Voyagements - Le théâtre de création en tournée* . Comme certains diffuseurs du réseau Accès culture participent à ce programme de diffusion, il est important que le réseau soit membre de cet organisme.

Fondé en 1997 par le Réseau Scènes, *Les Voyagements* est un outil de concertation entre les compagnies de création, les diffuseurs pluridisciplinaires, les diffuseurs spécialisés en théâtre et les réseaux de diffusion en vue de soutenir la diffusion de théâtre de création partout à travers le Québec, permettant le rayonnement des artistes et rendant accessible la création théâtrale. Les Voyagements, c'est aussi l'accompagnement du spectateur et du diffuseur à travers des activités de sensibilisation, dont les Rencontres autour de la création, qui permettent à la fois un contact privilégié et formateur avec ceux qui font le théâtre contemporain.

Le travail des *Voyagements* prend appui sur 4 axes :

- la formation et le développement professionnel
- le capital de risque partagé
- le développement de public
- la promotion commune

Six réseaux de diffusion sont membres des *Voyagements* : RADARTS, le Réseau des grands espaces, le Réseau Ontario, le Réseau Scènes, le ROSEQ et le réseau Accès culture, pour un total de soixante-quinze (75) diffuseurs participants. Cinq diffuseurs du réseau Accès culture participent aux *Voyagements* : les arrondissements Outremont, Lachine, Saint-Laurent, Saint-Léonard et LaSalle.

C'est la cinquième fois que le réseau Accès culture reçoit directement un revenu dans le cadre de son accord de partenariat avec *Les Voyagements* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1253 - 23 juin 2015 : d'accepter le versement d'un montant de 3199,75\$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée* afin de permettre la

présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 1078 – 2 juillet 2014 : d'accepter le versement d'un montant de 2 689,27 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée* afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1296 - 21 août 2013 : Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51\$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et *Les Voyagements - Théâtre de création en tournée*. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51\$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CE11 1316 - 17 août 2011 : Accepter le versement d'un montant de 2 083 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée*, afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et accorder un budget additionnel de dépenses, équivalant au revenu additionnel, et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme, pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres

DESCRIPTION

Selon les barèmes de calcul établis par *Les Voyagements* en fonction du nombre total de diffuseurs participants, le réseau Accès culture se voit attribuer une partie des sommes réservées au développement de public, pour la mise en place d'activités de sensibilisation. Le montant accordé par *Les Voyagements* au réseau Accès culture couvre les dépenses supplémentaires occasionnées pour l'organisation de rencontres autour de la création par les arrondissements participants.

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet aux diffuseurs de développer une programmation en théâtre de création et d'organiser des rencontres autour de la création en lien avec les spectacles présentés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme *Les Voyagements* a versé à la Ville un montant de 3, 471.10 \$. Cette somme servira à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées pour la mise en place de ces rencontres autour de la création dans le réseau Accès culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce partenariat permet une plus grande accessibilité à la culture et particulièrement au Théâtre de création; par ce fait, ce partenariat contribue à améliorer la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet de mettre en place des outils favorisant la rencontre entre les spectateurs des arrondissements concernés et les créateurs du théâtre québécois, et de stimuler l'intérêt du public envers le théâtre de création.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assumée par les arrondissements concernés, en collaboration avec *Les Voyagements*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les productions visées par ces rencontres faisaient partie de la saison 2015-16 du réseau Accès culture.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-11-28



Dossier # : 1165361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 53 913,23 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec et approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés.

Il est recommandé:

1. D'accepter la contribution financière au montant de 53 913,23 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie;

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 9 078,23 \$

Blainville 3 000 \$

Chibougamau 1 500 \$

Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500 \$

L'Île-Perrôt 1 500 \$

Joliette 1 500 \$

Laval 5 000 \$

Longueuil 1 500 \$

Mercier 2 000 \$

Pincoirt 1 500 \$

Québec 10 000 \$

Repentigny 2 585 \$

Rigaud 3 000 \$

Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$

Sainte-Thérèse 2 000 \$

Sherbrooke 2 000 \$

Saint-Constant 1 500 \$

Saint-Eustache 1 500 \$

Varenes 1 500 \$

MRC de La Nouvelle-Beauce 250 \$

2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 53 913,23 \$.
3. D'approuver le projet de convention entre la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés et la Ville de Montréal, pour la production et la vente des outils promotionnels désignés par le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions stipulés à l'entente de partenariat.
4. D'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumés par l'agglomération.

Signé par Patrick TAILLEFER **Le** 2016-12-02 09:50

Signataire :

Patrick TAILLEFER

Directeur adjoint
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1165361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 53 913,23 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec et approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), Section de l'éducation du public, a développé des outils pédagogiques (bulletins, guides, affiches) connus sous les noms; le Feu follet et le Feu follet junior, Flash et Flash junior, visant à enseigner les comportements sécuritaires à adopter en prévention incendie. Ces outils pédagogiques ont été conçus en collaboration avec des pédagogues des milieux concernés et seront distribués à travers le Québec à la clientèle suivante : aux enfants des services de garde (3-5 ans), des maternelles (4-5 ans) et des écoles du 1^{er} Cycle du primaire (6-8 ans).

Le ministère de la Sécurité publique contribue à l'impression des bulletins. La conception et la production du matériel du programme le Feu follet ainsi que les activités relatives au programme proviennent de la contribution financière des services des incendies des villes suivantes : Blainville, Chibougamau, Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Joliette, L'Île-Perrot, Laval, Longueuil, Mercier, Pincourt, Québec, Repentigny, Rigaud, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Thérèse, Sherbrooke, Saint-Constant/Sainte-Catherine, Saint-Eustache, Varennes et la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Une entente de partenariat est proposée pour une période de trois ans entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés, le tout en accord avec le protocole validé par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. L'entente prévoit que la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés s'engage à promouvoir le programme, à produire et à vendre les articles promotionnels du programme le Feu follet ainsi qu'à remettre au SIM des redevances de 20 à 30 % sur ses ventes en fonction des revenus bruts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2147 - 25 novembre 2015 - Accepter une contribution financière de 60 048,85 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies.

CE14 1781 - 19 novembre 2014 - Accepter une contribution financière de 54 282,83 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies.

CE13 1582 - 2 octobre 2013 - d'accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après pour la réalisation d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie.

CE12 1467 - 5 novembre 2012 - d'accepter une contribution financière de 53 253,39 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après pour la réalisation d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie.

DESCRIPTION

Les contributions financières reçues des partenaires permettront au Service de sécurité incendie de Montréal de produire les bulletins, les guides pédagogiques et les frais accessoires qui seront distribués à plus de 500,000 enfants à la grandeur du Québec.

JUSTIFICATION

Les outils ayant été développés avec l'aide de pédagogues, présentent les dangers reliés au feu et expliquent les comportements sécuritaires de prévention incendie, et ce, dans une forme simplifiée et avec un langage adapté aux catégories d'âges ciblées des enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 53 913,23 \$ est répartie en 20 montants conformément aux informations financières inscrites aux interventions jointes au dossier décisionnel.

REVENUS :

Imputation : 2016

Budget additionnel

Éducation du public – Autres subventions – organismes et gouv.

1001-0014000-106024-02201-46370-016990 **53 913,23 \$**

DÉPENSES :

Provenance :

Budget additionnel : 53 913,23 \$

De plus, selon l'entente de partenariat avec la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés, un pourcentage des revenus nets en provenance de la vente des objets promotionnels de Feu follet, nous sera remboursé. En mars de l'année suivante, ce montant d'argent sera comptabilisé dans le programme Feu follet de l'année 2017.

Cette dépense, équivalente aux subventions reçues, est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité incendie qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E20.001).

Détails des contributions

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 9 078,23 \$
Blainville 3 000 \$
Chibougamau 1 500 \$
Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500 \$
L'Île-Perrôt 1 500 \$
Joliette 1 500 \$
Laval 5 000 \$
Longueuil 1 500 \$
Mercier 2 000 \$
Pincourt 1 500 \$
Québec 10 000 \$
Repentigny 2 585 \$
Rigaud 3 000 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$
Sainte-Thérèse 2 000 \$
Sherbrooke 2 000 \$
Saint-Constant/Sainte-Catherine 1 500 \$
Saint-Eustache 1 500 \$
Varennes 1 500 \$
MRC de La Nouvelle-Beauce 250 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si non accepté, il n'y aura pas d'édition, ce qui signifierait aucune distribution d'outils pédagogiques dans les écoles, les CPE et autres et ne respecterait pas les ententes avec le ministère de la Sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors des lancements de la Semaine nationale de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception et production des outils pédagogiques (bulletins et guides) et frais accessoires.
Distribution et lancement dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention des incendies (octobre).
Utilisation annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie PROVOST
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Daniel DE VRIES
Chef de division

Le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2016-12-02

Approuvé le : 2016-12-02



Dossier # : 1166010001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 264 325 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation

Il est recommandé:

1. D'accepter une subvention de 264 325 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie.
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-01 13:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166010001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 264 325 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Fondation Espace pour la vie est de contribuer financièrement au développement d'Espace pour la vie et aux missions culturelles, sociales, éducatives, éducatives et artistiques et scientifiques de ses institutions, afin de les faire rayonner sur les plans local, national et international.
Dans cette perspective, elle souhaite participer, en 2017, au financement de différents projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1142 (29 juin 2016) : Accepter une somme de 325 850 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets du service de l'Espace pour la vie en 2016; autoriser un budget additionnel de dépenses de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation (1162912002).
CM15 0993 (18 août 2015) : Accepter une somme de 111 692 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015; autoriser un budget de dépenses équivalent (1150348002).

DESCRIPTION

Avec cette contribution de 264 325 \$, la Fondation Espace pour la vie participera à la réalisation des projets suivants:
Réalisation de modules de chantier (125 000 \$)
Devant la multitude de chantiers en cours et à venir sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau de design a eu le mandat de développer des supports d'affichage modulables qui serviront de relais d'information pour les riverains des chantiers et/ou les visiteurs et passants en contact avec un chantier. Compte tenu des nombreux chantiers en cours et à venir sur son territoire, incluant la Migration du Biodôme, la Métamorphose de l'Insectarium et le Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, Espace pour la vie participera à ce projet, dès 2017, en collaboration avec ses partenaires sur le site. Les modules de chantier seront animés.

Production d'outils d'éducation sur les phytotechnologies (94 000 \$)

Le Jardin botanique travaille actuellement à la réalisation du Parcours des phytotechnologies, dont la première station (Jardin de la pureté), verra le jour en 2017. Les phytotechnologies consistent à utiliser les plantes pour résoudre des problèmes environnementaux (décontamination des sols, gestion des eaux usées, murs anti-bruit, stabilisation des berges, etc.). Ce projet permettra non seulement de mettre en valeur le travail des chercheurs du Jardin botanique, mais aussi de sensibiliser le grand public à ces technologies vertes et même de résoudre des problèmes environnementaux sur le site. Cette somme permettra de créer des activités de médiation en lien avec le Parcours. Plus précisément, il s'agit de développer les contenus qui seront présentés aux visiteurs. Cette somme servira aussi à concevoir et à réaliser les éléments éducatifs (panneaux d'interprétation, maquettes, démonstrations...) du Jardin de la pureté.

Réalisation d'une vidéo sur les phytotechnologies (25 000 \$)

La réalisation des 6 stations du Parcours des phytotechnologies s'échelonnent entre 2017 et 2023. La production d'une vidéo permettra de faire la promotion du projet auprès du grand public, sur les sites d'Espace pour la vie, et auprès de partenaires potentiels. Elle servira également à l'occasion d'activités de relation publique et de rayonnement.

Organisation de la 14^e conférence internationale sur les phytotechnologies (20 000 \$)

L'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) et Espace pour la vie souhaitent organiser la 14^e conférence de l'International Phytotechnology Society planifiée du 25 au 29 septembre 2017. La Ville de Montréal est un précurseur dans le domaine des phytotechnologies. Ce colloque international permettra de démontrer le savoir-faire de Montréal et du Jardin botanique dans ce domaine et sera l'occasion de présenter au monde entier les interventions de la Ville pour la phytoremédiation de sites industriels. Le colloque sera également l'occasion de présenter les travaux de recherche des professionnels du Jardin botanique. En marge du programme scientifique, la contribution de la Fondation servira à l'élaboration d'un volet s'adressant à un public plus large. Cette contribution s'inscrit dans sa volonté de faire connaître les phytotechnologies, et plus particulièrement le projet de Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, dans une perspective de financement (le versement de la contribution est conditionnel à la confirmation de la collaboration entre Espace pour la vie et l'IRBV).

Camps de jour d'Espace pour la vie (325 \$)

Par l'intermédiaire de la Bourse Jérôme-Curadeau, un fonds dédié, la Fondation permet à des enfants ayant des besoins particuliers ou venant de milieux défavorisés de participer aux camps de jour d'Espace pour la vie. Un montant de 5 850 \$ a déjà été remis en 2016, soit douze bourses. Le comité de la Bourse Jérôme-Brisson-Curadeau a décidé d'accorder une bourse additionnelle d'une valeur de 325\$, qui n'avait pas été comptabilisé dans le montant transféré précédemment.

JUSTIFICATION

La contribution de la Fondation Espace pour la vie permettra de renforcer les efforts de la Ville de Montréal quant au développement et au renouvellement des activités et événements d'Espace pour la vie, plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 170 325 \$ est requis, couvert par la contribution de 264 325 \$ de la Fondation Espace pour la vie. Ces dépenses seront assumées par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant de la contribution de la Fondation Espace pour la vie sera couvrira différentes dépenses de fonctionnement pour les projets mentionnés ci-dessus. Notamment 25 000 \$ seront utilisés en rémunération pour l'animation des modules

de chantier.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu que les revenus additionnels couvrent les dépenses additionnelles. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

La différence de la contribution de la Fondation Espace pour la vie, soit 94 000 \$, sera appliquée en réduction de coût du projet PTI consacré à la muséologie du Parcours des phytotechnologie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas accepté, les activités sus-mentionnées d'Espace pour la vie ne pourront être réalisées à leur plein potentiel ou même ne pourront être réalisées tout simplement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-12-01



Dossier # : 1163426002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal pour l'Insectarium de Montréal.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, le don de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal;
2. D'approuver le projet de convention de donation de la collection d'insectes des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-02 17:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163426002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal pour l'Insectarium de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'Insectarium de Montréal possède une collection scientifique de référence. Les collections scientifiques répondent à des besoins de recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants et des banques génétiques de la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et ultimement, au public, de développer une meilleure connaissance de cet important groupe que sont les insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium de développer sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium, à faible coût.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0306 - 25 février 2016 - Accepter les dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal de mesdames Roxanne Sarah Bernard et Sylvie Tessier et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 20 897,45 \$ (116342001).

CE15 0814 - 4 mai 2015 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de messieurs Julien Delisle et Pablo Deslile et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 26 949 \$ (1153426002).

CE14 0691 – 30 avril 2014 – Accepter les dons de spécimens d’insectes à l’Insectarium de Montréal de Mme Joan Esar, de M. Laurent LeSage, de M. Julien Delisle et de Mme Vanessa Bérubé et autoriser l’émission de reçus officiels aux fins de l’impôt sur le revenu d’une valeur totale de 169 006,85 \$ (1133942002).

DESCRIPTION

Le don qui fait l'objet de ce sommaire comporte cent quatre-vingt-dix-sept (197) spécimens d'insectes provenant du Québec et des tropiques. Ces spécimens faisaient partie de l'ancien musée de sciences naturelles du Collège de Montréal. Bien qu'un constat de piètre état de conservation de plusieurs spécimens ait été fait, l'Insectarium de Montréal recommande tout de même d'accepter ce don, sachant que certains d'entre eux ont une valeur historique. Des spécimens ont en effet été récoltés par les pionniers de l'entomologie au

Québec, notamment Joseph Ouellet et Adrien Robert (Collection Ouellet-Robert). Ces derniers seront intégrés dans la collection scientifique de l'Insectarium ainsi que deux papillons ornithoptères peu communs. Le reste des spécimens a déjà été aliéné par l'Insectarium, avec l'accord du donateur. La collection scientifique de l'Insectarium est conservée au Centre sur la biodiversité, sur le site d'Espace pour la vie, au 4101 rue Sherbrooke Est, à Montréal.

Il s'agit de :

Don des Pretres de Saint-Sulpice de Montréal,
197 spécimens d'insectes provenant du Québec et des tropiques.
La Ville est en possession de ces spécimens depuis novembre 2014.

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis le mois de novembre 2014. L'acceptation de la présente donation peut donc être faite par une résolution adoptée par le comité exécutif. Une convention sera également signée entre les donateurs et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Analysés par le responsable de la section collections entomologiques et recherche de l'Insectarium, ces dons de spécimens sont en lien avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Ils favoriseront les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Les quelques insectes une fois restaurés pourraient être utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas, les spécimens n'ont qu'une valeur historique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité et permet d'alimenter la réflexion globale sur nos relations à la nature, particulièrement en milieu urbain, dans une perspective de développement durable. Les recherches effectuées à partir des collections scientifiques permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité. Ils sont de plus des réservoirs précieux de données biologiques aidant les scientifiques et les décideurs à caractériser les milieux naturels dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces spécimens d'insectes dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal permettra de poursuivre des projets en entomologie, contribuant ainsi à la mission scientifique de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxim LARRIVÉE
C/s collections entomologiques et recherches

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Anne CHARPENTIER
Directrice de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-12-02

CE : 30.014
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.015
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.017
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.018
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160196006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), l'ordonnance ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-01 18:43

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160196006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

CONTENU

CONTEXTE

La valeur foncière du bâtiment constitue un critère d'admissibilité important au programme *Rénovation résidentielle majeure* . Les plafonds de valeur foncière sont fixés en fonction du rôle d'évaluation foncière en vigueur des bâtiments¹. Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2017, du rôle foncier 2017-2019, la hausse des valeurs aura pour effet de rendre inadmissibles à ce programme de nombreux bâtiments si les plafonds ne sont pas ajustés. Il est donc nécessaire d'agir avant le 1^{er} janvier 2017 pour ajuster les plafonds de valeur foncière des programmes de manière à maintenir le niveau global d'admissibilité actuel et minimiser le nombre de logements qui, par le jeu variable de la hausse de la valeur foncière d'un bâtiment à l'autre, pourrait exclure des bâtiments qui sont actuellement admissibles. Le présent dossier décisionnel fait donc état des ajustements proposés par la Direction de l'habitation au programme *Rénovation résidentielle majeure*. Le présent dossier est présenté en parallèle au dossier 1160196005 (*Rénovation à la carte*).

¹ D'autres critères d'admissibilité s'appliquent, dont la nécessité, pour la majorité des bâtiments, d'être localisés dans l'un des secteurs désignés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1854 - 18 décembre 2013. Adoption d'une ordonnance afin de modifier les montants maximaux de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles au programme *Rénovation résidentielle majeure* (1130196008)

CM13 0883 - 23 septembre 2013. Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables (1132714005);

CM12 0050 - 23 janvier 2012. Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration pour examiner les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur le fardeau fiscal des contribuables montréalais (1122988001);

CE10 2062 - 22 décembre 2010. Adoption de deux ordonnances afin de modifier les montants maximaux de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles aux programmes *Rénovation résidentielle majeure* et *Rénovation à la carte* (1100196005);

CM03 0128 - 24 février 2003. Adoption du *Règlement sur les subventions à la*

rénovation majeure et à la démolition-reconstruction de bâtiments résidentielles (1020602013).

DESCRIPTION

Dans le cadre des programmes *Rénovation à la carte* et *Rénovation résidentielle majeure*, l'admissibilité à une aide financière est fixée selon un maximum de valeur foncière moyenne par logement que peut atteindre le bâtiment. La simple hausse des plafonds de valeur foncière pour maintenir les mêmes pourcentages le 1^{er} janvier 2017 n'empêche pas que plusieurs bâtiments actuellement admissibles, dont la valeur foncière a augmenté davantage que la moyenne, perdent leur admissibilité. Pour minimiser cet impact, la Direction de l'habitation propose de hausser les plafonds de manière à conserver le plus possible les bâtiments actuellement admissibles.

Plus de 28 500 bâtiments conserveront leur admissibilité, plus de 2 800 bâtiments seront nouvellement admissibles et environ 400 ne seront plus admissibles. Au total, le 1^{er} janvier 2017, 157 188 logements seront admissible au lieu de 143 098 logements actuellement.

	Bâtiments occupés			
	Jusqu'au 31 décembre 2016		À partir du 1 ^{er} janvier 2017	
	% des bâtiments occupés admissibles à l'intérieur des secteurs désignés	Valeur foncière maximum par logement (terrain et bâtiment)	% des bâtiments occupés admissibles à l'intérieur des secteurs désignés	Valeur foncière maximum par logement (terrain et bâtiment)
Bâtiment résidentiel de 1 logement	70 %	350 000 \$	72 %	397 000 \$
Bâtiment résidentiel de 2 logements		207 000 \$		231 000 \$
Bâtiment résidentiel de 3 logements		159 000 \$		186 000 \$
Bâtiment résidentiel de 4 logements		136 000 \$		150 000 \$
Bâtiment résidentiel de 5 logements		122 000 \$		143 000 \$
Bâtiment résidentiel de 6 à 8 logements		97 000 \$		110 000 \$
Bâtiment mixte comportant 1 à 8 logement(s)		92 000 \$		109 000 \$
Bâtiment résidentiel de 9 logements et plus		92 000 \$		109 000 \$
Bâtiment mixte comportant 9 logements et plus		92 000 \$		109 000 \$
Conciergerie	50 %	69 000 \$	60 %	85 000 \$
Bâtiment faisant partie d'un ensemble immobilier	80 %	73 000 \$	85 %	85 000 \$

D'autres critères d'admissibilité s'appliquent, dont la nécessité, pour la majorité des bâtiments, d'être localisés dans l'un des secteurs désignés.

Tel que prévu au règlement, ces plafonds de valeur foncière sont haussé de 15% dans le cas où le bâtiment est vacant. Les bâtiments vacants sont admissibles en dehors des secteurs désignés.

JUSTIFICATION

Le rôle foncier 2017-2019 fait état d'augmentations moyennes des évaluations foncières, dans le secteur résidentiel, de 6,2% pour le territoire de la ville de Montréal. Ces augmentations, toujours dans le secteur résidentiel, varient d'un arrondissement à l'autre (de 2,3% dans l'arrondissement Saint-Léonard jusqu'à 9,7% pour l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie) et selon la catégorie d'immeuble (en moyenne de 5,0% pour une maison unifamiliale, de 2,3% pour une copropriété, de 6,1% pour un immeuble de 2 à 5 logements et de 13,4% pour un immeuble de 6 logements et plus). Dans ce contexte, la hausse proposée du niveau d'admissibilité permet d'atténuer les impacts du nouveau rôle foncier sur l'admissibilité aux programmes d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'augmentent pas le montant de la subvention accordée par la Ville, ni le budget accordé au programme. Aucun budget supplémentaire n'est donc requis. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets des programmes de rénovation selon les priorités et les besoins de la Ville. Pour l'année 2017, la Direction de l'habitation prévoit un budget global de 11,6 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'édifices anciens, en assurant leur conservation, contribue à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Hausse du bassin de bâtiments admissibles au programme *Rénovation résidentielle majeure* malgré l'entrée en vigueur du nouveau rôle foncier. Les nouveaux plafonds de valeurs foncières s'appliqueront uniquement aux demandes reçues à partir du 1^{er} janvier 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la modification le 1^{er} janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Julie RAINVILLE, 10 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-04

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
C/d soutien projets logement social et abordable

Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-11-30



Dossier # : 1160196005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), l'ordonnance ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-01 18:43

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160196005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

CONTENU

CONTEXTE

La valeur foncière du bâtiment constitue un critère d'admissibilité important au programme *Rénovation à la carte* . Les plafonds de valeur foncière sont fixés en fonction du rôle d'évaluation foncière en vigueur des bâtiments¹. Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2017, du rôle foncier 2017-2019, la hausse des valeurs aura pour effet de rendre inadmissibles à ce programme de nombreux bâtiments si les plafonds ne sont pas ajustés. Il est donc nécessaire d'agir avant le 1^{er} janvier 2017 pour ajuster les plafonds de valeur foncière des programmes de manière à maintenir le niveau global d'admissibilité actuel et minimiser le nombre de logements qui, par le jeu variable de la hausse de la valeur foncière d'un bâtiment à l'autre, pourrait exclure des bâtiments qui sont actuellement admissibles. Le présent dossier décisionnel fait donc état des ajustements proposés par la Direction de l'habitation au programme *Rénovation à la carte* . Le présent dossier est présenté en parallèle au dossier 1160196006 (*Rénovation résidentielle majeure*).

¹ D'autres critères d'admissibilité s'appliquent, dont la nécessité, pour la majorité des bâtiments, d'être localisés dans l'un des secteurs désignés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1853 – 18 décembre 2013. Adoption d'une ordonnance afin de modifier les montants maximaux de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles au programme *Rénovation à la carte* (1130196007)

CM13 0883 – 23 septembre 2013. Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables (1132714005);

CM12 0050 – 23 janvier 2012. Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration pour examiner les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur le fardeau fiscal des contribuables montréalais (1122988001);

CE10 2062 – 22 décembre 2010. Adoption de deux ordonnances afin de modifier les montants maximaux de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles aux programmes *Rénovation résidentielle majeure* et *Rénovation à la carte* (1100196005);

CM03 0045 – 27 janvier 2003. Adoption du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour des travaux mineurs (03-006) (1020602010).

DESCRIPTION

Dans le cadre des programmes *Rénovation à la carte* et *Rénovation résidentielle majeure*, l'admissibilité à une aide financière est fixée selon un maximum de valeur foncière moyenne par logement que peut atteindre le bâtiment. La simple hausse des plafonds de valeur foncière pour maintenir les mêmes pourcentages le 1^{er} janvier 2017 n'empêche pas que plusieurs bâtiments actuellement admissibles, dont la valeur foncière a augmenté davantage que la moyenne, perdent leur admissibilité. Pour minimiser cet impact, la Direction de l'habitation propose de hausser les plafonds de manière à conserver le plus possible les bâtiments actuellement admissibles.

Plus de 28 500 bâtiments conserveront leur admissibilité, plus de 2 800 bâtiments seront nouvellement admissibles et environ 400 ne seront plus admissibles. Au total, le 1^{er} janvier 2017, 157 188 logements seront admissibles au lieu de 143 098 logements actuellement.

	Bâtiments occupés			
	Jusqu'au 31 décembre 2016		À partir du 1 ^{er} janvier 2017	
	% des bâtiments occupés admissibles à l'intérieur des secteurs désignés	Valeur foncière maximum par logement (terrain et bâtiment)	% des bâtiments occupés admissibles à l'intérieur des secteurs désignés	Valeur foncière maximum par logement (terrain et bâtiment)
Bâtiment résidentiel de 1 logement	70 %	350 000 \$	72 %	397 000 \$
Bâtiment résidentiel de 2 logements		207 000 \$		231 000 \$
Bâtiment résidentiel de 3 logements		159 000 \$		186 000 \$
Bâtiment résidentiel de 4 logements		136 000 \$		150 000 \$
Bâtiment résidentiel de 5 logements		122 000 \$		143 000 \$
Bâtiment résidentiel de 6 à 8 logements		97 000 \$		110 000 \$
Bâtiment mixte comportant 1 à 8 logement(s)		92 000 \$		109 000 \$
Bâtiment résidentiel de 9 logements et plus		92 000 \$		109 000 \$
Bâtiment mixte comportant 9 logements et plus		92 000 \$		109 000 \$
Conciergerie	50 %	69 000 \$	60 %	85 000 \$
Bâtiment faisant partie d'un ensemble immobilier	80 %	73 000 \$	85 %	85 000 \$

D'autres critères d'admissibilité s'appliquent, dont la nécessité, pour la majorité des bâtiments, d'être localisés dans l'un des secteurs désignés.

JUSTIFICATION

Le rôle foncier 2017-2019 fait état d'augmentations moyennes des évaluations foncières, dans le secteur résidentiel, de 6,2% pour le territoire de la ville de Montréal. Ces augmentations, toujours dans le secteur résidentiel, varient d'un arrondissement à l'autre

(de 2,3% dans l'arrondissement Saint-Léonard jusqu'à 9,7% pour l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie) et selon la catégorie d'immeuble (en moyenne de 5,0% pour une maison unifamiliale, de 2,3% pour une copropriété, de 6,1% pour un immeuble de 2 à 5 logements et de 13,4% pour un immeuble de 6 logements et plus). Dans ce contexte, la hausse proposée du niveau d'admissibilité permet d'atténuer les impacts du nouveau rôle foncier sur l'admissibilité aux programmes d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'augmentent pas le montant de la subvention accordée par la Ville, ni le budget accordé au programme. Aucun budget supplémentaire n'est donc requis. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets des programmes de rénovation selon les priorités et les besoins de la Ville. Pour l'année 2017, la Direction de l'habitation prévoit un budget global de 11,6 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'édifices anciens, en assurant leur conservation, contribue à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Hausse du bassin de bâtiments admissibles au programme *Rénovation à la carte* malgré l'entrée en vigueur du nouveau rôle foncier. Les nouveaux plafonds de valeurs foncières s'appliqueront uniquement aux demandes reçues à partir du 1^{er} janvier 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la modification le 1^{er} janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Julie RAINVILLE, 10 novembre 2016

Johanne CÔTÉ, 10 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-04

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
C/d soutien projets logement social et abordable

Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-11-30

**Dossier # : 1160867001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine;

De soumettre ce projet de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 14:42**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser un projet immobilier sur l'îlot délimité par les rues Sainte-Catherine Est, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, lequel implique la démolition d'un édifice commercial inoccupé et la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages. Le présent projet de règlement permettrait d'autoriser cette construction, ainsi que de reconnaître le complexe TVA, actuellement en droits acquis.

À noter que pour adopter ce règlement, qui vise à modifier une composante du document complémentaire (la carte des hauteurs), le conseil municipal doit préalablement mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'elle tienne des audiences publiques sur le projet.

À noter également que le complexe immobilier proposé au sud de la rue Sainte-Catherine Est, sur le site de l'ancien complexe Bourbon, est soumis à une procédure d'approbation parallèle (PPCMOI) qui sera soumise pour adoption au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie (voir dossier no 1160867002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La modification proposée concerne une zone située entre le boulevard De Maisonneuve Est, l'avenue Papineau, et les rues Alexandre-DeSève, Gareau et Sainte-Catherine Est. Elle vise à agrandir une microzone existante qui présente un plafond plus élevé de hauteur et de densité, sur un court tronçon de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'axe de la «Cité des ondes» et ce, de façon à englober le complexe TVA et l'îlot du projet Bourbon. Cette zone aurait ainsi un plafond de hauteur de 35 m, au lieu de 16 m, et un coefficient d'occupation du sol (COS) d'au plus 6, au lieu de 4.

JUSTIFICATION

Le rôle distinctif et emblématique de la rue Sainte-Catherine au centre-ville est généralement confirmé par le zonage de hauteur et de densité du Plan d'urbanisme. Au cœur du centre des affaires, les hauteurs et densités permises sur cette rue sont plus faibles que dans les secteurs adjacents au nord et au sud, tandis que c'est généralement l'inverse dans la périphérie immédiate du centre des affaires. Ainsi, les tronçons de la rue Sainte-Catherine en approche du centre des affaires, à l'est comme à l'ouest, comportent des valeurs plus élevées que celles des quartiers qu'elle traverse. C'est pourquoi, entre les rues Atwater et De Lorimier, 85 % du linéaire de la rue présente un COS élevé, qui varie de 6 à 9. De la même façon, un pourcentage dominant de ce linéaire se caractérise par un potentiel de hauteur de construction égal ou supérieur à 35 m.

Or, le cadre bâti de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Amherst et De Lorimier, est relativement similaire à celui de cette même rue, entre Lambert-Closse et Guy où les hauteurs permises sont pourtant plus élevées, soit de 25 et 45 m. La densité permise dans l'ouest est également plus élevée que dans l'est. Malgré ces différences de zonage, les similitudes entre ces deux tronçons de rue sont en effet nombreuses :

- tissu urbain ancien de trois étages et plus, caractérisé par un bâti commercial de qualité architecturale et patrimoniale variable;
- secteur constituant une limite psychologique du centre-ville (Atwater à l'ouest et pont Jacques-Cartier à l'est);
- proximité de grands ensembles bâtis à caractère métropolitain (la «Cité des ondes», incluant la maison de Radio-Canada, et le complexe Molson);

Le zonage du Plan d'urbanisme devrait normalement comporter des paramètres semblables lorsque le contexte est similaire. En ce sens, la modification proposée permettrait d'harmoniser équitablement les valeurs de hauteurs et de densité entre les secteurs est et ouest de la rue Sainte-Catherine au centre-ville. Elle permet également de reconnaître la présence de la «Cité des ondes» qui abrite les principaux établissements de télévision et de radiodiffusion de Montréal.

La zone visée, ainsi que ses abords immédiats, se caractérise par une vigueur commerciale mitigée et par la présence de nombreux bâtiments inoccupés et terrains vacants. La modification proposée permettrait de stimuler la relance du secteur.

En ce qui concerne plus précisément le site du projet immobilier Bourbon, rappelons qu'il est situé en bordure de la rue Sainte-Catherine Est, entre un parc au sud et le complexe TVA au nord. Ce faisant, il s'avère exceptionnellement propice à une densification mesurée, à l'échelle du quartier et des ensembles bâtis de forts gabarits qui marquent les extrémités du parcours de la rue Sainte-Catherine au centre-ville.

Ce projet immobilier requiert la démolition d'un édifice commercial construit principalement durant les années 90 et inoccupé depuis une dizaine d'années. La proposition présente les caractéristiques suivantes :

- 9 étages, avec des retraits d'alignement significatifs à partir du 6e étage;
- un rez-de-chaussée commercial;
- possibilité d'un étage de bureau dédié à un groupe communautaire du milieu;
- 82 logements;
- 74 places de stationnement souterrain.

De plus, le propriétaire a manifesté son intérêt à offrir une contribution monétaire dédiée au logement social.

Notons que le traitement architectural du projet a été révisé afin d'intégrer les commentaires du comité Jacques-Viger et du comité consultatif d'urbanisme. Le projet sera soumis pour approbation en première lecture au conseil d'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que cette

modification constitue une stratégie valable afin de stimuler l'animation et rehausser l'attrait de cette partie délaissée du centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016 : Adoption par le CM d'un projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme et d'un mandat de consultation par l'OCPM

- Avril 2017 : Dépôt du rapport de l'OCPM
- Mai 2017 : Adoption par le CM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 23 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe
en collaboration avec
Olivier Légaré, conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-09-22



Dossier # : 1160607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, au 1070, rue Mackay

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 14 avril 2016;
De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sur les lots 1 851 332, 2 296 296, à 2 296 298 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, au 1070, rue Mackay

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel de 5 étages pour 42 unités d'habitation, au 1070, rue Mackay, au sud du boulevard René-Lévesque (3001136603).

L'association Logement Amitié inc., fondée en 1988, est un organisme à but non lucratif qui a comme principal objectif de procurer des ressources résidentielles adéquates à coûts modiques à des personnes ayant un problème de santé mentale sévère et jugées à risque de se retrouver en situation d'itinérance.

Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment qui a brûlé en 2014, mais les normes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ayant changé, avec notamment des superficies plus généreuses, la hauteur et la densité du bâtiment doivent être augmentées pour entrer dans le site.

Cette procédure, selon l'article 89.4^o de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil municipal d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8). Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et doit donner son approbation au projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

En 2005, les quatre bâtiments d'origine au 1070, rue Mackay, ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, le feu ravage l'ensemble des bâtiments.

Projet :

- Construction d'un bâtiment résidentiel de 42 logements avec un centre de jour communautaire;
- Hauteur de 5 étages avec changement de traitement architectural à partir du 4^e;
- Reprise de l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments voisins sur Mackay, reprise du rythme vertical des 4 anciens lots et reprise de l'alignement sur rue des bâtiments voisins;
- Introduction d'un toit-terrasse au 4^e, d'un balcon au 5^e et d'une placette devant le bâtiment mettant de l'avant les quelques fondations restant de la construction d'origine;
- Matériaux choisis : brique rouge pour les 3 premiers étages et revêtement métallique au 4^e et 5^e étage;
- Processus d'achat de la ruelle située à l'arrière en cours : ce terrain arrière sera paysagé et permettra un meilleur dégagement pour le bâtiment ainsi que des ouvertures identiques en termes de dimensions à celles de la façade avant.

Principales dérogations :

Règlement d'urbanisme

1. la densité : environ 3,84 au lieu de 3 (article 43);
2. la hauteur : 5 étages au lieu de 2 étages, et 17,50 m au lieu de 16 m (articles 9 et 27);
3. le taux d'implantation : 89,6 % au lieu de 70 % (article 49);
4. le nombre de cases de stationnement : aucune (article 605);
5. le nombre de logements : 42 au lieu de 8 (article 149)

Plan d'urbanisme : dérogation à la densité avec 3,84 au lieu de 3.

Modification à la densité du plan d'urbanisme

Création d'une zone de densité 4 englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy. Le dossier de modification au Plan d'urbanisme (1160607007) chemine en parallèle.

Enjeux :

- Secteur situé au sud du boulevard René-Lévesque subissant une forte pression immobilière;
- Programme de la construction de remplacement devant s'adapter aux nouvelles normes et superficies (SHQ) tout en conservant le même nombre d'unités d'habitation qu'auparavant.

JUSTIFICATION

Analyse :

- Le projet est compatible avec l'échelle des hauteurs du secteur. Il est situé en biais avec le projet des deux tours Yul de 38 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, les rues Mackay et Overdale et bordées sur Mackay de maisons en rangée de trois étages;
- Le projet présente des qualités d'intégration en termes d'implantation, d'alignement et de volume : reprise de l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments adjacents au sud sur Mackay, reprise du rythme vertical des 4 anciens lots, reprise de l'alignement sur rue des bâtiments voisins, revêtement de brique pour les 3 premiers étages et revêtement métallique à partir du 4^e étage. Le recul au 4^e étage est non significatif mais le changement de revêtement permet une meilleure lecture de ce recul;
- Le projet amène une mise en valeur de l'espace extérieur à l'avant du bâtiment côté Mackay avec la conservation des fondations d'origine;
- Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation;
- L'absence de cases de stationnement dans le projet est justifiée par le type de clientèle et l'impossibilité d'aménager des cases de stationnement sur le site faute d'espace;
- Le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité et aménagement des lieux. L'espace arrière sera paysagé;
- Le projet répond à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
- Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme qui permettra la réalisation de ce projet, à la condition que la ruelle soit déclarée non constructible. Il a assorti cet avis des recommandations suivantes :
 1. revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant la brique rouge, comme sur la façade avant;
 2. prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
 3. prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de la même condition.

En réponse à ces recommandations, la ruelle arrière est en cours d'acquisition par les requérants. Ceci permettra un traitement en façade arrière de qualité équivalente à celle de la façade avant : utilisation de la brique, fenestration agrandie, chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers ayant des chambres à l'avant ou à l'arrière du bâtiment;
- Le projet sera soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (02-282).

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Membrane de toiture pâle contre les îlots de chaleurs, matériaux durables (maçonnerie, etc.) et matériaux locaux lorsque possible, stationnements vélos, transport actif encouragé car absence de stationnements automobiles, plomberie à faible consommation d'eau et robinetterie à faible débit, mobilier à plusieurs fonctions (lit, bureau, divan), toit-terrasse

accessible et paysagé, adhésifs, peintures et couvre-sols sans composé organique volatil (COV).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de reconstruire un bâtiment résidentiel à caractère social et communautaire qui a brûlé totalement en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération – adoption d'un avis de motion et du projet de règlement;
Conseil d'agglomération – adoption du règlement 89.4;
Révision architecturale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte, l'habitation prévue étant destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. En conséquence et à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : Avis favorable à l'unanimité / Comité Jacques-Viger : avis favorable avec condition et recommandations

Parties prenantes

Jacques BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire
Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Le : 2016-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163430020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Signé par Yves SAINDON **Le** 2016-10-11 15:45

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Service du greffe , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son assemblée régulière du 24 octobre 2016, le conseil municipal, par sa résolution CM16 1185, a donné un avis de motion relativement au projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » en vue de l'élection générale du 5 novembre 2017, et a autorisé la poursuite des procédures prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

Comme l'exige la LERM, le greffier a fait paraître dans l'édition montréalaise du jeudi 27 octobre des quotidiens *Le Devoir* et *The Gazette* , un avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la teneur de ce projet de règlement, de leur droit respectif de s'y opposer et des modalités pour ce faire, à savoir que tout électeur avait jusqu'au vendredi 11 novembre, 16 h 30, pour lui signifier son opposition, et ce, dans un écrit formel à cette effet.

La totalité de la documentation a également été versée, dès le 24 octobre, sur le site web Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election). Un onglet sur la page d'accueil du site a été mis en évidence afin de référer les internautes à toute l'information pertinente.

À noter que selon le processus prévu par la LERM, dans l'éventualité où, à l'échéance de ce délai, le greffier aurait ainsi reçu 500 oppositions valides ou plus, le conseil municipal aurait eu l'obligation de convoquer une assemblée publique afin d'entendre les représentations des électeurs sur ce projet de règlement.

Or, le vendredi 11 novembre dernier, à 16 h 30, le greffier n'ayant reçu que 96 oppositions à ce règlement de la part des électeurs montréalais (85 provenant de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et 11 de l'arrondissement du Sud-Ouest), le conseil municipal peut conséquemment procéder à l'adoption de ce *Règlement sur les districts électoraux* qu'il a approuvé le 24 octobre dernier.

Après son adoption par le conseil municipal, le projet de règlement sera soumis à l'approbation par la Commission de la représentation électorale (CRE) du Québec. Ce n'est qu'à la suite de cette approbation que ce règlement entrera en vigueur (au plus tard le 31 mars 2017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien
aux commissions et réglementation

IDENTIFICATION **Dossier # :1163430020**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 22 novembre 2016, le conseil municipal a amendé le projet de règlement sur les districts électoraux afin de modifier les limites des districts électoraux de Côte-des-Neiges et de Snowdon dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (voir pièce jointe no 2 amendée) et de prévoir la nouvelle appellation du district électoral de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Sainte-Charles (Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Sainte-Charles-Griffintown) dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM16 1287). Le projet de règlement joint au présent sommaire addenda intègre ces modifications.

Un nouvel avis public a donc été requis, donnant ouverture à une seconde procédure d'opposition prévue par la Loi.

Le greffier a fait paraître dans l'édition du lundi 28 novembre des quotidiens *Le Devoir* et *The Gazette* , un deuxième avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la teneur du projet de règlement, de leur droit respectif de s'y opposer et des modalités pour ce faire, à savoir que tout électeur avait jusqu'au mardi 13 décembre, 16 h 30, pour lui signifier son opposition, et ce, dans un écrit formel à cet effet.

Au terme de ce délai, le greffier n'ayant pas reçu 500 oppositions à ce règlement de la part des électeurs montréalais, le conseil municipal peut conséquemment procéder à l'adoption de ce *Règlement sur les districts électoraux* .

Après son adoption par le conseil municipal, le projet de règlement sera soumis à l'approbation par la Commission de la représentation électorale (CRE) du Québec. Ce n'est qu'à la suite de cette approbation que ce règlement entrera en vigueur (au plus tard le 31 mars 2017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien
aux commissions et réglementation

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Le dimanche 5 novembre 2017, comme l'exige la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , RLRQ., chapitre E-2.2 (ci-après, la LERM), la Ville de Montréal, à instar de l'ensemble des municipalités du Québec, doit tenir une élection générale au poste de maire de la ville ainsi qu'aux 102 autres postes électifs que définit son cadre électoral. En vue de cette élection, la Ville a l'obligation d'adopter au plus tard en décembre 2016, un règlement subdivisant son territoire en districts électoraux. Ce règlement, dont l'entrée en vigueur doit être effective avant le 31 mars 2017, doit également être approuvé par la Commission de la représentation électorale du Québec (CRÉ), instance de qui relève l'application des dispositions de la LERM en cette matière. Ces délais ont été fixés, à l'égard de la Ville de Montréal, par l'article 150 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin dernier.

Le greffier, à titre de président d'élection, a la responsabilité de voir à la mise en œuvre et à la gestion du processus très précis que prescrit cette loi quant à l'élaboration et l'adoption de ce règlement.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la subdivision territoriale de la Ville et de ses arrondissements en districts électoraux doit par définition s'arrimer en tout point avec le cadre électoral établi et en vigueur.

À cet égard, en prévision de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection générale ou partielle subséquente, c'est le même cadre électoral que celui de l'élection générale de 2013 qui prévaudra puisque sa reconduction a été confirmée par l'article 149 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* .

Ainsi, le dimanche 5 novembre 2017, respectivement dans l'un ou l'autre des 58 districts électoraux où ils seront répartis, les quelque 1 140 000 électeurs montréalais seront appelés aux urnes pour combler de nouveau les 103 postes actuels afin d'y élire :

- le maire de la Ville;

- 18 maires d'arrondissement qui sont par ailleurs conseillers de la ville;
- 46 conseillers de la ville;
- 38 conseillers d'arrondissement.

Et tout comme présentement, à l'issue de cette prochaine élection générale:

- le conseil municipal se composera du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont les 18 maires d'arrondissement (le maire de la ville étant d'office maire de l'arrondissement de Ville-Marie).
- chacun des 19 conseils d'arrondissement comptera un minimum de 5 membres, soit le maire d'arrondissement et, selon le cadre électoral qui s'applique, le ou les conseillers de la ville ainsi que les conseillers d'arrondissement.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent ce dossier et la recommandation que soumet le greffier visant l'adoption de ce règlement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1245 - 27 octobre 2015 - Recommander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021

DESCRIPTION

1. Processus de mise à jour de la délimitation actuelle des districts électoraux

En raison de la reconduction du cadre électoral actuel et la nécessité qui en découle de maintenir l'existence et la répartition des 58 districts électoraux actuels, le processus exigé par la LERM et mis en œuvre par le greffier :

- a donc essentiellement visé à mettre à jour la délimitation actuelle de ces districts électoraux dans chaque arrondissement en s'assurant du respect des critères exigés par la loi quant au nombre d'électeurs qui y sont regroupés;
- n'a conséquemment pas eu pour objet de réviser ni leur nombre, ni la représentativité des postes électifs défini par le cadre électoral établi.

Ainsi, le greffier a vérifié si, dans chacun des arrondissements, la délimitation actuelle de chaque district électoral répond toujours aux exigences de la LERM quant au nombre d'électeurs qui y sont regroupés, eu égard aux variations démographiques, aux développements résidentiels, etc., survenus depuis la dernière révision en 2012, le tout sur la base des données 2016 (nombre d'électeurs par adresse) fournies au greffier de la Ville par le Directeur général des élections du Québec.

Ces exigences tiennent principalement compte de la règle suivante: chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs qu'il regroupe ne soit ni inférieur ni supérieur de plus de 15 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de l'arrondissement par le nombre de districts compris dans cet arrondissement, la moyenne cible pour cet arrondissement.

Par exemple, dans un arrondissement qui compterait 60 000 électeurs et 4 districts électoraux, le nombre d'électeurs dans chaque district devrait obligatoirement se situer

entre 12 750 et 17 250, idéalement à 15 000 qui représente la moyenne cible pour cet arrondissement.

Cette règle du 15 % s'applique à tous les arrondissements comptant une population de 20 000 habitants et plus, soit à tous les arrondissements montréalais à l'exception de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dont la population est présentement de 19 123 habitants. Dans ce cas, la loi permet que le nombre d'électeurs que regroupe chaque district ne soit ni inférieur, ni supérieur de plus de 25 % à la moyenne par district pour cet arrondissement.

Il est important de mentionner que l'orientation principale du greffier a été de maintenir dans leur délimitation actuelle tous les districts électoraux se conformant à cette règle du 15%.

De plus, comme le prescrit également la LERM, dans l'application de ce premier critère à respecter quant au nombre d'électeurs, le greffier s'est aussi assuré que la délimitation des districts électoraux respecte la plus grande homogénéité socio-économique compte tenu de critères comme les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements, la superficie et la distance.

2. Résultat des vérifications effectuées

À l'issue des vérifications effectuées, les districts électoraux dans leur ensemble satisfont toujours pleinement aux exigences de la LERM quant à leur délimitation (voir pièce jointe no 1). Les seuls cas d'exception qui exigent un ajustement de leur délimitation sont les suivants :

a) le district électoral de Côte-des-Neiges dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dont le nombre d'électeurs, 16 370, est de 18,1 % inférieur à la moyenne cible de 19 987 électeurs établie pour cet arrondissement;

b) les districts électoraux de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Sainte-Charles et de Saint-Paul–Émard dans l'arrondissement du Sud-Ouest dont le nombre d'électeurs, 32 828 et 21 734 respectivement, ont un écart de 20,3 % à la moyenne cible de 27 281 électeurs établie pour cet arrondissement.

3. Recommandations

En conséquence, dans le projet de règlement et son annexe A qu'il soumet, le greffier recommande:

a) de maintenir dans leur délimitation actuelle tous les districts électoraux répondant aux exigences de la LERM (le district de Snowdon répond à ces exigences actuellement mais sera ajusté compte tenu du district de Côte-des-Neiges pour les raisons déjà mentionnées);

b) d'approuver la nouvelle délimitation des districts électoraux de Côte-des-Neiges et de Snowdon dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout selon la proposition soumise (voir pièce jointe no 2);

c) d'approuver la nouvelle délimitation des districts de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Sainte-Charles et de Saint-Paul–Émard dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon la proposition soumise (voir pièce jointe no 3);

d) de renommer le district de Saint-Paul–Émard comme étant le « district de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest », pour les motifs exposés dans la pièce jointe no 3;

4. Procédure d'adoption du projet de règlement

À la suite du dépôt et de l'adoption du projet de règlement par le conseil municipal, le greffier a l'obligation de publier un avis public par lequel il informe les électeurs de leur droit de s'opposer au projet de règlement dans un délai de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Les oppositions doivent être formulées par écrit et être transmises au greffier, soit par la poste, par télécopieur, par courrier électronique ou déposées en personne au Service du greffe. Aucune forme particulière n'est exigée pour formuler une opposition et plusieurs oppositions peuvent être regroupées dans un même document.

Si, à l'expiration du délai pour formuler une opposition, au moins 500 électeurs ont transmis leur opposition, une assemblée publique devra alors être tenue afin de permettre aux personnes présentes de faire des représentations verbales ou de déposer des documents. Il est important de noter que, conformément à la LERM, au moins la moitié des membres du conseil devra assister à cette assemblée. Dans cette éventualité, le greffier dressera un procès-verbal de l'assemblée et le déposera par la suite au conseil municipal.

Si moins de 500 électeurs ont transmis leur opposition, le conseil pourra adopter le règlement sans avoir l'obligation de tenir une telle assemblée publique.

JUSTIFICATION

Obligation et exigence prescrites par la loi

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié conformément à la LERM et l'ensemble de la documentation sera disponible sur le site Internet de la Ville (www.ville.montreal.qc.ca/election)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 octobre : Publication en français et en anglais de l'avis sur le projet de règlement (sous forme d'encart)

27 octobre au 11 novembre : Période de réception des oppositions au projet de règlement

Fin novembre ou début décembre : Tenue de l'assemblée publique sur le projet de règlement (si requise)

21 novembre ou 19 décembre : Adoption du règlement avec (décembre) ou sans changement (novembre)

Après adoption du règlement: Transmission à la CRÉ

Au plus tard le 31 mars 2017 : Approbation du règlement par la CRÉ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-10-11



Dossier # : 1163430026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-29 10:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CONTENU

CONTEXTE

À son assemblée ordinaire du 15 décembre 2015, le conseil municipal a confié à la Commission de la présidence du conseil le mandat d'étudier la pertinence que le comité exécutif remette tous les documents reliés aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal, pour éviter que des dossiers décisionnels soient déposés séance tenante.
La Commission a déposé son rapport au conseil municipal du 20 juin 2016.

Le comité exécutif a répondu à la recommandation formulée dans ce rapport le 16 novembre 2016. Cette réponse a été déposée au conseil municipal le 21 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1200 - 21 novembre 2016 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CE16 1258 - 3 août 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CM15 1515 - 15 décembre 2015 - Motion de l'opposition officielle contre le dépôt des documents séance tenante

DESCRIPTION

Dans sa réponse au rapport de la Commission de la présidence du conseil, le comité exécutif a mandaté le Service du greffe pour préparer un sommaire décisionnel visant à modifier les règles prévues au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) de façon à ce qu'un vote aux deux tiers soit dorénavant nécessaire pour permettre l'étude de sujets déjà inscrits dont les documents n'ont pas été remis aux élu(e)s au moins trois jours avant la date d'une assemblée ordinaire du conseil de ville.

JUSTIFICATION

Mise en place souhaitée par la Commission de la présidence du conseil d'un mécanisme pour permettre à tous les élus de connaître les raisons pour lesquelles les documents d'un dossier n'ont pas été remis à temps et, par la suite, de voter sur le maintien à l'ordre du jour dudit dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement – décembre 2016
Adoption du règlement – janvier 2016

Prise d'effet du règlement – fin janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-11-29



Dossier # : 1162622007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

1. de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1^{er} décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement;
2. d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
3. d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes de cet addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « *Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096* » et « *Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal* » .

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-07 14:50

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1162622007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le conseil d'agglomération a adopté le 29 septembre 2016 le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (Schéma). Une demande d'avis de conformité a été soumise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'avis du MAMOT transmis au maire de Montréal le 30 novembre 2016 stipule que le projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales concernant les plaines inondables et les espèces fauniques menacées ou vulnérables. Néanmoins, cet avis reconnaît que le projet de la plage de Verdun constitue un legs d'importance pour le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et reconnaît également que les discussions en cours entre l'arrondissement de Verdun et les différents ministères permettront de faire en sorte que ce projet réponde aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Les deux ministères concernés par ces orientations sont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Comme requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 a été tenue le 1^{er} décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Description et justification

Pour donner suite de façon appropriée à l'avis du MAMOT, le conseil d'agglomération doit adopter, avec changement, le règlement RCG 14-029-2, ainsi que ses trois annexes : 1 (« E »), 2 (« F ») et 3 (« G »), ce qui inclut un ajustement technique concernant le retrait de l'identification du lot 1 260 156 non requis dans le texte du

règlement et dans l'annexe concernée.

Le lot susmentionné, étant un lot submergé privé (petite île), se situe à l'extérieur des limites du projet de plage, d'où la nécessité de retirer le troisième attendu du texte du projet de règlement et de retirer ce numéro de lot du contenu de l'article 1 du projet de règlement. Également, l'annexe « E », qui illustre l'emplacement des lots visés par la dérogation, doit être corrigé pour retirer ce lot, de même que dans le contenu du descriptif de l'objet de l'annexe « G », et ce, dans un souci de cohérence entre le texte du projet de règlement et cette annexe.

Les changements apportés au plan concept initial de la plage ont pour objectif de rendre le concept final du projet conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. En bref, l'évolution du projet a conduit à ces trois principaux changements :

- la longueur de la plage (zone de baignade) est réduite d'environ 30 mètres (m), passant d'environ 135 m à environ 105 m;
- à l'est de la plage projetée, des alcôves (herbiers aquatiques) en bordure de la rive seront créées lors du retrait de blocs de béton (datant de la période de l'ancienne marina), et ce, à titre de compensation en lien avec l'habitat du poisson;
- dans la phase 2 du projet prévue ultérieurement plus à l'est, l'élargissement du chenal créant un milieu propice pour la faune et le retrait de la partie de l'îlot aménagé dans le littoral font en sorte d'éliminer le remblai qui était prévu à l'origine.

Par conséquent, l'évolution du projet mène aussi à une mise à jour des trois annexes qui ont été remplacées dans la version finale du règlement à adopter par le conseil d'agglomération, le tout découlant des démarches effectuées par l'arrondissement de Verdun auprès du MFFP et du MDDELCC, afin que le projet final respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Ces modifications ont été expliquées lors de l'assemblée de consultation publique du 1^{er} décembre 2016.

Considérant la teneur de l'avis gouvernemental, d'une part, en vue d'établir la conformité de la dérogation à l'égard de ses effets sur l'environnement et, d'autre part, la nécessité pour l'agglomération d'adopter des mesures visant à assurer la compatibilité du projet avec la protection des habitats des espèces fauniques désignées ou vulnérables, et ce, dans le but de pallier ces manques d'information au moment de l'analyse du dossier par le MDDELCC et le MFFP, l'étude portant sur les caractéristiques hydrologiques et au régime des glaces et l'étude portant sur l'évaluation des impacts sur la faune du projet d'aménagement de la plage, études produites pour le compte de l'arrondissement de Verdun, devront être transmises au MAMOT par le greffier de la Ville. Il est à noter que ces deux études accompagnent le règlement RCG 14-029-2 et elles sont jointes à cette fin dans les pièces jointes du présent addenda.

Calendrier et étape (s) subséquentes

- Transmission du règlement au MAMOT pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour examen de conformité et approbation, le cas échéant, au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la LAU.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162622007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté la résolution CA16 210264 demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415). Ces parties de ces trois lots sont situées en plaine inondable selon les cotes de crues du risque d'inondation applicables pour le fleuve Saint-Laurent. Rappelons que ces cotes de crues sont intégrées au Schéma depuis 2009 et au Règlement de zonage de l'arrondissement depuis 2012.

Dans le présent dossier, le lot adjacent situé dans le lit du fleuve (lot 1 260 156), étant le littoral, doit aussi être intégré dans l'énumération des numérations des parties de lots comprises dans la dérogation à la plaine inondable, puisqu'aux fins de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), la plaine inondable inclut également le littoral des lacs et cours d'eau.

Par ailleurs, il est à noter que l'arrondissement s'apprête à transmettre à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un ensemble d'informations concernant le projet pour avis préliminaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210264 - 6 septembre 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement de Verdun demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun (sommaire décisionnel 1167211002).

DESCRIPTION

Les parties de lots visées par la phase 1 du projet d'aménagement de la Plage de Verdun sont situées en bordure du fleuve Saint-Laurent à partir d'un point se trouvant à l'arrière de l'Auditorium de Verdun situé dans l'axe de la rue de l'Église en continuant vers l'est sur une distance d'environ 300 mètres se rendant jusqu'à l'espace derrière la piscine Therrien. Ces parties de lots du parc Arthur-Therrien se trouvent à l'intérieur d'une aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma. La phase 2 du projet (pataugeoire et île) s'étend plus à l'est sur une distance approximative de 200 mètres.

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que proposé, vise à ajouter une dérogation à la plaine inondable afin de permettre à court terme les travaux d'aménagement de la phase 1 de la Plage de Verdun comprenant, entre autres, le remblaiement de la surface de baignade, l'aménagement d'une digue de protection des courants qui empiète dans la plaine inondable et le littoral, le tout d'une superficie totale d'environ 3 450 mètres carrés, de zones d'intervention en rive et en plaine inondable, l'enlèvement de blocs de béton, et de surfaces asphaltées, vestiges de la période de remblai et de la création par remblai du site de l'ancienne marina et déblai d'un milieu de compensation, incluant des plantations, sur une superficie totale d'environ 3 000 mètres carrés, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Plage de Verdun - Plan concept » joint à l'annexe « F » et expliqué dans les notes jointes à l'annexe « G ». Des parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156 du cadastre du Québec sont visées par la dérogation, et ce, telles qu'elles sont illustrées sur la carte jointe à l'annexe « E » du projet de règlement, tel que proposé.

Le projet de règlement modifiant le Schéma fait état d'une superficie totale de 4 800 mètres carrés pour couvrir à terme la totalité des interventions projetées dans le milieu riverain (rive, littoral et plaine inondable), de façon à inclure les travaux de la phase 2 du projet, dont la création d'une pataugeoire et d'une petite île, à réaliser ultérieurement, et ce, dans le but d'éviter une modification additionnelle au Schéma à ce sujet.

JUSTIFICATION

Une plage est considérée comme un aménagement de récréation intensive au sens du Schéma. Selon les prescriptions applicables à l'aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation », il s'agit d'une composante autorisée. Le projet d'aménagement de la Plage de Verdun proposé par l'arrondissement de Verdun s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du Schéma, soit de favoriser un cadre de vie de qualité et mettre en valeur la trame verte et bleue. Une description détaillée du projet de la Plage de Verdun est jointe à l'annexe « G » du projet de règlement.

Considérant l'ensemble des pourparlers que l'arrondissement a eus jusqu'à ce jour avec le MDDELCC, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire est d'avis que cette demande de modification du Schéma respecte les critères énoncés dans le document complémentaire du Schéma pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation. Rappelons que ces critères découlent des objectifs de la PPRLPI en lien avec la sécurité publique et la protection de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet à venir devra faire, avant sa réalisation, l'objet d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC qui fera foi de l'application d'exigences en cette matière, comme préconisé par le MDDELCC, le cas échéant, dans ce type de projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre la réalisation des travaux prévus dans le littoral et la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun, notamment l'aménagement d'une digue de protection des courants ainsi que des modifications à la bathymétrie d'une partie de la plage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision vu la nature du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (60 jours maximum) : cette demande est effectuée dans le but de favoriser l'entrée en vigueur rapide du règlement à venir.
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au MAMOT pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et approbation, le cas échéant.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et du certificat de conformité de la CMM.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

Pour que cette dérogation à la plaine inondable puisse devenir effective, elle doit être intégrée dans le règlement de zonage de l'arrondissement. Cette modification au règlement de zonage doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité pour permettre son entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division

Le : 2016-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-09-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-09-14

CE : 40.008

2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167464001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 12:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167464001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1995, l'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Forum des équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'établir la programmation finale de l'Entente 2017-2020. Pour chacun des programmes, des études, des contributions, des projets, etc. qui composera la programmation annuelle de cette prochaine entente triennale, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

Comme pour l'Entente 2016-2017, la présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires au démarrage des projets convenus dès le début de cette nouvelle entente soit le 1er avril 2017. Le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé, à partir des budgets de l'Entente 2016-2017, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 4 500 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente et des reports de soldes des années antérieures.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 4 500 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2017

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2017

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2017, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-05

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-06



Dossier # : 1167464002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 12:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1167464002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1995, l'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Forum des équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'établir la programmation finale de l'Entente 2017-2020. Pour chacun des programmes, des études, des contributions, des projets, etc. qui composera la programmation annuelle de cette prochaine entente triennale, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

Comme pour l'Entente 2016-2017, la présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires au démarrage des projets convenus dès le début de cette nouvelle entente soit le 1er avril 2017. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018, le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé en se basant sur les budgets de l'Entente 2016-2017. Ce règlement d'emprunt permettra également de financer par la réaffectation de soldes des années précédentes, des projets numériques structurants s'inscrivant dans le plan de développement culturel numérique du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CM16 0371 – 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 8 800 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente et des reports de soldes des années antérieures.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 8 800 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2017
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2017
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2017, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-06



Dossier # : 1160607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte -

D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte -

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de logement social de 5 étages pour 42 unités d'habitation, au 1070, rue Mackay, au sud du boulevard René-Lévesque (3001136603), pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, l'Association Logement Amitié inc., fondée en 1988, dont l'objectif est de procurer des ressources résidentielles adéquates à coûts modiques à des personnes ayant un problème de santé mentale sévère et jugées à risque d'itinérance. Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment qui a brûlé en 2014, mais les normes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ayant changé, avec notamment des superficies plus généreuses, la densité du bâtiment doit être augmentée pour entrer dans le site.

La présente modification au Plan d'urbanisme vise à créer une zone de densité de 4, englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy. En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville peut modifier le Plan d'urbanisme.

Un dossier d'autorisation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, chemine en parallèle (1160607008) afin d'encadrer le projet pour ce qui concerne les paramètres de zonage, les aménagements extérieurs et le traitement architectural.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

En 2005, les quatre bâtiments d'origine au 1070, rue Mackay, ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, le feu ravage l'ensemble des bâtiments. Le présent projet vise la reconstruction du même nombre de logements qu'auparavant, 42 unités sur 5 étages. La densité du bâtiment doit être

augmentée de 3 à 3,84 pour entrer dans le site.

Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), notamment à la hauteur, au taux d'implantation, au nombre de logements et au nombre de cases de stationnement.

Le projet déroge également au Plan d'urbanisme. Pour ce faire, il est requis de modifier le Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Analyse :

Ce projet de modification à la densité du plan d'urbanisme, passant de 3 à 4, permettra une construction de densité d'environ 3,84 répondant à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

La zone résidentielle entre l'avenue Argyle et la rue Overdale n'est pas touchée par cette modification. Seuls 2 bâtiments donnant sur la rue Guy, et dont les densités avoisinent 4, sont inclus dans la nouvelle zone de densité. Le premier est un hôtel de 6 étages, à l'arrière du bâtiment visé, donnant du côté est de la rue Guy et sur l'avenue Argyle. Le second est un bâtiment de 3 étages donnant sur le côté ouest de la rue Guy, adjacent à l'édifice Genivar/Bell Actimedia et - compte tenu de la pente de la rue Guy - de 5 étages dans le prolongement de l'avenue Argyle.

Ce projet de remplacement est compatible avec l'échelle des hauteurs du secteur. Il est situé en biais avec le projet des deux tours Yul de 38 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, les rues Mackay et Overdale et bordées sur Mackay de maisons en rangée de trois étages.

Ce projet présentait le défi de s'adapter aux nouvelles normes et superficies (SHQ), tout en conservant le même nombre d'unités d'habitation qu'auparavant. Il y a compatibilité et qualité d'intégration du projet avec le milieu d'insertion en termes d'implantation, d'alignement, de volume et d'aménagement. De plus, le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité, aménagement des lieux et aménagement paysager à l'arrière, et il n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation.

Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme qui permettra la réalisation du projet, à la condition que la ruelle soit déclarée non constructible. Il a assorti cet avis des recommandations suivantes :

1. revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant la brique rouge, comme sur la façade avant;
2. prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
3. prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de la même condition.

En réponse à ces recommandations, la ruelle arrière est en cours d'acquisition par les requérants. Ceci permettra un traitement en façade arrière de qualité équivalente à celle de la façade avant : utilisation de la brique, fenestration agrandie, chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers ayant des chambres à l'avant ou à l'arrière du bâtiment.

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est

d'avis que ce projet de modification à la densité du Plan d'urbanisme devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Membrane de toiture pâle contre les îlots de chaleurs, matériaux durables (maçonnerie, etc.) et matériaux locaux lorsque possible, stationnements vélos, transport actif encouragé car absence de stationnements automobiles, plomberie à faible consommation d'eau et robinetterie à faible débit, mobilier à plusieurs fonctions (lit, bureau, divan), toit-terrasse accessible et paysagé, adhésifs, peintures et couvre-sols sans composé organique volatil (COV).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de reconstruire un bâtiment résidentiel à caractère social et communautaire qui a brûlé totalement en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil municipal;
Adoption par le Conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / comité Jacques-Viger / Avis favorable à l'unanimité / avis favorable avec une condition et des recommandations

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

CE : 40.012
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.013
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2016/12/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS